



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 06 25, à 08:15, à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Maurice Beauclair, Normand Racicot, Robert Bélair et Léonard Joly.

Assistent à titre d'observateur:

MM. Conrad Bouffard, Michel N. Séguin
et Jean-René Monette.

CA-81-458

Amendement - règlement numéro 683

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu d'inscrire au feuillet de la prochaine séance du Conseil, un avis de motion pour abroger et remplacer le règlement numéro 683 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau afin de décréter un emprunt supplémentaire pour le parachèvement des travaux.

Adoptée unanimement.

CA-81-459

Remblayage de terrain - secteur "La baie" (204-2)

ATTENDU QUE les résidants du secteur "la baie" se plaignent régulièrement du mauvais entretien du dépotoir municipal par la firme Florian Thibault Limitée;

QUE ce Comité est d'avis que cette situation est devenue intolérable;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser l'aviséur légal de la Ville à entreprendre les procédures qui s'imposent afin d'obliger la firme Florian Thibault Limitée à procéder au remplissage du dépotoir du secteur "la baie" selon les règles d'hygiène et de salubrité.

Adoptée unanimement.

CA-81-460

Ouverture de soumission - trottoirs, boulevards Pierre-Lafontaine, Lorrain et rue Caron (504-31)

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public concernant la

Avis de motion

Conseil

E. Lauzon,
M. Beauclair.



construction de trottoirs sur les boulevards Pierre-Lafontaine et Lorrain ainsi que sur la rue Caron, la soumission suivante fut ouverte, à savoir:

1o.- Les Constructions Deschênes Limitée..... 33 570,00\$

QU'une deuxième soumission fut également reçue au bureau du Greffier dans les délais indiqués dans l'avis publié à cette fin et qu'elle aurait dû être acheminée au Comité Administratif pour être ouverte lors de cette même assemblée;

QUE le greffier a informé les représentants de la compagnie "Les Constructions Deschênes Limitée" de cette situation et que le vice-président de cette firme a accepté verbalement que ladite soumission soit ouverte et que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

QU'à la lumière de cette entente, ce Comité considère qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture de ladite soumission;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannisse et résolu d'autoriser l'assistant-greffier à ouvrir ladite soumission qui fut déposée au bureau du Greffier, dans les délais prescrits et que les soumissions reçues concernant ce projet soient référées au directeur du Service du Génie pour analyse et rapport au Conseil lors de l'assemblée du 1981 07 06, à savoir:

1o.- Les Constructions Deschênes Limitée..... 33 570,00\$

2o.- Pilote & Frères Construction Inc..... 31 150,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-461

Changement de site - cyclisme - Jeux du Québec (805)

Conseil

ATTENDU QUE le site originalement choisi pour le déroulement de la compétition de cyclisme, dans le cadre de la finale des Jeux du Québec, Été 1981, présente de sérieux problèmes sécuritaires;

QUE le coordonnateur de la sécurité pour ces Jeux suggère le quadrilatère composé des rues Lafrance, De La Vérendrye, Généreux et Demontigny, suite à une circulation moins dense à cet endroit;

QUE ce Comité est favorable à un changement du parcours formé par les rues Mgr. Forbes, St-Josaphat, De La Savane et St-Antoine;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'approuver le changement de site pour la tenue de la compétition de cyclisme, lors de la finale des Jeux du Québec, Été 1981, soit le quadrilatère formé par les rues Lafrance, De La Vérendrye, Généreux et Demontigny.

Adoptée unanimement.



Conseil

CA-81-462

Demande de signalisation - chemin
Du Cheval Blanc (106-1-01)

ATTENDU QUE des résidents du chemin Du Cheval Blanc et des environs se plaignent du caractère dangereux engendré par le passage à niveau sur cette artère;

QUE ce Comité est d'avis, pour des raisons de sécurité, que la société ferroviaire Canadien Pacifique Limitée procède à l'installation d'une signalisation adéquate à cet endroit;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil, afin d'éliminer les risques d'accidents, d'acheminer une demande auprès de la société ferroviaire Canadien Pacifique Limitée, pour l'aménagement de feux de signalisation au passage à niveau situé sur le chemin Du Cheval Blanc.

Adoptée unanimement.

CA-81-463

Président d'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu que Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau soit et est nommé président de l'assemblée en l'absence de son Honneur le Maire.

Adoptée unanimement.

* Son Honneur le Maire John R. Luck, quitte son fauteuil.

CA-81-464

Adjudication de soumission - rue
Blais (504-32)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant des travaux de drainage, gravelage, pavage et signalisation sur la rue Blais, à savoir:

- 1o.- Les Constructions Deschênes Limitée..... 76 574,50\$
- 2o.- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée... 84 571,75\$
- 3o.- Construction Thom (Canada) Inc..... 92 598,75\$
- 4o.- A. Vaillant Construction.....103 650,00\$

QUE le directeur du Service du Génie a examiné lesdites soumissions et a constaté les faits suivants:

- La soumission de A. Vaillant Construction comporte une erreur de calcul et le total devrait se lire "103 740,00\$" au lieu de "103 650,00\$".
- Les 3 autres soumissions sont conformes.

QUE ledit Service recommande d'accepter la plus basse soumission et a également préparé une annexe pour la confection d'un règlement destiné à approprier des deniers suffisants pour l'exécution desdits travaux;

Conseil





EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil ce qui suit, à savoir:

- 1o.- D'approuver l'annexe préparée par le Service du Génie pour la confection d'un règlement appropriant les sommes nécessaires.
- 2o.- D'accepter la soumission présentée par "Les Constructions Deschênes Limitée", au montant de 76 574,50\$, pour l'exécution des travaux de drainage, gravelage, pavage et signalisation sur la rue Blais.

Il est entendu que ladite soumission est conditionnelle à ce que le règlement d'appropriation des deniers supplémentaires, pour la réalisation de ces travaux, reçoive les approbations requises par la Loi et que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat en découlant.

Adoptée unanimement.

CA-81-465

Zonage agricole - module 2.12 (308-3)

ATTENDU QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec refuse d'autoriser une utilisation non agricole des lots 15, 16 et 17B, rang IV, canton de Templeton, ainsi que des lots 13A, 14A, 13B, 14B et 15, rang III, du même canton;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'approuver ce qui suit, à savoir:

- 1o.- De mandater le directeur du Service d'Urbanisme à demander aux résidents du secteur concerné, de formuler une demande globale d'autorisation non agricole des lots 15, 16 et 17B, rang IV, canton de Templeton, ainsi que des lots 13A, 14A, 13B, 14B et 15, rang III, du même canton.
- 2o.- De demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de réviser sa décision en tenant compte de l'approbation par ce Conseil du plan directeur d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée unanimement.

CA-81-466

Zonage agricole - lots 16-27 et 16-28, rang IV (308-3)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90, relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

FMI

Formules Municipales Ltée, Fernham, Qué.

Conseil

Conseil



QUE le directeur du Service d'Urbanisme a examiné et analysé la demande, formulée par M. Maurice Lepage concernant l'autorisation d'aliéner les lots 16-27 et 16-28, rang IV, canton de Templeton et qu'il en suggère l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 10.- Ces lots sont compris dans une subdivision déjà aménagée comme secteur résidentiel.
- 20.- Le zonage municipal, du type RA/3, permet la construction résidentielle à cet endroit.
- 30.- Lesdits lots ont frontage sur un chemin public approuvé et entretenu par la Ville.
- 40.- L'impossibilité de récupérer le potentiel agricole de ces lots, suite à l'amorce de construction résidentielle dans ce secteur.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de donner suite à la requête d'autorisation d'aliéner les lots 16-27 et 16-28, rang IV, canton de Templeton, en autant qu'une seule construction soit permise sur ces lots.

Adoptée unanimement.

CA-81-467

Zonage agricole - lot 16-24, rang IV (308-3)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90, relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le directeur du Service d'Urbanisme a examiné et analysé la demande, formulée par M. Michel Sarrazin, concernant l'autorisation d'aliéner le lot 16-24, rang IV, canton de Templeton et qu'il en suggère l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 10.- Ce lot est compris dans une subdivision existante, avant l'entrée en vigueur de la loi sur le zonage agricole.
- 20.- Le zonage municipal, du type RA/3, permet la construction résidentielle à cet endroit.
- 30.- Ledit lot a frontage sur un chemin public approuvé et entretenu par la Ville.
- 40.- Le développement résidentiel, déjà amorcé dans ce secteur, a contribué à faire disparaître le potentiel agricole du terrain en question.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de donner suite à la requête d'autorisation d'aliéner le lot 16-24, rang IV, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.



CA-81-468

Zonage agricole - lot 15A-3, rang V
(308-3)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90, relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le directeur du Service d'Urbanisme a examiné et analysé la demande, formulée par M. Jean Couture, concernant une autorisation pour construire une résidence sur le lot 15A-3, rang V, canton de Templeton et qu'il en suggère l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 10.- Ce lot a été l'objet d'un permis de lotissement en date du 1977 09 16. De plus, il a été approuvé par le Conseil de cette Ville le 1977 12 05 et par la Communauté Régionale de l'Outaouais le 1977 12 22.
- 20.- Le zonage municipal de ce lot, du type AA/3, permet la construction résidentielle à cet endroit.
- 30.- Ledit lot fait front sur le boulevard Lorrain, un chemin public approuvé et entretenu par la Ville.
- 40.- La superficie de ce terrain empêche une utilisation rentable à des fins agricoles.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannisse et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de donner suite à la requête d'autorisation pour construire une résidence sur le lot 15A-3, rang V, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

CA-81-469

Zonage agricole - lot 11A-7, rang XII
(308-3)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90, relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le directeur du Service d'Urbanisme a examiné et analysé la demande, formulée par M. Jacques Laniel, concernant une demande d'exclusion pour construction résidentielle et pour lotissement du lot 11A-7, rang XII, canton de Hull et qu'il en suggère l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 10.- Ce lot fut enregistré le 1974 11 18 pour une superficie de 3.2 acres. De plus, une résidence déjà construite sur ce terrain a été détruite par un incendie.

FMM



- 20.- Le zonage municipal de ce secteur, du type AB, permet la construction résidentielle.
- 30.- Ledit lot fait front sur le chemin Prud'Homme, un chemin public approuvé et entretenu par la Ville.
- 40.- Ce terrain consiste en grande partie en une butte de roc qui ne peut servir à l'agriculture.
- 50.- La nature de ce terrain et son emplacement ne contribuent nullement à un potentiel agricole.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de donner suite à la demande d'exclusion du lot 11A-7, rang XII, canton de Hull pour construction résidentielle et pour lotissement. Nonobstant un tel acquiescement, la Ville ne peut autoriser qu'un maximum de 2 maisons, assorties d'une planification des installations septiques et des puits par un ingénieur.

Adoptée unanimement.

* Son Honneur le Maire John R. Luck reprend son fauteuil.

CA-81-470

Transferts budgétaires #46 à #54
(401-4)

Conseil

ATTENDU QU'à la demande de certains directeurs de Service, le directeur du Service des Finances a présenté des requêtes de transferts budgétaires ci-après indiqués et que le Comité Administratif en préconise l'approbation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les virements budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #46:

02 75 100 Parcs et aménagement

621 Pierre	300,00\$
639 Autres matières non comestibles	500,00\$
624 Bois	(800,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #47:

02 11 000 Législation

136 Rémunération régulière - Conseil	7 300,00\$
192 Allocations	4 700,00\$

02 19 930 Etudes et projets spéciaux

111 Rémunération régulière - plein temps	(12 000,00\$)
--	---------------

TRANSFERT BUDGETAIRE #48:

02 62 100 Promotion du développement économique



112	Rémunération régulière - plein temps	(3 600,00\$)
319	Autres frais de déplacement	(200,00\$)
419	Autres services professionnels	3 800,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #49:

02 36 770 Edifices publics et espaces verts - Administration

660	Article de nettoyage	200,00\$
539	Autres entretiens & réparation de bâtisses	(200,00\$)

02 37 800 Ateliers mécaniques - Ateliers

647	Pièces pour radios émetteurs	1 500,00\$
549	Autres entretiens machineries & équipements	(1 500,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #50:

02 22 100 Incendies

750	Immobilisations - ameublement	(100,00\$)
-----	-------------------------------	-------------

02 14 100 Greffe

750	Immobilisations - ameublement	100,00\$
-----	-------------------------------	----------

TRANSFERT BUDGETAIRE #51:

02 19 200 Service des Communications

112	Rémunération régulière - plein temps	9 300,00\$
-----	--------------------------------------	------------

02 19 930 Réorganisation des services municipaux

111	Rémunération régulière - plein temps	(9 300,00\$)
-----	--------------------------------------	---------------

TRANSFERT BUDGETAIRE #52:

02 34 242 Programme d'améliorations - chemins de gravier

626	Gravier concassé	(15 000,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	15 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #53:

02 16 000 Service du Personnel

319	Autres frais de déplacement	750,00\$
416	Relations de travail	(750,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #54:

02 19 930 Etudes et projets spéciaux

111	Réorganisation	(1 500,00\$)
-----	----------------	---------------

02 22 100 Service des Incendies

FMM

Femmes Municipales Liées, Farnham, Qué.



Jean-Luc Allary &
Associés

Conseil

740 Equipement - incendies

1 500,00\$

Il est entendu que les fonds nécessaires à cette fin sont disponibles comme l'indiquent les certificats du trésorier numéros 58, 187, 444, 803, 833, 834, 835, 836 et 837.

Adoptée unanimement.

CA-81-471

Ouverture de soumissions - pavage
et trottoirs - projet Ferme Lim-
bour, phase IV (504-33)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant la construction de bordures, de trottoirs et de revêtement bitumineux sur environ 1 500 pieds linéaires de rues, du projet Ferme Limbour, phase IV, à savoir:

- 1o.- Les Constructions Deschênes Limitée..... 62 992,50\$
- 2o.- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée.. 70 719,25\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de référer lesdites soumissions au bureau de Jean-Luc Allary & Associés, ingénieurs-conseils, pour étude et rapport.

Adoptée unanimement.

CA-81-472

Société d'Aménagement de l'Outaouais
- campagne d'achats chez-nous 1981
(103-4-06)

ATTENDU QUE la Société d'Aménagement de l'Outaouais sollicite à nouveau la contribution financière de la Ville, au montant de 18 000,00\$ pour la campagne d'achats chez-nous 1981;

QUE ce Comité reconnaît la rentabilité d'une telle campagne de sensibilisation auprès de la population, afin d'encourager les commerçants de l'Ouest québécois;

QU'il y a lieu de répéter cette année le succès remporté par la campagne 1980;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser une somme de 18 000,00\$ à la Société d'Aménagement de l'Outaouais, représentant la participation de la Ville à la campagne d'achats chez-nous pour l'année 1981.

Il est de plus résolu que ladite autorisation est conditionnelle à ce que les autres municipalités de la région participent à cette campagne selon les montants originellement prévus l'an dernier.

Que la dépense en découlant soit puisée à même les appropriations du poste budgétaire 02 62100 419, dont les fonds sont disponibles selon le certificat du trésorier numéro 832.

Adoptée unanimement.



Conseil

CA-81-473

Convention d'exploitation - logements
H.L.M., rue Gouin (103-2-02)

ATTENDU QUE la Conseil a effectué des représentations auprès de la Société d'Habitation du Québec afin d'obtenir la construction de logements à prix modiques dans les limites de la Ville de Gatineau;

QUE la Société d'Habitation du Québec, en vertu de sa résolution numéro 950-80, en date du 1980 12 03, a réalisé un projet de 44 logements en bordure de la rue Gouin et que cette dernière désire conclure une entente à cet effet en vue de confier l'administration de ces logements à l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau;

QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 57 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, un office municipal d'habitation peut conclure une telle entente avec l'approbation de la municipalité dont il est l'agent et du lieutenant-gouverneur en conseil;

QU'aux termes de l'article 27 du règlement de la Société d'Habitation du Québec concernant l'habitation, cette dernière et tout organisme qui administre un programme d'habitations réalisé en vertu de la Loi sur la Société, doivent conclure une convention d'exploitation définissant les modalités et conditions à être respectées par toutes les parties;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- De confier à l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau l'administration du complexe immobilier de 44 logements érigé en bordure de la rue Gouin par la Société d'Habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 950-80.
- 2o.- D'aviser ladite Société d'Habitation du Québec que la municipalité est disposée à assumer jusqu'à concurrence de 10% du déficit d'exploitation de ce projet d'habitations de logements à prix modiques.
- 3o.- De demander à la Société d'Habitation du Québec de conclure, conjointement avec la Ville et l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subvention à l'Office Municipal, pour l'aider à défrayer les coûts d'opération et d'amortissement de ces édifices.
- 4o.- D'approuver le projet de convention soumis par la Société d'Habitation du Québec concernant ce projet immobilier et d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ledit document.

Il est entendu que les présentes autorisations sont valables en autant que l'aviseur légal soit d'opinion que la clause de retrait de 3 mois, inscrite au projet de convention, ne cause pas de préjudice à la Ville.

Adoptée unanimement.

FM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-474

Service des Incendies - engagement d'un chef de division (751-2)

ATTENDU QUE selon les dispositions de la résolution numéro C-81-374, le directeur du Service du Personnel a procédé à l'affichage ainsi qu'à l'analyse des candidats ayant postulé pour le poste de chef de division au Service des Incendies;

QUE le Comité de Sélection a retenu unanimement la candidature de M. Robert Leclair et que le directeur du Service du Personnel recommande l'embauche de ce dernier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil que M. Robert Leclair soit et est promu au poste de chef de division au Service des Incendies, et ce, pour une période de 6 mois et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 22 100 113, dont les disponibilités sont suffisantes selon le certificat du trésorier en date du 1981 06 19.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-475

Remplacement d'une secrétaire - bureau du Greffier (751-1)

ATTENDU QUE suite à la mutation de Mme Claire Séguin au poste de secrétaire de direction à la Cour Municipale, le greffier préconise le remplacement de cette employée dans les meilleurs délais possibles;

QUE ce Comité considère qu'il y a lieu, pour la bonne marche du bureau du Greffier, de combler le poste de secrétaire à ce bureau par un employé permanent;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service du Personnel à procéder à l'affichage en vue de recruter un employé permanent possédant les compétences requises pour occuper la fonction de secrétaire au bureau du Greffier.

Il est entendu que les fonds nécessaires à cette fin sont disponibles comme l'indique le certificat du trésorier numéro 108.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-476

Versement de subvention - clubs d'âge d'or (802-5)

ATTENDU QUE ce Comité reconnaît que les clubs d'âge d'or méritent d'être aidés financièrement dans la poursuite de leurs objectifs;



QU'en vertu de la résolution numéro C-80-1010, toute subvention à des organismes doit être assujettie à la signature d'un protocole d'entente;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000,00\$ à chacun des clubs d'âge d'or suivants, à savoir:

- 1o.- Club d'Age d'Or St-Jean-Brébeuf.
- 2o.- Club d'Age d'Or Fil d'Argent.
- 3o.- Club d'Age d'Or de Touraine.
- 4o.- Club d'Age d'Or Ste-Maria-Goretti.
- 5o.- Club d'Age d'Or St-Mathieu.
- 6o.- Club d'Age d'Or de Templeton.
- 7o.- Club d'Age d'Or l'Anneau d'Or.

Que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions en découlant.

Que la dépense en résultant soit imputée au poste budgétaire 02 78 400 919, dont les disponibilités sont suffisantes selon le certificat du trésorier numéro 442.

Adoptée unanimement.

CA-81-477

Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais - paiement, utilisation des polyvalentes (402-1)

Conseil

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais a présenté une facture relativement à l'utilisation des facilités des polyvalentes Nicolas-Gatineau, Le Carrefour et De L'Erablière, le tout en conformité avec l'entente approuvée par le Conseil en vertu de sa résolution numéro C-79-855;

QU'à la demande du Comité Administratif, le gérant a rencontré les représentants de ladite Commission Scolaire pour discuter de la compensation exigée pour l'utilisation de ces polyvalentes;

QUE le consensus de la réunion tenue à cet égard est à l'effet que la municipalité se conforme à l'entente intervenue le 1979 10 23 et que des négociations soient immédiatement entamées afin de réévaluer les compensations exigées pour l'utilisation de ces équipements;

FMM



QUE les fonds pour cette fin sont disponibles au poste budgétaire 02 71 200 511, comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 429;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à payer à la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais la somme de 60 000,00\$, représentant la compensation relative à l'utilisation des polyvalentes Nicolas-Gatineau, Le Carrefour et De L'Erablière.

Adoptée unanimement.

CA-81-478

Locaux préfabriqués - école Dutil (105-3)

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Champlain, conformément à la politique établie par le Ministère de l'Education, offre de céder en priorité à la municipalité les locaux préfabriqués de l'école Dutil;

QUE ce Comité n'entrevoit pas une utilité pouvant justifier une telle acquisition;

QUE la Ville est propriétaire du terrain sur lequel sont érigés lesdits locaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil ce qui suit, à savoir:

- 1o.- De refuser l'offre de cession, formulée par la Commission Scolaire Champlain, au sujet des locaux préfabriqués de l'école Dutil.
- 2o.- D'aviser ladite Commission de l'intention de la municipalité de reprendre possession du terrain, sur lequel est construite l'école Dutil, et ce, dans son état original.

Adoptée unanimement.

CA-81-479

Servitude - élargissement - boulevard Maloney

ATTENDU QUE la gérance a entrepris des démarches auprès de M. Yvan Leblanc, pour l'acquisition d'une servitude sur un terrain situé en bordure du boulevard Maloney, connu et désigné comme étant une partie du lot 13A, rang I, canton de Templeton;

QUE nonobstant les travaux de remblai effectués par la Ville, M. Yvan Leblanc persiste à demander une indemnité supérieure à l'offre originale;

Conseil

Conseil



QUE l'adjoint administratif, dans son rapport en date du 1981 06 18, recommande aux autorités municipales de confier ce dossier à l'aviseur légal afin d'entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de mandater l'aviseur légal de la municipalité à entamer des procédures d'expropriation pour l'acquisition d'une servitude sur une partie du lot 13A, rang I, canton de Templeton, propriété de M. Yvan Leblanc.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-480

O.M.H.G. - budget - projet
Gouin/Graveline (103-2-01)

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau a soumis le budget du projet Gouin/Graveline pour l'exercice financier du 1981 07 01 au 1981 12 31, qui comprend un déficit de l'ordre de 204 725,00\$;

QUE ce budget doit recevoir l'approbation du Conseil avant d'être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, pour la période du 1981 07 01 au 1981 12 31, montrant des revenus de l'ordre de 22 735,00\$, alors que le total des dépenses s'élève à 227 460,00\$; il est entendu que 10% du déficit de 204 725,00\$ est à la charge de la municipalité.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-481

Perception de taxes scolaires - Commission Scolaire de Gatineau (105-2)

ATTENDU QUE la Loi des Cités et Villes et la Loi de l'Instruction Publique prévoient que toute municipalité doit, sur demande, faire la perception des taxes scolaires;

QUE cette perception doit se faire en même temps que celle effectuée par les municipalités;

QUE l'année financière des municipalités et des commissions scolaires ne coïncide pas;

QUE des problèmes techniques insurmontables en découlent, dû au fait que les Lois ci-dessus mentionnées sont inopérantes sous cet aspect;

FMI



QUE des économies seraient réalisées grâce à une perception unique;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil ce qui suit, à savoir:

- 10.- De demander à l'Union des Municipalités du Québec d'étudier les obstacles à la perception des taxes scolaires par les municipalités.
- 20.- De demander à l'Union des Municipalités de suggérer au Ministère de l'Éducation du Québec les modifications nécessaires à la Loi de l'Instruction Publique, pour que cette perception puisse se faire sans heurt.

Adoptée unanimement.

CA-81-482

Recrutement - employés temporaires
- sites du tir à l'arc (751-1)

ATTENDU QUE le projet "Cible '81" a cessé d'être en vigueur;

QUE l'aménagement des sites du tir à l'arc, pour la finale des Jeux du Québec, Été 1981, n'est pas complété et qu'il y a lieu qu'il le soit dans les plus brefs délais;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil de confirmer la décision du gérant relative à l'engagement de 5 employés temporaires, pour une période de 2 semaines, afin de finaliser les travaux d'aménagement des sites du tir à l'arc destinés à la finale des Jeux du Québec, Été 1981.

Que la dépense en découlant, évaluée à 3 500,00\$, soit prise à même les appropriations du poste budgétaire 02 79 600 131, dont les disponibilités sont suffisantes selon le certificat du trésorier numéro 163.

Adoptée unanimement.

CA-81-483

Recrutement - préposés aux
installations (aréna) (751-1)

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de 2 préposés aux installations à l'aréna Campeau;

QUE ce Conseil est favorable à cette requête;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service du Personnel à recruter 2 employés permanents pour le poste de préposé aux installations à l'aréna Campeau et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 73 400 111, dont les disponibilités sont suffisantes comme en témoignent les certificats du trésorier numéros 446 et 447.

Adoptée unanimement.

Conseil

Conseil



CA-81-484

Echange de terrain - Commission Scolaire Champlain - modification - résolutions numéros C-79-545 et C-81-249

ATTENDU QUE le directeur des Services Administratifs, dans son rapport en date du 1981 06 05, constate que des modifications s'imposent aux résolutions numéros C-79-545 et C-81-249, lesquelles ont trait à l'échange de terrain entre la Ville et la Commission Scolaire Champlain;

QUE cet échange de terrain s'inscrit à l'intérieur des acquisitions de terrain prévues au programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis, et que de plus, la Commission Municipale du Québec a donné son assentiment à cette transaction;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'affectuer les changements suivants, aux résolutions numéros C-79-545 et C-81-249, à savoir:

- 1o.- De biffer à toute fin que de droit la clause 2, inscrite à la section intitulée "Conditions" de la résolution numéro C-79-545 et relative à la rétrocession.
- 2o.- De modifier la clause 3 apparaissant à la section intitulée "Désignation - Lots échangés par la Commission Scolaire Champlain" de la résolution numéro C-81-249 pour y lire "74 500 pieds carrés" au lieu de "54 500 pieds carrés" et "10 000 pieds carrés" au lieu de "20 000 pieds carrés".

Adoptée unanimement.

CA-81-485

Interdiction de stationnement - partie, rue Canipco (600-3)

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a déposé un rapport, en date du 1981 06 15, concernant la circulation sur la rue Canipco et qu'elle recommande d'interdire le stationnement sur une partie de cette rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de permettre un stationnement périodique de 2 heures sur le côté sud du tronçon de la rue Canipco, compris entre les rues Cypress et Maple, entre 08:00 et 17:00 et que l'article 5 de la résolution numéro 71-294 de l'ancienne Ville de Gatineau soit modifié en conséquence.

Que le Service des Travaux Publics soit et est autorisé à procéder à l'installation des affiches appropriées et que la dépense en découlant soit puisée à même les appropriations du poste budgétaire 02 34 500 645, dont les disponibilités sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 516.

Adoptée unanimement.

FMM



CA-81-486

Droit de propriété - rue Marengère
(513-6)

ATTENDU QUE ce Comité est d'avis qu'il y a lieu de déterminer le droit de propriété de la Ville sur la rue Marengère;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de mandater l'aviseur légal de la Ville à effectuer les recherches et les démarches nécessaires pour éclaircir le droit de propriété de la rue Marengère.

Adoptée unanimement.

CA-81-487

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

LEONARD JOLY, SECRETAIRE

* Ratifié par la résolution C-81-556.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 07 08, à 08:15, à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, John R. Luck, Messieurs les conseillers, Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Claude Doucet, Georges Raymond, Jacques Lafleur, Gilles Bourbonnais et Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre d'observateur:

MM. Conrad Bouffard et Jean-René Monette.

CA-81-488

Congé civique - premier lundi
d'août (501-3):

ATTENDU QU'annuellement son Honneur le Maire reçoit des requêtes provenant d'institutions financières à l'effet que le premier lundi d'août soit proclamé congé civique dans les limites de la ville;

QU'en vertu des différentes conventions collectives présentement en vigueur, tous les employés de la municipalité bénéficient de ce congé;

Conseil

L.B.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser son Honneur le Maire à proclamer lundi le 1981 08 03, congé civique dans les limites de la ville.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-489

Drainage - Parc Lafrenière - projet de règlement:

ATTENDU QUE suite à l'avis de motion relatif au drainage et au régalinge du terrain du parc Lafrenière, le directeur du Service du Génie a préparé l'annexe ci-dessous détaillée devant être jointe au règlement décrétant ces travaux, à savoir:

1- Drainage.....	40 000,00\$
2- Régalinge.....	<u>5 000,00\$</u>
3- Sous-total.....	45 000,00\$
4- Contingences.....	<u>4 500,00\$</u>
5- Coût des travaux.....	49 500,00\$
6- Frais du règlement.....	<u>7 500,00\$</u>
7- Coût du règlement.....	57 000,00\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'approuver ladite annexe et d'autoriser le Greffier à soumettre au Conseil un projet de règlement décrétant ces travaux.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-490

Clôture - fossé Des Bretons - (205-13):

ATTENDU QUE les résidants du secteur de la rue "Des Bretons" ont signalé au Conseil le danger engendré par les enfants qui s'amuse aux abords du fossé situé à l'arrière de la rue précitée;

QU'à la demande de ce comité, le directeur du Service du Génie a déposé une esquisse ainsi qu'une estimation des coûts relatifs à l'érection d'une clôture d'une hauteur de 6 pieds en bordure dudit fossé;

QUE selon l'évaluation dudit directeur, une somme de 3 200,00\$ serait nécessaire à la réalisation de ces travaux;



G. Bourbonnais,
L. Béchamp

R. Bélair

Conseil

E. Lauzon,
M. Beauclair.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'autoriser le directeur du Service des achats à demander des soumissions sur invitation pour l'achat et l'installation d'une clôture de 6 pieds de hauteur en bordure du fossé des Bretons, le tout, en conformité avec le croquis produit par le Service du génie.

Il est de plus résolu de mandater le directeur du Service des finances d'effectuer des recommandations à ce comité concernant la provenance des fonds requis à la réalisation des travaux décrits à l'annexe précitée.

Adoptée unanimement.

- * Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.
- * Messieurs les conseillers Daniel Lauzon et Claude Bérard quittent leur fauteuil.

CA-81-491

Centre hospitalier de Gatineau -
alimentation en eau (205-9):

ATTENDU QUE le bureau des consultants Boileau & Associés Inc., a procédé à une nouvelle analyse des conditions d'alimentation en eau potable du futur Centre hospitalier de Gatineau et qu'il préconise la construction d'une conduite d'aqueduc de 12 pouces de diamètre au lieu de 8 pouces;

QUE selon le directeur du Service du génie cette modification améliorera sensiblement l'alimentation d'eau de cette institution de santé et qu'il en recommande une acceptation de principe;

QUE le règlement numéro 221-81 décrétant ces travaux tient compte des coûts supplémentaires découlant de tels changements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'accepter en principe d'installer, pour desservir le futur Centre hospitalier de Gatineau, une conduite d'aqueduc de 12 pouces de diamètre au lieu de 8 pouces, tel que prévu au plan préparé par le bureau des ingénieurs-conseils Boileau & Associés Inc.

Adoptée unanimement.

- * Messieurs les conseillers Daniel Lauzon et Claude Bérard reprennent leur fauteuil.

CA-81-492

Pistes cyclables - projet de
règlement:

ATTENDU QUE suite à l'avis de motion relatif à l'aménagement de la deuxième phase du réseau de pistes cyclables



prévu au plan triennal d'immobilisations de la ville, le directeur du Service du génie a produit l'annexe ci-dessous détaillée, à savoir:

1- Préparation.....	4 000,00\$
2- Pavage.....	6 500,00\$
3- Signalisation.....	<u>57 000,00\$</u>
4- Total.....	67 500,00\$
5- Contingences.....	<u>3 500,00\$</u>
6- Coût des travaux.....	71 000,00\$
7- Frais du règlement.....	<u>11 000,00\$</u>
8- Coût du règlement.....	82 000,00\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver ladite annexe et d'autoriser le Greffier à présenter à une prochaine séance du Conseil un projet de règlement dès que le directeur du Service du génie aura déposé le plan montrant le tracé de ces pistes cyclables.

Adoptée unanimement.

*. Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-493

Ouverture de soumissions - pavage trottoirs et bordures - rues Lamarche et Bellehumeur - (504-33):

E. Lauzon,
M. Beauclair

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions ci-dessous détaillées furent reçues pour la construction de trottoirs, bordures et pavage d'une partie de la rue Lamarche ainsi que le trottoir de la rue Bellehumeur, à savoir:

- Pilote et Frères Construction Inc.....	63 560,00\$
- Les Constructions Deschênes Limitée.....	59 318,00\$

QUE le Service du génie a procédé à la confection des plans et devis relatifs à ces travaux et qu'il est également responsable de l'analyse de ces soumissions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de référer les soumissions ci-avant mentionnées au directeur du Service du génie pour étude et rapport dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



G. Bourbonnais,
L. Béchamp,
G. Raymond,
M. Beauclair

CA-81-494

Ouverture de soumissions - acquisition d'équipements lourds (504-4):

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions ci-après identifiées furent reçues concernant l'acquisition des équipements lourds suivants, à savoir:

- Clément et Frère Limitée:

4 tracteurs sur chenilles avec charrue.....100 224,00\$

- Craig Construction Equipment Limited:

1 souffleuse à neige articulée..... 31 822,20\$

1 tracteur souffleur à neige.....133 077,60\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de remettre les soumissions ci-avant mentionnées aux directeurs des Services des achats et des travaux publics pour analyse et rapport au comité.

Adoptée unanimement.

CA-81-495

Chlorure de calcium - secteur rural (504-9):

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics signale, dans son rapport daté du 1981 06 30, que les crédits ainsi que la réserve de chlorure de calcium sont complètement épuisés;

QUE ce dernier estime qu'une appropriation supplémentaire de 20 000,00\$ devrait être nécessaire pour répondre aux besoins d'ici la fin de la saison estivale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de mandater le directeur du Service des finances à effectuer des recommandations au comité concernant un transfert budgétaire de l'ordre de 20 000,00\$ pour permettre l'achat de chlorure de calcium et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'épandage de cet abat-poussière en fonction des besoins, dès que les crédits additionnels auront été votés par le Conseil.

Adoptée unanimement.

CA-81-496

Président d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu que Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse soit et est désigné président de l'assemblée en l'absence de son Honneur le Maire.

Adoptée unanimement.

* Son Honneur le Maire John R. Luck quitte son fauteuil.

R. Bélair,
L. Béchamp





Conseil

CA-81-497

Recommandation d'embauche - contrôleur aux ateliers mécaniques - (751-11):

ATTENDU QUE suite au rapport du directeur du Service du personnel concernant l'embauche d'un contrôleur aux ateliers mécaniques, le Gérant a soumis une recommandation à l'effet d'annuler la procédure présentement en cours et de procéder sans délai à un nouvel affichage;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'annuler la procédure relative à l'embauche du contrôleur aux ateliers mécaniques et d'autoriser le directeur du Service du personnel à procéder à un nouvel affichage en vue de recruter un candidat possédant les qualifications et la compétence requises pour combler ledit poste.

Adoptée unanimement.

* Son Honneur le Maire John R. Luck reprend son fauteuil.

CA-81-498

Jeux du Québec - signalisation - (805):

Conseil

ATTENDU QUE le Chef de la planification au Service d'urbanisme a produit un rapport à l'égard de l'engagement de personnel et l'utilisation d'un camion pour l'installation des panneaux de signalisation devant servir à identifier le chemin pour se rendre aux différents sites des compétitions des jeux du Québec 1981;

QU'à cause de nombreuses absences en cette période de l'année, le directeur du Service des travaux publics ne peut libérer, pour une période de 2 semaines, une équipe de 3 hommes pour effectuer ce travail;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'autoriser le Gérant à embaucher, pour une période de 2 semaines, 3 employés occasionnels pour procéder à la mise en place des affiches devant servir à identifier les routes à emprunter pour se rendre aux différents emplacements où se dérouleront les compétitions des jeux du Québec 1981 sur le territoire de la municipalité et ceci, en autant que des fonds soient disponibles au budget desdits jeux.

Adoptée unanimement.

CA-81-499

Approbation - rapports programmes d'améliorations de quartiers - (303-4, 303-5 et 303-6):

Conseil

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a présenté des rapports concernant l'état d'avancement des programmes de restauration Champlain/St-Louis, Archambault/Gréber et Maloney/St-André, datés du 1981 06 22 et que lesdits rapports recommandent l'approbation de prêts et de subventions conjoints de la ville et de la Société d'habitation du Québec;

F.M.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil:

- 1- d'accepter les rapports produits par le Service d'urbanisme, en daté du 1981 06 22 concernant l'état d'avancement des programmes de restauration dont il est fait allusion à l'alinéa précédent;
- 2- d'autoriser le versement des subventions et prêts ci-dessous mentionnés et que la dépense en découlant soit puisée à même les affectations des règlements numéros 115-78, 182-79 et 205-80, dont les disponibilités sont suffisantes d'après les certificats du trésorier 287, 288 et 289.

DOSSIER PROPRIETAIRE ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENTS	COUT TOTAL RENOVATION	S.H.Q. VILLE	S.C.H.L. SUBV.	PRET
096-B37 A. Cousineau 27 St-Louis	3	18 560\$	4 640\$	7 500\$	--
099-B41 T. Paul 39 St-Louis	1	6 228\$	1 557\$	2 225\$	--
019-F47 P. Bisson 13 Fortin	1	10 192\$	2 500\$	--	--
024-G56 A. Lauzon 9 Cousineau	1	3 510\$	--	3 510\$	--
049-J6 G. Robert 172 East	1	9 000\$	2 250\$	--	6 750\$
069-L28 N. Poirier 155 Brian	1	6 696\$	1 674\$	325\$	4 650\$

AUGMENTATION AU DOSSIER:

098-D32 F. Beauchamp 9 Robitaille		314\$	79\$	--	--
DEJA ACCEPTE		5 574\$	1 393\$	3 525\$	--
TOTAL		5 888\$	1 472\$	3 525\$	--

Adoptée unanimement.





Conseil

CA-81-500

Panneaux publicitaires - lot 41
(301-1):

ATTENDU QUE la firme MEDIACOM Inc., a formulé une demande au Service d'urbanisme concernant l'installation de 2 enseignes publicitaires sur une partie du lot 41 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

QU'il est loisible au Conseil d'accorder de tels permis en vertu des dispositions de l'article 5.2.7.1 du règlement de zonage numéro 380-1 s'appliquant au secteur "nord" de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser, en vertu des dispositions de l'article ci-avant mentionné du règlement de zonage numéro 380-1, la compagnie MEDIACOM Inc., à procéder à l'implantation de 2 panneaux publicitaires sur une partie du lot 41 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, le tout tel que montré au croquis accompagnant le rapport préparé à cette fin par le Service d'urbanisme.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-501

Programme d'embellissement -
signalisation, routes provin-
ciales (103-5-11):

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a conçu un programme d'embellissement et d'identification des différents sites de la ville et que ce document fait également état des améliorations pouvant être apportées au système de signalisation des routes provinciales;

QUE ce comité considèra que le Ministère des transports du Québec devrait collaborer avec la municipalité pour modifier et améliorer le système d'identification des routes provinciales comprises dans le territoire de la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de demander au directeur régional du Ministère des transports du Québec d'effectuer les modifications ci-dessous indiquées au système d'identification situé sur les routes provinciales suivantes, à savoir:

<u>ROUTES</u>	<u>ENDROITS</u>	<u>PROPOSITION</u>
148 (Maloney)	Templeton	Enlever enseignes: - Gatineau (Templeton Est, ptie est) - Gatineau (Templeton Est) - Gatineau (Templeton) - Gatineau 2M (en face de Bérard & Jémus)

FMM



<u>ROUTES</u>	<u>ENDROITS</u>	<u>PROPOSITION</u>
366 (Ch. Perkins)	Templeton	Enlever enseignes: - Gatineau (Templeton ouest) - Gatineau (Templeton ouest entrée nord) - Gatineau (Templeton ouest Val-des-Monts) - Gatineau (Templeton)
307	Echangeur 550 307	Enlever enseignes: - Pointe-Gatineau (échan- geur 307) - Touraine (échangeur 307) - Gatineau (Touraine 307 ouest)
366	Chemin Edelweiss	Ajouter enseigne: Gatineau avec flèche indi- catrice
307	Sortie Pont Alonzo Wright	Ajouter enseigne: Gatineau centre-ville avec flèche indicatrice
105	Pont Alonzo Wright	Ajouter enseignes: (2) indiquant Gatineau
550	Entrée ouest sur Archambault	Ajouter enseignes: "Gatineau Centre-Ville" avec flèche indicatrice
550	Après pont des Draveurs	Indiquer: Sortie boul. Maloney Gatineau (centre-ville)

Adoptée unanimement.

CA-81-502

Fosse septique défectueuse - 325,
rue Marquette (307-3):

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a procédé, suite à une plainte, à l'inspection de la fosse septique installée par Monsieur Ernest Desjardins sur sa propriété sise au 325 de la rue Marquette, Gatineau, Québec;

QUE le rapport déposé à cette fin par ce service fait état du mauvais fonctionnement des installations septiques et qu'il recommande au Conseil que des négociations soient entreprises avec le propriétaire dans le but d'en arriver à une entente sur l'une des solutions suggérées;

C. Doucet,
M. Beauclair



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu d'accepter les alternatives ci-après relatées et d'autoriser le directeur du Service d'urbanisme à rencontrer Monsieur Ernest Desjardins afin de trouver un terrain d'entente pour solutionner d'une façon définitive le problème dérivant du mauvais fonctionnement de sa fosse septique, à savoir:

- 1- obliger le propriétaire à remplacer le système existant par une fosse scellée.
- 2- suggérer au propriétaire le raccordement à ses frais, à l'égout domestique existant sur le boulevard Labrosse.

Adoptée unanimement.

CA-81-503

Transferts budgétaires numéros
55, 56, 57, 58 et 63 (401-4):

Conseil

ATTENDU QUE suite aux demandes formulées par quelques directeurs de service en vue de réaffecter les appropriations de certaines activités de leur budget, le directeur du Service des finances a présenté pour approbation, les requêtes de transferts ci-après détaillées;

QUE ce comité a pris connaissance des documents pertinents à ces demandes et qu'il préconise l'approbation de ces virements de fonds;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 55

02 13 210 Service des finances

750 Immobilisations - ameublement 940,00\$

02 19 930 Etudes et projets spéciaux

111 Rémunération régulière - plein temps (940,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 56

02 19 930 111 Restructuration (875,00\$)
02 19 200 750 Immobilisations - ameublement 475,00\$
02 19 200 513 Location équipement de bureau 400,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 57

02 73 100 Aréna Baribeau

539 Autre entretien et réparation de bâtisses (400,00\$)

02 73 200 Stade Pierre Lafontaine

539 Autre. entretien et réparation de bâtisses (400,00\$)

FMI



02 73 300	Aréna Beaudry	
539	Autre entretien et réparation de bâtisses	2 300,00\$
02 73 400	Aréna Campeau	
539	Autre entretien et réparation de bâtisses	(1 500,00\$)
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 58</u>		
02 42 000 740	Immobilisations - machinerie, véhicule, équipement	(200,00\$)
02 42 000 651	Vêtements et accessoires	200,00\$
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 63</u>		
02 83 344 112	Rémunération régulière	(6 000,00\$)
02 83 344 418	Services techniques	(3 000,00\$)
02 83 344 711	Immobilisations (enseignes - base de béton)	9 000,00\$

Il est entendu que les fonds nécessaires à ces transferts sont disponibles selon les certificats du trésorier 291, 387, 458, 839, 840 et 841.

Adoptée unanimement.

CA-81-504

Boîte à savon - réserve

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Gatineau a attribué aux gagnants des courses de boîte à savon des bourses d'étude aux cours des années 1960 et au début des années 1970;

QUE ces fonds furent alors déposés en fiducie à la Caisse populaire de Gatineau et que des intérêts se sont accumulés dans ces comptes au cours des années;

QUE la dernière demande fut formulée en 1977 et que le directeur du Service des finances suggère de fermer les comptes existants et de verser ces deniers au fonds général de la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 1- de fermer lesdits comptes et d'approprier ces deniers au fonds général de la ville.
- 2- de conserver dans les archives du Service des finances, un dossier détaillé du montant des bourses accordées à chaque gagnant.

Il est entendu que les intérêts sur ces bourses continueront de s'accroître aux bénéficiaires de chacun des gagnants.

Adoptée unanimement.

Conseil



Conseil

CA-81-505

Achat d'écrans - (451-7):

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la politique d'achats toute réquisition de plus de 5 000,00\$ doit recevoir l'approbation du Conseil avant d'être acheminée au directeur du Service des achats;

QUE le directeur du Service des finances a soumis une demande concernant l'acquisition de 4 écrans "télévidéo" compatibles avec l'ordinateur évalués à environ 7 500,00\$;

QUE selon le certificat du trésorier 848 des fonds seraient disponibles pour cette fin au poste budgétaire 02 13 221 750;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des achats à demander, en conformité avec la politique d'achats, des soumissions sur invitation pour ensuite procéder à l'achat de 4 écrans "télévidéo", modèle TV1-912C, compatibles avec l'ordinateur.

Que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 13 221 750 dont les appropriations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier dont il est fait allusion au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

CA-81-506

Autorisation d'aller en soumissions - huile à chauffage, gazoline et diesel (504-10):

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu d'autoriser le Greffier à faire paraître, dans les journaux habituels, des avis publics invitant des offres pour l'acquisition des produits prétoiliers ci-après énumérés, dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du directeur du Service des achats, à savoir:

- huile à chauffage.
- gazoline et diesel.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

CA-81-507

Amendement - convention collective - pompiers (753-4):

ATTENDU QUE le choix des vacances annuelles au sein du Service des incendies a créé des difficultés à cause d'une ambiguïté au niveau de l'interprétation de la clause d'ancienneté de la convention collective régissant cette unité syndicale;

Conseil

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



QUE pour obvier à cette situation, le directeur du Service du personnel a négocié avec l'association des pompiers, une entente ayant pour effet de clarifier et de préciser la portée des articles relatifs à l'ancienneté;

QUE cette modification n'entraîne aucun impact financier pour la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente intervenu entre l'association internationale des pompiers, section 2202 Gatineau et la ville concernant la clause d'ancienneté et d'autoriser son Honneur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la ville, ledit document.

Adoptée unanimement.

CA-81-508

Demande d'autorisation - politique
des événements spéciaux (756-3):

ATTENDU QUE Monsieur Philippe Desjardins, contremaître à la division voirie au Service des travaux publics prendra sa retraite le 1981 08 01;

QUE la politique des événements spéciaux en vigueur suite à l'adoption de la résolution numéro C-78-421 prévoit un boni équivalent à une semaine de salaire dans le cas de la retraite d'un employé ayant un minimum de 10 années de service;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'autoriser le directeur du Service des finances à verser à Monsieur Philippe Desjardins, contremaître à la division voirie du Service des travaux publics, la somme de 427,58\$ représentant la prime consentie aux employés prenant leur retraite après un minimum de 10 années de service.

Que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 34 100 111 dont les appropriations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier 59.

Adoptée unanimement.

CA-81-509

Permanence d'employés - (751-5):

ATTENDU QUE le directeur du Service du personnel a déposé un rapport relativement à la permanence d'emploi des personnes ci-après énumérées et que les directeurs de Services concernés ont fourni des évaluations de rendement favorables dans chacun des cas;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de confirmer les personnes suivantes dans leur emploi respectif, à compter de la date indiquée en regard de chacune d'elles, à savoir:

R. Bélair,
J. Gervais,
L. Béchamp

Conseil





- 1- HUARD, Claude.....1981 07 25
Analyste-programmeur,
Service des finances.
- 2- LORTIE, Monique.....1981 08 08
Dactylo-réceptionniste,
Service des communications.
- 3- LAFLEUR, Jacques.....1981 06 25
Ingénieur,
Service du génie.
- 4- BELAND, Claude R.....1981 08 09
Electricien,
Service des travaux publics.

Adoptée unanimement.

CA-81-510

Paielements - réclamations (101-1-05):

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a soumis les rapports déposés par les ajusteurs de la compagnie d'assurance concernant les réclamations ci-dessous;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser les paiements ci-après indiqués en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:

- 1- Monsieur Claude Brazeau,
réclamation du 1981 06 09.....1 000,00\$
- 2- Monsieur Michel Séguin,
réclamation du 1981 06 16..... 168,84\$
- 3- Madame Béatrice Hurtubise,
réclamation du 1981 06 12..... 186,80\$

Adoptée unanimement.

CA-81-511

Séances du comité - période estiva-
vale:

ATTENDU QUE les membres du comité sont d'avis qu'il y a lieu de réviser, à cause de la période des vacances, la planification des séances;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que le comité administratif siège au cours des mois de juillet et août aux dates suivantes, à savoir:

- 1981 07 15
- 1981 07 22
- 1981 08 05
- 1981 08 19

Adoptée unanimement.

Conseil

Intérêt
général

F.M.

Formule Municipales Ltée, Farnham, Qué.



* L'assemblée est levée à 10:55.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 07 15, à 08:15, à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents: Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaétan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Claude Doucet, Georges Raymond, Gilles Bourbonnais, Jacques Lafleur, Robert Audet et Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre d'observateur:

M. Jean-René Monette.

Son Honneur le Maire John R. Luck a motivé son absence.

CA-81-512

Président d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse soit et est désigné Président de l'assemblée en l'absence de son Honneur le Maire.

CA-81-513

Réclamation - Mme Claire Richer
(101-1-05)

ATTENDU QUE Mme Claire Richer, domiciliée au 23 de la rue Plateau Beaulieu, Gatineau, Québec, réclamant de la Municipalité la somme de 424,97\$ pour la perte d'un chien de race Nova Scotia Duck Tolling Retriever;

QU'il fut établi, hors de tout doute, que les préposés aux animaux ont cueilli ledit chien le 10 avril dernier sur le site du collège St-Alexandre;

QU'à cause d'un manque de contrôle au niveau de la fourrière municipale et de la division des préposés aux animaux, il est impossible de retracer ledit animal;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à verser la somme de 424,97\$, à Mme Claire Richer demeurant au 23 de la rue Plateau Beaulieu, Gatineau, Québec, en règlement complet et final de sa réclamation datée du 1981 04 13, concernant la perte du chien ci-haut identifié.

Adoptée unanimement.

Conseil

Formules Municipales Sise, Parham, Qué.

FMM



CA-81-514

Approbation - soumission - trottoirs,
rues Lamarche et Bellehumeur (304-33)

Conseil

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues pour la construction d'un trottoir et le pavage de la rue Lamarche ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la rue Bellehumeur, à savoir:

- Les Constructions Deschênes Ltée.....59 318,00\$
- Pilote et Frères Construction Inc.....63 560,00\$

QUE le chef de la division planification et conception au Service du génie, a procédé à l'analyse desdites propositions et qu'il recommande d'adjuger un contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 389, des deniers sont disponibles, pour la réalisation de ces travaux, aux règlements numéros 116-78 et 176-79;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'accepter et d'approuver la soumission au montant de 59 318,00\$, présentée par "Les Constructions Deschênes Limitée", pour l'installation d'un trottoir sur une partie de la rue Bellehumeur, ainsi que la construction d'un trottoir et le pavage de la rue Lamarche le tout en conformité avec les plans préparés par le Service du génie.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'ouvrage en découlant.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau quitte son fauteuil.

CA-81-515

Plainte de M. Pierre Savard:

N. Racicot

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu que le dossier relatif à la plainte de M. Pierre Savard, demeurant au 438 de la rue Dubeau, Gatineau, Québec, concernant un employé au Service des travaux publics, soit et est référé au Comité Général.

* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 2 contre 1.

CA-81-516

Zonage agricole - lot 17B-86,
rang IV (308-3)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la loi relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

FMM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



QUE le Service d'urbanisme a examiné et analysé la demande présentée par M. Michel Charron concernant l'aliénation et le transfert du droit de construire sur le lot 17B-86, rang IV, canton de Templeton et qu'il en préconise l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 10.- Ce lot fait partie d'une subdivision existante approuvée par la Communauté régionale de l'Outaouais en 1976.
- 20.- Le zonage de type RA/2 permet la construction résidentielle à cet endroit.
- 30.- Ledit terrain a une façade en bordure d'un chemin public approuvé et entretenu par la Ville.
- 40.- Ce lot fait également partie d'une demande d'exclusion massive présentée par la Municipalité.
- 50.- L'impossibilité de récupérer le potentiel agricole de ce terrain à cause de l'amorce du développement résidentiel dans ce secteur.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accueillir favorablement la requête produite par M. Michel Charron, demeurant au 137 de la rue St-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, concernant l'aliénation et le transfert du droit de construire une résidence sur le lot 17B-86, rang IV, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

CA-81-517

Zonage agricole - lots 16-68 (n.o.)
et 16-73 (n.o.), rang IV (308-3)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le Service d'urbanisme a examiné et analysé la demande soumise par M. Henri Asselin concernant l'exclusion de la zone agricole et la construction d'une habitation résidentielle sur les lots 16-68 et 16-73 non officiels, rang IV, canton de Templeton et qu'il en recommande l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 10.- Ces lots font partie d'une subdivision existante avant l'entrée en vigueur de la loi sur le zonage agricole.
- 20.- Le zonage du type RA/3 permet la construction résidentielle à cet endroit.
- 30.- L'impossibilité de récupérer le potentiel agricole à cet endroit à cause de l'amorce du développement résidentiel.
- 40.- Ces terrains font partie de la demande d'exclusion massive déposée par la Ville.
- 50.- Un plan d'ensemble pour les installations septiques a été préparé par la firme d'ingénieurs-conseils "Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés", en date du 1976 10 20.

Conseil



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'approuver la requête soumise par M. Henri Asselin, demeurant au 220, 1ère Avenue, Gatineau, Québec, concernant l'aliénation des lots 16-68 et 16-73 non officiels, rang IV, canton de Templeton, ainsi que le transfert de son droit de construire à un nouveau propriétaire.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau reprend son fauteuil.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-518

Zonage agricole - lots 15-103, 15-104 & 14B-7, 15-105 & 14B-16, 15-106 & 14B-15, rang III (308-3)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le Service d'urbanisme a examiné et analysé la demande présentée par M. Roger Martin concernant l'exclusion des lots 15-103, 15,104 et 14B-7, 15-105 et 14B-16, 15-106 et 14B-15, rang III, canton de Templeton et qu'il en recommande l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 10.- Ces lots font partie d'une subdivision existante approuvée par la résolution numéro 76-711 de la Communauté régionale de l'Outaouais en 1976.
- 20.- Un plan d'ensemble pour les installations septiques dans cette division a été approuvé par la Ville et la Communauté régionale de l'Outaouais.
- 30.- Ces lots font partie de la zone RB/3 du zonage municipal qui permet la construction résidentielle.
- 40.- Lesdites propriétés ont un frontage sur le boulevard Lorrain.
- 50.- Ces lots font également partie d'une demande d'exclusion massive formulée par la Ville.
- 60.- L'impossibilité de récupérer le potentiel agricole étant donné que le développement résidentiel est trop avancé dans ce secteur.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser la vente des terrains énumérés au préambule de la présente résolution ainsi que la construction d'habitations résidentielles seulement.

Adoptée unanimement.

F.M.



Conseil

CA-81-519

Zonage agricole - lot 16-66 (n.o.) et autres, rang IV (308-3)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la loi relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le Service d'urbanisme a examiné et analysé la demande présentée par M. Gilles Laramée concernant l'exclusion de la zone agricole, l'aliénation, le droit de lotir et de construire une résidence sur les lots non officiels 16-66, 16-67, 16-71, 16-72, 16-99, 16-100, 16-103, 16-104, 16-202, 16-203, 16-207 et 16-208, rang IV, canton de Templeton et qu'il en préconise l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 1o.- Ces lots font partie d'une subdivision existante avant l'entrée en vigueur de la loi sur le zonage agricole.
- 2o.- Le zonage du type RA/3 permet la construction résidentielle à cet endroit.
- 3o.- L'impossibilité de récupérer le potentiel agricole à cet endroit considérant l'amorce du développement résidentiel.
- 4o.- Ces terrains font également partie de la demande d'exclusion massive déposée par la Ville.
- 5o.- Un plan d'ensemble pour les installations septiques a été préparé par la firme d'ingénieurs-conseils "Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés", en date du 1976 10 20.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de donner suite à la requête formulée par M. Gilles Laramée, résidant au 216, boulevard St-René est, Gatineau, Québec, concernant l'aliénation des lots mentionnés au préambule de la présente résolution, et le transfert du droit de construire à un nouveau propriétaire.

Adoptée unanimement.

CA-81-520

Zonage agricole - lot 16-93 (n.o.), rang IV (308-3)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la loi relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le Service d'urbanisme a examiné et analysé la demande présentée par M. Fernand Asselin concernant l'exclusion du lot 16-93 non officiel, rang IV, canton de Templeton, de la zone agricole et la construction d'une habitation résidentielle à cet endroit et qu'il en préconise l'approbation pour les motifs suivants, à savoir:

- 1o.- Ce lot fait partie d'une subdivision existante avant l'entrée en vigueur de la loi sur le zonage agricole;
- 2o.- Le zonage de type RA/3 permet la construction résidentielle à cet endroit.



- 30.- L'impossibilité de récupérer le potentiel agricole à cet endroit à cause de l'amorce du développement résidentiel.
- 40.- Ce terrain fait partie de la demande d'exclusion massive déposée par la Ville.
- 50.- Un plan d'ensemble pour les installations septiques a été préparé par la firme d'ingénieurs-conseils "Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés", en date du 1976 10 20.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser la vente du lot 16-93 non officiel, rang IV, canton de Templeton, ainsi que le transfert du droit de construire sur ce terrain à un nouveau propriétaire.

Adoptée unanimement.

CA-81-521

Demandes de lotissement (302-3)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-dessous, pour transmission à la Communauté régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 10.- Mme Kathleen Doly Calagoure,
lot 27-317 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau,
plan numéro S-1046-2338-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1977 09 13.
- 20.- MM. Ghislain Dubois et Louis Chabot,
lots 20-528-1, 20-528-2, 20-529-1 et 20-529-2, rang II,
canton de Templeton,
plan numéro S-1424-3077-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1981 07 03.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

CA-81-522

Arrêts obligatoires - rues Victoria
et Sanscartier (600-3)

ATTENDU QUE dans le but d'assurer une meilleure sécurité aux étudiants ainsi qu'aux usagers des parcs dans ces secteurs, le Service de la police propose, dans ses rapports datés du 1981 07 06, des arrêts obligatoires aux intersections des rues suivantes, à savoir:

- 10.- Rues Victoria et Ryan.
- 20.- Rues St-Laurent et Sanscartier.

Conseil

Conseil

FMM



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de décréter des arrêts obligatoires sur les côtés est et ouest de la rue Victoria, à la hauteur de la rue Ryan ainsi que sur les côtés nord et sud de la rue Sanscartier, à l'intersection de la rue St-Laurent, le tout en conformité avec les rapports soumis par le Service de la police, en date du 1981 07 06.

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à la mise en place des affiches de circulation requises pour donner suite à ce qui précède et que les dépenses en résultant, évaluées à environ 172,80\$, soient imputées au poste budgétaire 02 34 500 645, dont les fonds sont disponibles selon les certificats du trésorier numéros 519 et 520.

Adoptée unanimement.

CA-81-523

Transferts budgétaires nos. 59, 64
et 67

Conseil

ATTENDU QUE suite aux demandes soumises par les directeurs des Services des travaux publics et d'urbanisme, concernant la ré-affectation des appropriations de certaines activités de leur budget, le directeur du Service des finances a déposé, pour approbation, les requêtes de transferts budgétaires ci-dessous détaillées;

QUE les membres du Comité ont pris connaissance des documents se rattachant à chacune de ces demandes et qu'ils en préconisent l'acceptation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 59

02 35 130 Réseau d'aqueduc

740 Immobilisations - Machinerie et équipement (6 000,00\$)

02 34 500 Circulation et signalisation

526 Installation - nouvelles enseignes 6 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 64

064 1400 Plan directeur d'urbanisme

112 Rémunération régulière - autres employés 2 600,00\$

419 Autres services professionnels (1 427,40\$)

700 Ameublement (1 172,60\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 67

02 34 500 Circulation et signalisation

525 Lignage de rue 5 000,00\$

02 35 130 Réseau d'aqueduc

649 Autres pièces et accessoires (5 000,00\$)



Il est entendu que les fonds nécessaires à ces transferts sont disponibles selon les certificats du trésorier numéros 290, 505 et 517.

* Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau enregistre sa dissidence à l'égard du transfert budgétaire numéro 67.

Adoptée sur division 3 contre 1.

CA-81-524

Renouvellement d'assurances
générales (504-36)

ATTENDU QUE pour le renouvellement des assurances générales de la Ville, le directeur du Service des finances procédera à la rédaction du cahier des charges requis à partir des documents utilisés en 1978 lors du dernier appel d'offres;

QUE des économies appréciables peuvent être réalisées si le cahier des charges permet au soumissionnaire d'utiliser des polices d'assurances standardisées;

QU'à cause de l'évolution du marché des assurances au cours des dernières années, le directeur juge préférable de faire reviser, par un actuaire-conseil, le cahier des charges;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil municipal:

Conseil

- 1o.- de retenir les services du bureau des actuaires-conseils "Pouliot, Guérard & Associés", pour la révision du cahier des charges préparé par le directeur du Service des finances concernant le renouvellement des assurances générales de la Ville et l'analyse des soumissions reçues, ainsi que la vérification des contrats pour s'assurer qu'ils sont conformes aux propositions.
- 2o.- d'autoriser le greffier à procéder à un appel d'offres public dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du directeur du Service des finances.
- 3o.- d'approprier à la réalisation de ce mandat, une somme maximale de 4 000,00\$, devant provenir des affectations du poste budgétaire 02 19 200 419, dont les fonds sont suffisants comme l'indique le certificat du trésorier numéro 846.

Adoptée unanimement.

CA-81-525

Modification, résolution numéro
C-81-387 - travaux d'amélioration,
rue North

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé, en vertu de sa résolution numéro C-81-387, la réalisation de travaux d'amélioration sur la propriété de la Ville longeant la façade de l'industrie implantée en bordure de la rue North;

Conseil

QUE selon l'estimation préliminaire des coûts préparés par le Service du génie, une somme additionnelle de 2 500,00\$ est requise pour l'exécution des travaux montrés au croquis confectionné par le Service d'urbanisme;

FM



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de modifier la résolution numéro C-81-387 pour attribuer une somme supplémentaire de 2 500,00\$ à la réalisation desdits travaux et que le directeur du Service des finances soit et est requis de soumettre une recommandation au Conseil quant à la provenance des fonds pour couvrir cette dépense.

Adoptée unanimement.

CA-81-526

Acquisition de terrains - travaux
d'élargissement Chemin du Rang IV

Conseil

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté les officiers du bureau du gérant à négocier, pour et au nom de la Ville, l'acquisition des parcelles de terrain requises aux travaux d'élargissement du chemin du rang IV décrétés au règlement numéro 166-79;

QUE l'adjoint administratif a déposé son rapport concernant ses négociations et que le Comité Administratif recommande d'accepter les offres ci-dessous détaillées;

QUE d'après le certificat du trésorier numéro 807, des fonds sont disponibles à cette fin aux postes budgétaires 064 1660 721 et 064 1660 719;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

1o.- d'acquérir des personnes et aux prix ci-après indiqués, les parcelles de terrain ci-dessous identifiées, montrées au plan numéro 24962-8857-S préparé par M. Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 1980 08 06, à savoir:

- a) RENE MADORE.....18 107 pi.ca.
partie du lot 15, rang IV,
canton de Templeton.
PRIX 1 810,00\$
- b) LAURENT TURPIN.....16 500 pi.ca.
(répartis en 5 parcelles
distinctes de terrain)
partie du lot 15, rang IV,
canton de Templeton.
PRIX 4 000,00\$

2o.- d'accepter les échanges de terrain à intervenir entre la Ville et les personnes ci-bas énumérées, montrés par des lisérés en rouge et en jaune au plan dont il est fait allusion à l'article 1 de la présente et faisant tous partie du lot 15, rang IV, canton de Templeton, à savoir:

- a) AUGUSTO BARTOLINI.....4 362 pi.ca.
(superficie échangée)
- b) JEAN-GUY LEGAULT.....1 988 pi.ca.
(superficie échangée)
- c) CAMILLE HARVEY.....1 639 pi.ca.
(superficie échangée)



30.- d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés en découlant; il est entendu que dans le cas des échanges de terrain, l'approbation de la Commission Municipale du Québec est nécessaire avant de donner suite à ces transactions.

QUE les dépenses relatives à ces acquisitions de terrain et à la confection des actes notariés soient imputées au règlement numéro 166-79, dont les fonds sont disponibles selon le certificat du trésorier numéro 807.

Adoptée unanimement.

CA-81-527

Ouverture de soumissions - conciergerie poste de police (504-28)

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation effectué par le Service des achats, les soumissions ci-après énumérées furent reçues concernant la conciergerie du poste de police situé au 5 du boulevard du Progrès, Gatineau, Québec, à savoir:

- M. Nettoie-Tout Inc.....1 050,00\$
- Perfect Service d'entretien d'immeuble.....1 348,00\$
- Maintenance Générale.....2 474,97\$
- Gérald Gauthier.....1 800,00\$
- Giroux Maintenance.....975,00\$
- S.N.C.R. Maintenance (Inc.).....900,00\$/mois

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que les propositions ci-haut identifiées soient et sont référées au directeur du Service des achats pour étude et recommandation.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

CA-81-528

Arrêts rue Chauret (600-3)

ATTENDU QUE le Service de la police a procédé à l'analyse de la circulation sur la rue Chauret et qu'il préconise, pour la durée des travaux présentement en cours, l'installation d'enseignes d'arrêt sur cette dernière rue à la hauteur de la voie d'accès du Parc des maisons mobiles;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de décréter des arrêts obligatoires pour la circulation en direction nord et sud sur la rue Chauret, à la hauteur de la voie d'accès du Parc des maisons mobiles située dans ce secteur, et que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à la mise en place des enseignes requises à cette fin.

QUE la dépense en découlant évaluée à 86,40\$ soit imputée au poste budgétaire 02 34 500 645, dont les affectations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 521.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.



CA-81-529

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu que l'assemblée soit levée.

LOUIS-SIMON JOANISSE, PRESIDENT JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau tenue le 1981 07 22, à 08:15, à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Georges Raymond, Claude Doucet, Elzéar Lauzon, Robert Audet, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre d'observateur:

MM. Jean-René Monette, Raymond Gosselin et Conrad Bouffard.

Absences motivées: MM. Gaétan Cousineau et Daniel Lauzon.

C-81-530

Réseau ferroviaire - Via Rail
(103-7-08 & 103-8-03)

Conseil

ATTENDU QUE le Ministre des Transports du Canada s'apprête à recommander au gouvernement fédéral des coupures au service ferroviaire aux voyageurs, afin de réduire le déficit d'exploitation du réseau Via Rail;

QU'à l'intérieur des coupures projetées, il a l'intention de recommander d'abandonner la ligne du réseau desservant les villes d'Ottawa, Hull, Gatineau, Lachute et Montréal;

QU'à cette époque des coûts prohibitifs du pétrole, ce Comité juge que ce projet devient inacceptable et contre-vient également à toutes les politiques mises sur pied pour sensibiliser les citoyens à la conservation de l'énergie et à la nécessité de la traiter comme un bien précieux de source tarissable;

QU'avec l'arrivée des nouveaux trains, il sera désormais possible de réaliser des économies substantielles de pétrole;

QUE ce Comité considère que le gouvernement devrait, au lieu d'abandonner des services, poursuivre son programme de modernisation de son service de transport des voyageurs;

Formule Municipale Inc. Farnham, Qué.





QUE ce Comité estime également que la ligne locale desservant la rive nord de l'Outaouais est indispensable et essentielle à toutes les communautés desservies;

QUE la Commission Canadienne des Transports a recommandé, pour des motifs d'intérêt public, le maintien du service ferroviaire de cette ligne par son ordonnance R-25782 du 1977 11 18;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'aviser le Ministère des Transports du Canada et la Commission Canadienne des Transports que la Corporation Municipale de la Ville de Gatineau s'oppose énergiquement à tout projet relatif à l'abandon du service de transport de passagers du réseau Via Rail desservant les villes d'Ottawa, Hull, Gatineau, Lachute et Montréal;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Député du Comté de Gatineau, M. René Cousineau, afin qu'il effectue des représentations auprès des autorités concernées.

Adoptée unanimement.

CA-81-531

L'Association des Marchands de
l'Avenue Gatineau (102-1)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en conformité avec les dispositions du Chapitre C-23 des Lois Refondues du Québec 1977, de recommander au Conseil d'accorder à M. Claude Bélanger et autres, son autorisation de se former une association, sous le nom de "L'Association des Marchands de l'Avenue Gatineau", ayant son siège social à Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-532

Redressement du ruisseau Moreau
(202-7)

ATTENDU QU'aux termes de la convention intervenue entre la Ville et la firme Louvibec Limitée, en date du 1981 05 08, cette compagnie s'est engagée à réaliser des travaux concernant le redressement du ruisseau Moreau;

QUE le Conseil de la Ville de Gatineau a demandé au Ministère de l'Environnement du Québec, en vertu de sa résolution C-81-596, de lui transmettre, dans un délai de 15 jours de l'adoption de ladite résolution, l'approbation sollicitée concernant le redressement dudit ruisseau;

QUE ce Ministère n'a pas encore donné suite à cette requête et qu'il devient prioritaire pour des motifs de sécurité que ces travaux soient exécutés au cours de la saison estivale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser la firme Louvibec Limitée à débiter les travaux de redressement du tronçon du ruisseau Moreau compris entre le boulevard Du Progrès et la rue Adélarde, en conformité avec les plans et devis portant le numéro G-78-14, préparés par les Services techniques.

Adoptée unanimement.

Conseil

Conseil
Section
Confidentielle



G.
Bourbonnais
Greffe

CA-81-533

Autorisation d'aller en soumission -
vente de véhicules hors d'usage
(304-35)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le greffier à faire paraître, dans les journaux habituels, des avis invitant des offres pour la vente des véhicules hors d'usage ci-dessous décrits, dès que la documentation sera disponible au bureau du directeur du Service des achats, à savoir:

<u>MARQUE</u>	<u>ANNEE</u>	<u>SERIE</u>
Duster	1975	8H27H163773
Duster	1976	VL4C5B272703
Ford LTDII	1978	8H27H163773
Ford LTDII	1978	8H27H163776
Ford LTDII	1978	8H27H163779
Ford LTDII	1978	8H27H163774
Fury	1977	RK41K7A255112
Plymouth	1976	PK41U6D181442
Plymouth	1975	PK41K5D231687
Chevrolet	1974	LJ69H41116034
Chevrolet	1976	CCL2461134861
Chevrolet	1976	CCL2461134523
Chevrolet	1976	CCL2461134470
Chevrolet	1976	CCL2461134592
Chevrolet	1976	CCL2461134683
Dodge	1977	D24BE75095037
Chevrolet- Camionnette	1976	CCL2461134608

Adoptée unanimement.

CA-81-534

Programmes de restauration
(303-5 & 303-6)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a présenté des rapports concernant l'état d'avancement des programmes de restauration Archambault/Gréber et Maloney/St-André, datés du 1981 07 15 et que lesdits rapports recommandent l'approbation du versement des subventions et prêts effectués conjointement par la Ville et la Société d'habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 10.- d'accepter les rapports produits par le Service d'urbanisme en date du 1981 07 15 concernant l'état d'avancement des programmes de restauration Archambault/Gréber et Maloney/St-André;
- 20.- d'autoriser le directeur du Service des finances à verser les prêts et subventions ci-dessous mentionnés et que la dépense en découlant soit puisée à même les affectations des règlements numéros 182-79 et 205-80, dont les fonds sont disponibles selon les certificats du trésorier 293 et 294, à savoir:

Conseil



DOSSIER PROPRIETAIRE ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENTS	COUT TOTAL RENOVATION	S.H.Q. VILLE	S.C.H.L. SUBV.	PRET
004-E14 R. Cole 1 Galipeau	2	19 280\$	4 820\$	5 000\$	--
025-E7 J.C. Lagacé 2 Galipeau	1	8 268\$	2 067\$	3 750\$	1 250\$
041-F38 J.P. Pilon 12 Fortin	1	7 292\$	1 823\$	--	5 469\$
076-K44 H. Latourelle 162, 3e Avenue	2	12 550\$	3 137,50\$	2 775\$	6 000\$
043-J19 B. Renaud 102 East	1	9 400\$	2 350\$	--	7 000\$

Adoptée unanimement.

CA-81-535

Concession de liqueurs dans les arénas (803-4)

ATTENDU QUE le chef de la division des installations au Service des loisirs et de la culture a déposé devant le Comité un rapport suggérant 3 alternatives concernant les concessionnaires de liqueurs douces dans les arénas de la Ville;

QUE le Comité consultatif des loisirs et de la culture a pris connaissance d'un rapport similaire et qu'il préconise que ces contrats soient répartis le plus équitablement possible entre les compagnies Coca-Cola Limited, Pepsi-Cola Canada Limited et Pure Spring Limited;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'accorder aux compagnies ci-après identifiées des contrats de vente de boissons gazeuses pour les arénas indiquées en regard de chacune d'elles et ce, en échange du prix de tableaux d'affichage, aux conditions et termes plus amplement décrits auxdits contrats.

Pure Spring Limited: Arénas Beaudry et Campeau.

Coca-Cola Limited: Aréna Baribeau.

Pepsi-Cola Limited: Stade Pierre-Lafontaine.

Il est de plus résolu d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats.

Adoptée unanimement.

Conseil

F.M.

Formules Municipales Lité, Farnham, Qué.



Conseil

CA-81-536

Transferts budgétaires #65, 66, 68,
69 et 70 (401-4)

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de service concernant la réaffectation des appropriations de certaines activités de leur budget, le directeur du Service des finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

QUE ce Comité a procédé à l'examen des documents se rattachant à chacune de ces demandes et qu'il préconise l'acceptation de ces transferts;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #65

02 16 000 Service du personnel

750 Immobilisation - Ameublement (295,00\$)

02 14 100 Greffe

750 Immobilisation - Ameublement 295,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #66

02 22 100 Service des incendies

649 Autres pièces et accessoires (300,00\$)

651 Vêtements et accessoires 300,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #68

02 21 000 Sûreté Municipale

561 Vêtements et accessoires 500,00\$

750 Immobilisations et agencements (500,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #69

02 75 100 Parcs et aménagements

621 Pierre 216,00\$

628 Terre végétale 765,00\$

639 Autres matières non comestibles 412,00\$

649 Autres pièces et accessoires 2 693,00\$

660 Articles de nettoyage 114,00\$

02 83 344 Programme d'embellissement

730 Aménagement - terrain (4 200,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #70

02 22 100 Service des incendies

750 Immobilisation - Ameublement 80,00\$

671 Papeterie & Fournitures (80,00\$)

Il est entendu que les fonds nécessaires à ces transferts sont disponibles selon les certificats du trésorier #60, 609, 742, 851 et 854.

Adoptée unanimement.

Formule Municipale 14e, Parham, Qué.





CA-81-537

Préparation cahiers des charges -
Police d'assurances collectives
(504-36)

ATTENDU QUE le directeur du Service du personnel a indiqué dans sa note de service du 1981 07 14, que les polices d'assurances collectives couvrant les employés municipaux viendront à échéance le 1981 12 31;

QUE selon les dispositions de l'article 573 de la Loi sur les Cités et Villes, des soumissions publiques doivent être demandées pour le renouvellement desdites assurances;

QUE le directeur du Service du personnel suggère l'embauche d'un actuaire-conseil pour la confection du cahier des charges et l'analyse des soumissions reçues;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

Conseil

- 1o.- d'autoriser le Gérant à retenir les services d'un actuaire-conseil pour la préparation du cahier des charges requis au renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville et l'analyse des soumissions reçues.
- 2o.- d'autoriser le greffier à faire paraître des avis invitant des offres pour le renouvellement de ces assurances dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du directeur du Service du personnel.
- 3o.- d'approprier au paiement des honoraires de l'actuaire-conseil une somme maximale de 3 000,00\$ devant être puisée à même les affectations du poste budgétaire 02 16 000 419, dont les fonds sont disponibles selon le certificat du trésorier numéro 62.

Adoptée unanimement.

CA-81-538

Nomination d'un procureur
patronal - audition de griefs (753-5)

ATTENDU QUE le directeur du Service du personnel informe ce Comité par ses notes de service du 1981 07 14 et 1981 07 16, de la nécessité d'engager un procureur patronal pour représenter la Ville lors de l'audition des griefs suivants, à savoir:

- Congé sans solde - M. Martin Gagnon.
- Remplacement du Chef de district.

QU'il suggère de retenir les services du bureau d'experts-conseils Lavery, O'Brien, puisque cette firme est familière avec ces dossiers et les dispositions de la convention collective des pompiers;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de retenir les services du bureau Lavery, O'Brien, à titre de procureur patronal pour représenter la Ville lors de l'audition des griefs mentionnés au préambule de la

FM



présente, et que les fonds requis au paiement des honoraires découlant de ces mandats évalués à 2 200,00\$ soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 16 000 416, dont les affectations sont suffisantes selon les certificats du trésorier 61 et 63.

Adoptée unanimement.

CA-81-539

Paieiment réclamation - M. Yvan
Tessier (101-1-05)

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a déposé devant ce Comité les documents pertinents à la réclamation de M. Yvan Tessier dérivant de dommages qu'il a subis le 1981 01 10;

QUE le directeur du Service des travaux publics, dans son rapport du 1981 06 29, indique que ce refoulement d'égout fut occasionné par l'obstruction du tronçon de l'égout situé sur la propriété de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le directeur du Service des finances à verser la somme de 75,00\$ à M. Yvan Tessier, domicilié au 24 de la rue Mitchell, Gatineau, Québec, en règlement complet et final de sa réclamation du 1981 01 19.

Adoptée unanimement.

CA-81-540

Ordonnances de circulation - boul.
Maloney et rue St-Rosaire (600-3)

ATTENDU QUE suite aux travaux d'élargissement du tronçon du boulevard Maloney compris entre les boulevards Labrosse et Lorrain, le Service de la police a déposé un rapport préconisant pour améliorer la sécurité, d'interdire le stationnement en bordure de cette route;

QUE le Service de la police a également procédé à l'analyse de la pétition des résidents de la rue St-Rosaire et qu'il propose, dans le but de diminuer le nombre de véhicules lourds empruntant cette artère, de prohiber la circulation aux camions de plus de 2,721 kg;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 10.- d'interdire en tout temps le stationnement de véhicules sur chaque côté de la section du boulevard Maloney comprise entre les boulevards Labrosse et Lorrain.
- 20.- de prohiber en tout temps le stationnement de véhicules automobiles sur le côté sud du tronçon du boulevard Maloney situé entre le boulevard Lorrain et la rue Mitchell.
- 30.- d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place des enseignes requises en conformité avec les rapports produits par le Service de la police.
- 40.- d'inscrire au feuillet de la prochaine séance du Conseil, un avis de motion à l'effet de modifier le règlement 41-76, pour interdire la circulation de camions de plus de 2,721 kg. sur la rue St-Rosaire.

Adoptée unanimement.

Conseil

Conseil





CA-81-541

Modification résolution C-81-504
(805)

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec Eté 1981, Hull/Aylmer/Gatineau, a présenté la facture relative au paiement de la quote-part de la Ville au coût de la réception offerte le 1981 06 03;

QU'il y a lieu de modifier la résolution C-81-504 autorisant la participation financière de la Ville à cet événement pour y prévoir une somme additionnelle de 23,00\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de modifier la résolution C-81-504 pour y attribuer une somme additionnelle de 23,00\$ devant couvrir l'excédent de la dépense autorisée pour la réception offerte, dans le cadre des Jeux du Québec, aux chefs de mission et aux représentants des fédérations sportives.

Adoptée unanimement.

CA-81-542

Affichage du poste de préposé
aux installations (751-1)

ATTENDU QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture a soumis au gérant, suite au décès d'un employé, un rapport justifiant l'embauche d'un employé permanent pour combler cette vacance;

QUE le gérant dans son rapport du 1981 07 20, recommande de procéder, dans les meilleurs délais possibles, à l'affichage interne de ce poste;

QUE d'après le certificat du trésorier 456, des fonds sont disponibles pour couvrir cette dépense évaluée à 7 425,00\$ à même les affectations du poste budgétaire 02 73 300 111;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service du personnel à procéder à un affichage interne, en vue de recruter un candidat possédant les qualifications requises pour combler le poste de préposé aux installations au Service des loisirs et de la culture.

Adoptée unanimement.

CA-81-543

Ajournement

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1981 08 03.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

FMM



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité administratif de la Ville de Gatineau tenue le 1981 08 05, à 08:15, à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Gaëtan Cousineau et Daniel Lauzon, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Laurier Béchamp, Maurice Beauclair,
Léonard Joly.

Assiste à titre d'observateur:

M. Raymond Gosselin.

Absence motivée: M. Louis-Simon Joanisse.

CA-81-544

Firme MEDIACOM Inc. - installation de panneaux publicitaires - (301-1):

CONSEIL

ATTENDU QUE la firme MEDIACOM Inc., a formulé une demande au Service d'urbanisme concernant l'installation de 2 enseignes publicitaires sur une partie du lot 41 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QU'il est loisible au Conseil d'accorder de tels permis en vertu des dispositions de l'article 5.2.7.1. du règlement de zonage numéro 380-1 s'appliquant à la partie nord du territoire de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil et selon les dispositions de l'article 5.2.7.1. du règlement de zonage numéro 380-1, ce Conseil autorise la compagnie MEDIACOM Inc., à procéder à l'implantation de 2 panneaux publicitaires sur la partie du lot 41 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, montrée au croquis accompagnant le rapport préparé par le Service d'urbanisme.

Adoptée unanimement.

CA-81-545

Transferts budgétaires nos. 71, 72, 73, 74, 76, 82, 78 et 79 (401-4):

CONSEIL

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de service concernant la réaffectation des appropriations de certaines activités de leur budget, le directeur du Service des finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

QUE les fonds nécessaires à ces transferts sont disponibles selon les certificats du trésorier #64, 65, 457, 506, 510, 732, 856 et 857;



QUE ce comité a procédé à l'examen des documents se rattachant à chacune de ces demandes et qu'il préconise l'acceptation de ces transferts;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 71:

02 37 900 641 Pneus	300,00\$
02 37 900 541 Entretien de pneus	(300,00\$)
02 34 210 651 Vêtements et accessoires	100,00\$
02 34 300 651 Vêtements et accessoires	(100,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 72:

02 73 100 Aréna Baribeau

549 Autres entretiens de machinerie et d'équipement	(600,00\$)
639 Autres matières non comestibles	300,00\$
660 Articles de nettoyage	600,00\$

02 73 200 Stade Pierre Lafontaine

624 Bois	(150,00\$)
635 Peinture	150,00\$

02 73 300 Aréna Beaudry

660 Articles de nettoyage	500,00\$
---------------------------	----------

02 73 400 Aréna Campeau

639 Autres matières non comestibles	(300,00\$)
660 Articles de nettoyage	(500,00\$)

02 76 100 Programme d'activités aquatiques

639 Autres matières non comestibles	5,00\$
649 Autres pièces et accessoires	(5,00\$)

02 77 100 Bibliothèque collection

499 Autres services	(1 000,00\$)
671 Papeterie & fourniture de bureau	500,00\$
678 Matériel de reliure	500,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 73:

02 34 240 Chemins de gravier

521 Entretien - travaux de voirie	20 000,00\$
-----------------------------------	-------------

01 80 000 Transferts conditionnels

82 130 Sub. inondations - mars 1980	(20 000,00\$)
-------------------------------------	---------------

FMM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 74:

02 13 300 Achats

671 Papeterie & fourniture de bureau 1 350,00\$

02 62 100 Promotions du développement économique

112 Rémunération régulière - plein temps (1 350,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 76:

02 16 000 Personnel

750 immobilisation - ameublement 575,00\$

02 19 930 Etudes et projets spéciaux

111 rémunération régulière - plein temps (575,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 82:

02 16 000 Personnel

341 Annonce dans les journaux 1 000,00\$

02 19 930 Etudes et projets spéciaux

111 Rémunération régulière - plein temps (1 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 78:

02 19 930 Etudes et projets spéciaux

111 Rémunération régulière - plein temps (5 635,00\$)

02 36 200 Edifices publics

539 Entretien & réparation - bâtisse 5 635,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 79:

02 37 800 Travaux publics

547 Réparation & entretien - radios 2 000,00\$

633 Graisse et lubrifiant (2 000,00\$)

Adoptée unanimement.

CA-81-546

Permanence d'employé -
(751-5):

CONSEIL

ATTENDU QUE le directeur du Service du personnel a déposé un rapport relativement à la permanence d'emploi de la personne ci-après énumérée et que le directeur du service et/ou supérieur immédiat ont fourni des évaluations de rendement favorables;

4.B



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de confirmer Monsieur Luc Phillion au poste de coordonnateur des activités sportives, au Service des loisirs et de la culture, à compter du 1981 09 08.

Adoptée unanimement.

CA-81-547

O.M.H.G. - Acquisition de logements (103-2-02):

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau, par l'entremise de ses résolutions numéros CA-81-73 et CA-81-74, sollicite l'appui de la municipalité en regard des acquisitions de logements de l'entreprise privée;

QUE ce comité est favorable à cette démarche;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'appuyer la position de l'Office municipal d'habitation de Gatineau à l'effet de refuser toute acquisition de logements existants de l'entreprise privée et d'envisager plutôt une programmation sous formule de location, ayant comme objectif une cinquantaine d'unités, qui consisterait à louer une proportion ne dépassant pas 25% de logements d'un complexe de l'entreprise privée; le tout assujéti à une entente à moyen terme avec le propriétaire immobilier afin d'y reloger par la suite les demandeurs qui acquitteraient leur loyer à l'Office municipal d'habitation de Gatineau, conformément à l'échelle Roger.

Adoptée unanimement.

CA-81-548

C.S.G. - école St-Gérard (105-2):

ATTENDU QUE conformément aux directives du Ministère de l'éducation, le Conseil de la Commission scolaire de Gatineau a résolu de se départir de l'école St-Gérard;

QUE ladite commission offre de vendre à la municipalité cette école;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de faire part à la Commission scolaire de Gatineau de la ferme intention de la ville d'envisager sérieusement la possibilité d'acquérir l'école St-Gérard.

Adoptée unanimement.

* L'assemblée est levée à 10:15.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

LEONARD JOLY, SECRETAIRE

* Ratifié par la résolution C-81-696

Formule Municipales Ltée, Farnham, Qué.





CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité administratif de la Ville de Gatineau tenue le 1981 08 19, à 08:15, à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau et Daniel Lauzon, formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Elzéar Lauzon, Robert Bélair et Jean-Charles Laurin.

Assiste à titre d'observateur:

M. Conrad Bouffard.

Absence motivée: M. Claude Bérard, conseiller.

CA-81-549

Passage à piétons - rues
Poirier et St-Alexandre -
(252-4):

ATTENDU QUE les propriétaires riverains du passage à piétons portant les numéros de lots 6-87-40 et 6-137, rang VIII, canton de Hull recommandent la fermeture de cette allée;

QUE ce comité a entendu les revendications des contribuables ci-haut mentionnés et a également pris connaissance du rapport élaboré par le directeur des Services techniques suggérant de tolérer la présente situation ou d'offrir ces lots aux propriétaires adjacents;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de maintenir le statut quo à l'égard du passage à piétons portant les numéros de lots 6-87-40 et 6-137, rang VIII, canton de Hull.

Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 2 contre 1.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-550

Honoraires - traverses à
piétons - (205-14):

ATTENDU QUE le Conseil aux termes de sa résolution numéro C-81-432, a retenu les services du bureau des consultants Desmarais & Associés Inc., pour la surveillance et la confection des plans et devis requis à l'aménagement de traverses à piétons aux intersections suivantes, à savoir:

M. Beauclair
G. Raymond

Conseil



- Notre-Dame/lère Avenue.
- Archambault/Moreau.
- Archambault/Marengère.
- Gréber/Bruyère.

QUE la facture présentée par ledit cabinet d'ingénieurs-conseils pour la réalisation de ce mandat excède les appropriations affectées à cette fin en vertu de la résolution précitée;

QUE le directeur du Service du génie attribue cet écart aux relevés rendus nécessaires à cause de l'inexistence de plans "tel que construit" et au coût des travaux qui dépasse sensiblement le montant prévu;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de modifier la résolution numéro C-81-432 pour approprier une somme supplémentaire de 4 000,00\$ au parachèvement du mandat confié auxdits consultants Desmarais & Associés Inc., et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 41 000 411 et au règlement numéro 199-80 dont les fonds sont disponibles selon le certificat du trésorier numéro 393.

Adoptée unanimement.

CA-81-551

Programmes de restauration - approbation de dossiers - (303-4, 303-5 et 303-6):

Conseil

ATTENDU QUE la ville s'est engagée en collaboration avec la Société d'habitation du Québec à réaliser les programmes de restauration Archambault/Gréber, Champlain/St-Louis et Maloney/St-André;

QUE le Service d'urbanisme a présenté des rapports concernant l'état d'avancement desdits programmes et qu'il recommande également l'approbation du versement des prêts et subventions ci-dessous détaillés consentis conjointement par la ville et la Société d'habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 10.- d'accepter les rapports soumis par le Service d'urbanisme datés du 1981 08 05 concernant l'état d'avancement des programmes de restauration ci-avant mentionnés.
- 20.- d'autoriser le versement des prêts et subventions ci-après mentionnés et que la dépense en découlant soit imputée aux postes budgétaires 064 2050 799, 064 1820 799 et 064 1150 799 dont les fonds sont suffisants d'après les certificats du trésorier numéros 295, 296 et 297.

FM



DOSSIER PROPRIETAIRE ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENTS	COUT TOTAL RENOVATION	S.H.Q. VILLE	S.C.H.L. SUVB.	PRET
071-J52 William Gratton 272 Albert	2	4 408\$	1 102\$	1 202\$	1 000\$
089-K6 Rodolphe Chauret 180 2e Avenue	1	3 408\$	--	3 408\$	--
023-G53 J. Robert Proulx 19 Cousineau	1	5 200\$	1 300\$	3 000\$	--
029-F59 René Fortin 22 St-Jean Baptiste	1	5 832\$	1 458\$	3 450\$	--
035-G12 Yvon Vaive 20 Cousineau	2	9 520\$	1 960\$	5 180\$	--
043-G8 Jeannine Carrière 34 Cousineau	1	1 340\$	--	1 340\$	--
054-F48 Léo Côté 11 Fortin	1	3 724\$	--	3 724\$	--
055-E45 Victor Marengère 49 St-Jean Baptiste	1	3 952\$	202\$	3 750\$	--
056-G29 Les Placements V.R.A.L. Ltée 5 Legault	4	46 000\$	10 000\$	10 000\$	--
<u>AUGMENTATION:</u>					
003-J49 Donal Lahaie 193 1ère Ave.	2	1 300\$	615\$	--	--
DEJA ACCEPTE		<u>11 920\$</u>	<u>2 690\$</u>	<u>6 250\$</u>	--
TOTAL		13 220\$	3 305\$	6 250\$	--
088-C47 Alphonse Charette 35 Gréber	1	446\$	112\$	--	--
DEJA ACCEPTE		<u>5 850\$</u>	<u>1 462\$</u>	<u>3 750\$</u>	--
TOTAL		6 296\$	1 574\$	3 750\$	--
Adoptée unanimement.					

Fermis Municipale Ltée, Frenham, Qué.





M. Beauclair
G. Raymond

CA-81-552

Fermeture - chemin Old Road - (514-1):

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro CA-81-331, le directeur du Service des travaux publics a soumis un rapport recommandant, pour des raisons de sécurité, de ne pas ordonner la fermeture d'une partie du chemin Old Road;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de rescinder à toute fin que de droit, la résolution numéro CA-81-331 décrétant la fermeture d'une partie du chemin Old Road.

Adoptée unanimement.

L. Béchamp
G. Bourbonnais.

CA-81-553

Autorisation d'aller en soumission - (504-07):

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le Greffier à faire paraître, dans les journaux habituels, un avis public invitant des offres concernant l'acquisition de marchandises pour les arénas dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du directeur du Service des achats.

Adoptée unanimement.

CA-81-554

Annulation - vente pour taxes Monsieur Grant Switzer - (511-4):

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 1977 12 05, Monsieur Grant Switzer s'est porté adjudicataire du lot 9 ptie, rang X, canton de Hull;

QUE le conseiller juridique de la ville préconise de rembourser ledit Monsieur Switzer puisque l'inscription au rôle d'évaluation à l'égard de ce lot est erronée et conséquemment, le propriétaire de ce lopin de terre ne fut jamais informé de la vente de ce lot tel que l'exige la loi sur les Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'accepter en principe d'annuler l'adjudication du lot 9 ptie, rang X, canton de Hull et de mandater le conseiller juridique de la ville à négocier une entente avec l'adjudicataire en occurrence Monsieur Grant Switzer.

Adoptée unanimement.

Conseiller
juridique

CA-81-555

Modification - règlement numéro 106-77 - régime de rentes des employés - (règl. 106-3-81):

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'approuver le projet de règlement 106-3-81 modifiant le règlement numéro 106-77 et ses amendements concernant le régime supplémentaire de rentes

Conseil

FMI

Formules Municipales Lés. Farnham, Qué.



Ingénieurs

des employés de la ville et d'autoriser le Greffier à l'inscrire au feuillet de l'assemblée spéciale du Conseil devant avoir lieu, le 1981 08 24 à 17:00.

Adoptée unanimement.

CA-81-556

Ouverture de soumissions - traverses à piétons (504-38):

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant l'installation de traverses à piétons à certaines intersections de la ville;

- Marois Electrique Limitée.....88 500,00\$
- Les Entreprises d'électricité
Donald Servant (Québec) Ltée.....75 290,00\$

QUE le bureau des consultants Desmarais & Associés Inc., a procédé à la confection des documents relatifs à la présente appel d'offres et il est également responsable de la surveillance desdits travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de transmettre les soumissions ci-haut énumérées au cabinet des ingénieurs-conseils Desmarais & Associés Inc., pour examen et rapport au Conseil dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

CA-81-557

Ajournement:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1981 09 02.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la ville de Gatineau tenue le 1981 09 02, à 08:15, à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaétan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Assiste à titre d'observateur:

M. Jean-René Monette.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.





Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair,
Laurier Béchamp, Robert Bélair,
André Sincennes, Léonard Joly et
Jean-Charles Laurin.

CA-81-558

Appels interurbains - secteurs
ruraux - (103-8-03)

ATTENDU QUE plusieurs résidents des secteurs ruraux de la Ville doivent défrayer les frais d'appels interurbains pour atteindre les échanges téléphoniques du milieu urbain de la Municipalité;

QUE ces personnes ont dénoncé à maintes reprises cette situation et qu'ils ont également réclamé une intervention immédiate de la compagnie Bell Canada;

QUE le Conseil, en vertu de sa résolution C-80-203, a demandé à Bell Canada de corriger cette anomalie et de réaliser avec célérité les travaux requis pour éviter que ces gens soient obligés d'effectuer des appels interurbains pour atteindre les échanges téléphoniques 561, 568, 643 et 663;

QUE les citoyens du secteur Cantley ont par ailleurs adressé un mémoire au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes, afin qu'il incite cette firme à procéder aux travaux de corrections dans les meilleurs délais possibles;

QUE ce Comité considère que Bell Canada fait preuve de négligence en retardant indûment d'exécuter les travaux nécessaires pour redresser la situation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- D'appuyer auprès du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes le mémoire conçu par les résidents du secteur Cantley à l'égard des appels interurbains qu'ils doivent effectuer pour rejoindre les abonnés du milieu urbain;
- 2o.- De demander audit Conseil d'obliger la compagnie Bell Canada à réaliser immédiatement ou dans les meilleurs délais possibles, les travaux requis afin que les abonnés des secteurs ruraux reliés aux échanges 457, 671 et 986 puissent composer les indicatifs téléphoniques 643, 663, 561 et 568 sans frais interurbains.

QUE copie de cette résolution soit transmise au député du Comté de Gatineau, M. René Cousineau, pour appui auprès des autorités concernées.

Adoptée unanimement.

* A 08:20, Messieurs les conseillers Gaëtan Cousineau et Daniel Lauzon prennent leur fauteuil.

Conseil



CA-81-559

Jeu créatif - parc St-Gérard

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la politique d'achat, toute réquisition supérieure à 5 000,00\$ doit recevoir l'approbation du Conseil avant d'être acheminée au directeur du Service des achats;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture envisage de procéder, suite aux demandes formulées par le Conseil, à l'acquisition d'un jeu créatif évalué à 5 200,00\$ devant être installé au parc St-Gérard;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 463, des fonds sont disponibles pour cette fin au poste budgétaire 02 83 000 012;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'approuver la réquisition numéro 45163 du Service des loisirs et de la culture et d'autoriser le directeur du Service des achats à procéder à l'acquisition d'un jeu créatif devant être aménagé au Parc St-Gérard le tout, en suivant la procédure édictée à la politique susmentionnée.

QUE la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 83 000 012, dont les affectations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier dont il est fait allusion au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-560

Aménagement - parcs Lafrenière et
Le Côteau - (803-1)

Conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à réaliser des travaux d'aménagement aux parcs cités en titre, et d'approprier à cette fin une somme maximale de 4 500,00\$ devant être puisée à même les affectations du poste budgétaire 02 83 000 003, dont les fonds sont disponibles d'après le certificat du trésorier numéro 464.

Adoptée unanimement.

CA-81-561

Emission d'obligations - terme
plus court - (404-2)

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances a produit un rapport préconisant de réduire à 15 ans l'échéance de remboursement des règlements d'emprunt devant faire l'objet de la prochaine vente d'obligations;

QUE selon l'article 564 de la Loi sur les Cités et Villes, le Conseil peut, par une résolution qui ne requiert que l'approbation de la Commission municipale du Québec, modifier en conséquence lesdits règlements d'emprunt;

R. Bélair

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'accepter le principe relatif à la réduction du terme de remboursement des emprunts décrétés en vertu des règlements qui feront l'objet de la prochaine émission d'obligations.

Adoptée unanimement.



CA-81-562

Honoraires professionnels - élargissement
boulevard Maloney (206-4)

ATTENDU QUE le Conseil, aux termes de sa résolution C-81-220, a retenu les services du bureau des experts-conseils Boileau & Associés Inc. pour la confection d'une étude préliminaire relative à l'élargissement du boulevard Maloney à la hauteur des Galeries Gatineau;

QUE la facture présentée par ledit cabinet pour la réalisation de ce mandat excède les appropriations affectées à cet égard en vertu de la résolution ci-haut mentionnée;

QUE le directeur du Service du génie attribue cette augmentation au plus grand nombre d'heures requis pour compléter cette étude et qu'il recommande d'allouer une somme additionnelle de 2 179,01\$ nécessaire au paiement des honoraires en décaillant;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'amender la résolution C-81-220, pour y affecter une somme supplémentaire de 2 179,01\$, et que ladite dépense soit imputée au poste budgétaire 02 41 000 411, dont les appropriations sont suffisantes selon le certificat du trésorier numéro 395.

Adoptée unanimement.

CA-81-563

Honoraires professionnels - intersection
Gréber/Maloney (205-11)

ATTENDU QUE le Conseil a retenu les services du bureau des ingénieurs-conseils Boileau & Associés Inc. pour la préparation d'une étude préliminaire relative au réaménagement des feux de circulation de l'intersection du boulevard Maloney/Gréber;

QUE ledit cabinet d'experts-conseils a déposé son rapport et que la facture relative à ces travaux excède les appropriations fixées en vertu de la résolution C-81-283;

QUE le directeur du Service du génie préconise qu'une somme additionnelle de 1 657,60\$ soit allouée à cette fin considérant que l'écart entre le montant de la facture et les sommes prévues à la résolution ci-avant mentionnée, est attribuable au plus grand nombre d'heures requis pour compléter ce mandat;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de modifier la résolution C-81-283 pour attribuer une somme supplémentaire de 1 657,60\$ à la réalisation de l'étude précitée, et que ladite dépense soit imputée au poste budgétaire 02 41 000 411, dont les affectations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 394.

Adoptée unanimement.

CA-81-564

Traverses à piétons - adjudication du
contrat - (504-38)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant l'installation de quatre traverses à piétons, à savoir:



- Marois Electrique Limitée..... 88 500,00\$
- Les Entreprises d'électricité Donald Servant (Québec) Ltée..... 75 290,00\$

QUE le rapport d'analyse desdites soumissions déposé par le bureau des consultants Desmarais & Associés Inc. indique qu'elles sont conformes et il recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 397, les fonds requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations des postes budgétaires 064 1990 521 et 02 83 341 711;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'accepter et d'approuver la soumission présentée par Les Entreprises d'électricité Donald Servant (Québec) Ltée au montant de 75 290,00\$, pour l'aménagement de traverses à piétons aux intersections ci-dessous mentionnées le tout, en conformité avec les plans et devis préparés à cet égard par le bureau des ingénieurs-conseils Desmarais & Associés Inc., à savoir:

- Notre-Dame/Première Avenue,
- Archambault/Moreau,
- Archambault/Marengère,
- Gréber/Bruyère.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'ouvrage en découlant.

Adoptée unanimement.

CA-81-565

Achat d'équipements lourds (504-4)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres publié dans les journaux locaux et régionaux, les soumissions ci-dessous mentionnées furent reçues concernant l'achat des équipements mobiles suivants, à savoir:

- Clément et Frère Ltée:

4 tracteurs sur chenilles avec charrue..... 100 224,00\$

- Craig Construction Equipment Ltd.:

1 souffleuse à neige articulée..... 31 822,20\$
1 tracteur-souffleur à neige..... 133 077,60\$

QUE le directeur des Services techniques a fourni toutes les informations réclamées par le Conseil en vertu de sa résolution C-81-702;

QUE ledit directeur a également procédé à la révision de l'annexe relative à l'appropriation de deniers supplémentaires au règlement numéro 213-81 pour permettre l'achat de camionnettes

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu:

- 10.- d'approuver l'annexe élaborée par le directeur des Services techniques, en vue d'affecter des deniers supplémentaires au règlement numéro 213-81, et d'autoriser le greffier à inscrire un projet de règlement à cet égard au feuillet de la prochaine séance du Conseil;

Formule Municipales Ltée, Ferham, Qué.





20.- de recommander au Conseil d'approuver les soumissions présentées par les compagnies ci-dessus identifiées pour l'achat des équipements ci-après indiqués, au prix mentionné en regard de chacune d'elles, et que la dépense en résultant soit appliquée au règlement 213-81, dont les affectations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier numéro 741, à savoir:

TRACTEUR SOUFFLEUR A NEIGE

Craig Construction Equipment Limited.....133 077,60\$

SOUFFLEUSE ARTICULEE:

Craig Construction Equipment Limited..... 31 822,20\$

TRACTEUR SUR CHENILLE AVEC CHARRUE:

Clément et Frère Limitée.....100 224,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-566

Lot 5B, rang X, canton de Hull -
Subdivision Domaine Taché
(307-4-01 & 302-3)

ATTENDU QUE le propriétaire de la subdivision du Domaine Taché affectant le lot 5B, rang X, canton de Hull, a déposé la première phase de son plan de lotissement accompagnée des documents s'y rattachant;

QUE ce projet de lotissement est conforme à la réglementation municipale et régionale et que de plus, le Service d'urbanisme en recommande l'approbation, y compris le rapport des ingénieurs-conseils relatif aux installations septiques et aux puits, en autant que les observations de la division sanitaire soient rigoureusement respectées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

Conseil

10.- de donner son assentiment à la demande de lotissement ci-dessous détaillée pour transmission à la Communauté régionale de l'Outaouais, à savoir:

M. Maurice Joanisse
Lots 5B-1 à 5B-48, rang X, canton de Hull
Plan no. 801670
Préparé par M. André Defayette, le 1980 05 07.

20.- d'approuver l'étude d'ensemble de la subdivision du lot 5B, rang X, canton de Hull, produite par le cabinet des ingénieurs-conseils Boileau & Associés Inc. à l'égard des installations septiques et des puits, ainsi que le rapport fourni à cette fin par la division sanitaire du Service d'urbanisme.

30.- d'autoriser la transmission des rapports précités et des documents s'y rattachant aux autorités compétentes de la Communauté régionale de l'Outaouais pour acceptation.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse se retire des discussions et du vote en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.



CA-81-567

Achat de terrain - parc G.E. Cartier
(510-1)

ATTENDU QUE pour réaliser un projet de construction d'un garage, le propriétaire du lot 1A-72, rang VI, canton de Hull, a formulé une demande en vue d'acquérir une lisière de terrain de 8 pieds de largeur du parc Georges Etienne Cartier;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture a manifesté son appui au projet d'acquisition du requérant et que de plus, il appert qu'aucun aménagement n'est prévu sur cette partie du parc;

Gérant

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'accepter en principe de vendre à M. Raymond Knight, demeurant au 47 de la rue Tours, Gatineau, Québec, une partie du lot 1A, rang VI, canton de Hull, et de mandater le Gérant à négocier pour et au nom de la Ville cette acquisition de terrain.

Adoptée unanimement.

CA-81-568

Garage Giroux - secteur du P.A.Q.
(513-5 & 507-1-02)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a rencontré M. Fernand Giroux afin de négocier l'achat d'une parcelle de 400 pieds carrés du lot 422-3 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, nécessaire à la Municipalité pour le bon fonctionnement de la circulation au carrefour des rues Champlain et St-Louis;

QUE selon le responsable des programmes d'améliorations de quartiers, il est impossible de conclure une entente avec ledit M. Giroux, puisqu'il exige un dédommagement pour l'ensemble de la propriété et du commerce;

QUE dans les circonstances, les options ci-dessous énoncées s'offrent à la Municipalité, à savoir:

- 1o.- Abandonner le projet,
- 2o.- acheter l'ensemble de la propriété,
- 3o.- exproprier la parcelle de terrain requise aux fins municipales.

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de mandater le bureau des conseillers juridiques de la Ville, Kehoe, Blais et Robinson, à entamer les procédures relatives à l'expropriation d'une superficie de 400 pieds carrés du lot 422-3 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau. Que la dépense nécessaire au paiement des honoraires et frais devant être encourus concernant l'expropriation de la partie du lot précité, évaluée à soit chargée au poste budgétaire 064 1280 219, dont les fonds sont disponibles selon le certificat du trésorier 299.

Il est de plus résolu d'inscrire au feuillet de la prochaine séance du Conseil un avis de motion à l'effet qu'un règlement sera introduit pour décréter l'expropriation de cette parcelle de terrain et pour autoriser un emprunt par émission d'obligations pour en payer le coût.

Adoptée unanimement.



CA-81-569

Vente de véhicules mis au rancart
(504-35)

ATTENDU QUE le directeur du Service des achats a soumis une demande à l'effet d'inscrire à la liste des véhicules devant être vendus par soumissions publiques, la camionnette ci-dessous détaillée;

G.
Bourbonnais

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de modifier la résolution CA-81-533 pour y inclure la vente d'une camionnette de marque Chevrolet, année 1976, portant le numéro de série CCL2461134608.

Adoptée unanimement.

CA-81-570

Ministère des transports - acquisition
de terrains (S10-1 & 103-5-01)

ATTENDU QUE le Ministère des transports du Québec désire acquérir les lots ci-après mentionnés pour améliorer l'accès au Chemin des Erables et la construction d'un échangeur à l'intersection de l'autoroute 550 et du boulevard de la Vérendrye, à savoir:

<u>LOTS</u>	<u>SUPERFICIE</u>
6-157 partie, rang VIII, canton de Hull	7,08 m.c.
1A-44 partie, rang VII, canton de Hull	57 875 p.c.
1A-44 partie, rang VII, canton de Hull	26 148 p.c.

QUE dans le cadre des travaux relatifs à l'échangeur de l'autoroute 550, le Ministère doit également obtenir une servitude de non-accès à l'égard du lot 1A-44, rang VII, canton de Hull;

Gérant

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de mandater le Gérant à négocier, pour et au nom de la Ville, la vente des lots ainsi que la servitude de non-accès dont il est fait allusion au préambule de la présente, et à retenir, s'il y a lieu, les services d'un bureau d'évaluateurs.

Adoptée unanimement.

CA-81-571

Embauche - préposé aux installations
(751-1)

ATTENDU QUE le directeur du Service du personnel a été autorisé, en vertu de la résolution C-81-685, à procéder à l'affichage du poste de préposé aux installations au Service des loisirs et de la culture, division arénas;

QUE le Comité de sélection, mis sur pied en conformité avec la politique adoptée à cet égard, et le directeur du Service du personnel recommandent l'embauche de la personne ci-dessous mentionnée;

Conseil

QUE selon le certificat du trésorier numéro 456 accompagnant la résolution numéro C-81-685, des fonds sont disponibles pour couvrir cette dépense évaluée à 7 425,00\$;

FMI

Formule Municipales Ltée, Farnham, Qué.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'engager, aux conditions énumérées au rapport du directeur du Service du personnel daté du 1981 08 24, Monsieur Marcel Laflamme, domicilié au 536 de la rue Clément, Gatineau, Québec, au poste de préposé aux installations, division arénas, au Service des loisirs et de la culture, et ce, au salaire prévu à la convention collective des cols bleus.

Adoptée unanimement.

CA-81-572

Vacance d'un poste permanent - Service de la police (751-2)

ATTENDU QUE le directeur du Service de la police a soumis au Gérant, suite au licenciement d'une opératrice radio-téléphone, un rapport justifiant l'embauche d'un employé permanent pour combler la vacance en découlant;

QUE le Gérant a procédé, tel qu'édicte à la politique personnes/années, à l'analyse de cette demande et qu'il recommande le remplacement de cette employée dans les meilleurs délais possibles;

QUE suivant la formule de demande de personnel, des fonds sont disponibles pour couvrir cette dépense évaluée à 5 600,00\$, à même les appropriations du poste budgétaire 02 21 000 111;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service du personnel à procéder à l'affichage du poste d'opérateur-radio-téléphone au Service de la police, en vue de recruter un(e) candidat possédant les qualifications requises pour occuper cette fonction.

Adoptée unanimement.

CA-81-573

Actuaires-conseils - assurance collective (504-36)

ATTENDU QU'à cause d'ambiguïté au niveau du choix des consultants devant procéder à la confection des documents et à l'analyse des soumissions pour le renouvellement des assurances collectives des employés, il devient nécessaire de corriger la résolution C-81-683;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de biffer de l'article 1 de la résolution numéro C-81-683 les mots "des actuaires-conseils Pouliot, Guérard & Associés" pour les remplacer par les mots suivants "d'un actuaire-conseil".

Adoptée unanimement.

CA-81-574

Rapport conseiller juridique - servitude route 148 (513-5)

ATTENDU QUE suite au mandat confié au bureau des conseillers juridiques de la Ville, concernant l'expropriation d'une servitude sur lot 13A partie, rang I, canton de Templeton, M. Yvan Leblanc a accepté la proposition initiale de la Ville s'élevant à 2 950,00\$;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'annuler les procédures d'expropriation concernant l'acquisition d'une servitude sur lot 13A partie, rang I, canton de Templeton, telle que décrétée à la résolution numéro C-81-567.

Adoptée unanimement.

CA-81-575

Acquisition voie d'accès - Centre
Hospitalier de Gatineau (513-5 & 507-1-03)

ATTENDU QUE le Gérant a rencontré à quelques reprises M. William R. McElroy, pour discuter de l'acquisition de la parcelle de terrain requise à l'aménagement de la voie d'accès devant conduire au Centre Hospitalier de Gatineau;

QU'à cause de l'écart considérable entre la demande du propriétaire et le niveau du marché, le Gérant suggère, dans son rapport du 1981 09 01, de confier immédiatement ce dossier aux conseillers juridiques de la Ville pour entreprendre les procédures d'expropriation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu:

- 1o.- de mandater le bureau des conseillers juridiques de la Ville, Kehoe, Blais et Robinson, à entamer devant le tribunal approprié les procédures relatives à l'expropriation de la partie du lot 24D, rang II, canton de Templeton, propriété de M. William R. McElroy et montré au plan numéro 25261-8942-S, préparé par M. Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 1980 11 14.
- 2o.- d'autoriser le Gérant à retenir les services de la compagnie du bureau d'évaluation et de contrôles techniques pour la confection du rapport requis à l'expropriation dudit lot.

Adoptée unanimement.

CA-81-576

Achat d'un coffre-fort - (803-6)

ATTENDU QUE le chef de la division des installations au Service des loisirs et de la culture a soumis un rapport justifiant l'achat d'un coffre-fort devant être placé à l'aréna Campeau;

QUE des fonds sont prévus à cette fin à même les affectations du poste budgétaire 064 2000 719, comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 462;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le directeur du Service des achats à procéder, en suivant la procédure édictée à la politique d'achats, à l'acquisition d'un coffre-fort devant être installé à l'aréna Campeau, et que la dépense en découlant soit chargée au poste ci-avant mentionné.

Adoptée unanimement.

F.M.



CA-81-577

Jugement déclaratoire - cause
Masonite Canada Inc. (508-4)

ATTENTU QUE l'Honorable Juge Orville Frénette de la Cour Supérieure du district de Hull a rendu le 1981 08 18, son jugement concernant la cause impliquant la compagnie Masonite Canada Inc;

QUE ce Comité a rencontré, à huis clos, Me John Kehoe, conseiller juridique de la Ville, afin de recueillir ses commentaires à l'égard dudit jugement;

QUE ce Comité estime qu'il est d'intérêt public de porter ce jugement déclaratoire en appel;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de mandater le bureau des conseillers juridiques de la Ville, Kehoe, Blais & Robinson, à déposer avant le 1981 09 18, une inscription à la Cour d'Appel du Québec, concernant le jugement déclaratoire rendu le 1981 08 18 par l'Honorable Juge Orville Frénette, dans la cause numéro 550-05-000-713-81 de la Cour Supérieure du District de Hull, impliquant la Ville et la firme Masonite Canada Inc.

Adoptée unanimement.

CA-81-578

Levée de l'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 09 09, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaétan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Gilles Bourbonnais, Jacques Robert, Robert Bélair et Jean-Charles Laurin.

CA-81-579

M. Pierre Trudeau - Travaux parc du
Lac Beauchamp (103-4-06)

ATTENDU QUE les résidents des rues Dupuis et Calumet ont signalé à la Municipalité les difficultés résultant du mauvais drainage de la partie du lot 13A, rang I, canton de Templeton, propriété de la Société d'aménagement de l'Outaouais, longeant les propriétés situées en bordure de la rue Dupuis;

Conseil



QUE ce Comité considère qu'il est du devoir et de la responsabilité de ladite Société de corriger ce problème de drainage afin d'éliminer l'accumulation d'eau dégageant des odeurs nauséabondes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de demander à la Société d'aménagement de l'Outaouais de réaliser, immédiatement ou dans les meilleurs délais possibles, les travaux de drainage requis pour corriger la situation dénoncée par les propriétaires des rues Dupuis et Calumet à l'égard des accumulations d'eau stagnante sur la partie du lot 13A, rang I, canton de Templeton, adjacente aux propriétés érigées en bordure de la rue Dupuis.

Adoptée unanimement.

CA-81-580

Réception - Médailles Jeux du Québec,
Été 1981 (805)

R. Bélair

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le directeur du Service des finances à verser, sur présentation de l'autorisation de paiement provenant du Gérant, au Comité organisateur des Jeux du Québec Hull/Aylmer/Gatineau, la somme de 200,00\$ pour défrayer avec les villes de Hull et Aylmer les frais d'une réception en l'honneur des médaillés de la région de l'Outaouais aux Jeux du Québec, Été 1981.

QUE ladite dépense soit imputée au poste budgétaire 02 11 000 493, dont les affectations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier numéro 198.

Adoptée unanimement.

* Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Claude Bérard quittent leur fauteuil.

CA-81-581

Entretien des dépotoirs à neige
(504-16)

G.
Bourbonnais
Greffe

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu d'autoriser le greffier à publier dans les journaux habituels un avis public invitant des offres pour l'entretien des dépotoirs à neige et ce, dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du directeur du Service des achats.

Adoptée unanimement.

* Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Claude Bérard reprennent leur fauteuil.

CA-81-582

Ouverture des soumissions

ATTENDU QU'à la suite d'appels d'offres publics, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:



APPROVISIONNEMENT AUX RESTAURANTS DES ARENAS (504-7)

- Frito Lay Canada,
3250 Hawthorne road, Ottawa, Ontario.
- O. Dubois Inc.,
130, rue Adrien-Robert, Hull, Québec.
- Les Croustilles Yum Yum Inc.,
40, rue du Moulin, Warwick, Québec.
- Humpty Dumpty,
2100 Normand, Lachine, Québec.

VENTE DE VEHICULES MIS AU RANCART (504-35)

- Bernard Marenger,
R.R. 2, 1464, Boul. Labrosse, Gatineau, Québec.
Dépôt: Chèque certifié au montant de 31,80\$.
- René Mayer,
431, rue Millar, Gatineau, Québec.
Dépôt: Chèque certifié au montant de 100,00\$.
- Garage Louis Guzy Ltd.,
168, rue Harold, Gatineau, Québec.
Dépôt: Chèque au montant de 200,00\$.
- Lucien Couture,
264, rue Riviera, Gatineau, Québec.
Dépôt: Chèque certifié au montant de 12,60\$.

FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE (504-10)

<u>Compagnie</u>	<u>Prix du Marché</u>	<u>Escompte</u>	<u>Prix net au litre</u>
Texaco Canada Inc.	\$0,264	\$0,029	\$0,235
Independant Fuels & Lumber Ltd.	\$0,2640	\$0,0506	\$0,2134
BP Pétroles Ltée	\$0,257	\$0,010	\$0,247
Bruce Fuels Ltd.	\$0,2666	\$0,0203	\$0,2463
Péto-Francis Inc.	\$0,2580	\$0,0264	\$0,2316
Gulf Canada	\$0,2695	\$0,0366	\$0,2329

QUE les devis et documents de soumissions relatifs à ces appels d'offres furent préparés par le directeur du Service des achats;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de référer les soumissions ci-haut énumérées au directeur du Service des achats pour analyse et rapport dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

G. Bourbonnais



CA-81-583

Intersection Gréber/Maloney - mandat
et règlement (205-11)

ATTENDU QUE le bureau des experts-conseils Boileau & Associés Inc. a déposé son rapport préliminaire concernant la faisabilité du projet de modifications à l'intersection des boulevards Maloney/Gréber;

QUE le directeur du Service du génie entérine les recommandations de cette expertise et qu'il recommande d'accorder le mandat relatif à la préparation des plans et devis requis à la réalisation de ces travaux;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 398, des fonds sont disponibles pour couvrir les honoraires découlant de la présente résolution à même les appropriations du poste budgétaire 02 41 000 411;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- d'approuver, avec la correction ci-dessous mentionnée, les conclusions de l'étude préliminaire préparée par le bureau des ingénieurs-conseils Boileau et Associés Inc. annexée au rapport du directeur du Service du génie daté du 1981 09 02 et se rapportant aux travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Maloney/Gréber et des modifications devant être effectuées au système de commande des feux de circulation installé à cet endroit, à savoir:
 - de prolonger jusqu'à la rue Beauséjour le trottoir prévu sur le côté est du boulevard Gréber.
- 2o.- de retenir les services dudit bureau des experts-conseils pour la surveillance desdits travaux et la confection des plans et devis requis à cette fin.
- 3o.- d'autoriser le greffier à faire paraître des avis invitant des offres pour la réalisation des travaux ci-avant mentionnés, dès que la documentation pertinente sera disponible.

Adoptée unanimement.

CA-81-584

Subdivision Le Domaine Taché - requête
(307-4-01)

ATTENDU QUE le propriétaire de la subdivision du lot 5B, rang X, canton de Hull (Domaine Taché), a présenté une requête concernant le gravelage et le drainage des rues 5B-41, 5B-42, 5B-43 et 5B-48 du même rang et canton;

QUE ce projet de lotissement est situé à l'extérieur des limites de la zone agricole et qu'il y a un accès direct sur un chemin public, en l'occurrence le Chemin Taché;

Conseil

QUE le directeur du Service du génie recommande l'approbation de cette requête en autant que le promoteur accepte de céder à la Ville les servitudes de drainage ci-dessous identifiées;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- d'approuver la requête soumise par M. Maurice Joanisse relativement au drainage et gravelage, à ses frais, des rues 5B-41, 5B-42, 5B-43 et 5B-48;
- 2o.- d'entériner la recommandation du requérant à l'égard de l'engagement du cabinet des experts-conseils Boileau & Associés Inc., pour la préparation des plans et devis requis à la réalisation des travaux précités;
- 3o.- d'acquiescer de M. Maurice Joanisse, pour la somme nominale de 1,00\$, des servitudes permanentes d'une largeur de 4.5 mètres sur les lots 5B-20, 5B-21 et 5B-22, ainsi qu'en bordure des lots 5B-2/5B-3, 5B-8/5B-9, 5B-19/5B-20 et 5B-19/5B-17, tous situés dans le rang X, canton de Hull;
- 4o.- d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'acte notarié en découlant; il est entendu que les travaux de gravelage et drainage des rues susmentionnées pourront débiter dès que la transaction dont il est fait allusion à l'article 3 sera complétée.

Il est de plus résolu que les fonds requis à la rédaction dudit acte notarié évalué à 260,00\$ soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 14 100 730, dont les appropriations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 110.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse se retire des discussions et du vote en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

CA-81-585

Subdivision Laflamme/Kersjes - pavage
(règlement 178-79)

ATTENDU QUE le propriétaire de la subdivision citée en titre, a adressé une demande au directeur du Service du génie, à l'effet de reporter le pavage des rues de son projet au printemps 1982;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'acquiescer à la requête de Wilhelm Kersjes in trust et de retarder, jusqu'en 1982, le pavage des rues de la subdivision Laflamme Kersjes.

Adoptée unanimement.

CA-81-586

Demandes de lotissement (302-3)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-dessous, pour transmission à la Communauté régionale de l'Outaouais, à savoir:

E. Lauzon
M. Beauclair

Conseil



- 10.- M. Roger F. Goulet,
lot 5B-4-1, rang VII, canton de Hull,
plan no. S-1437-4555-L,
préparé par M. Louis Lavoie, le 1981 08 12.
- 20.- Ville de Gatineau & Légion Canadienne,
lots: ajouté de lot et lot 383-3-1 du cadastre du village de
Pointe-Gatineau,
plan no. S-1427-3080-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1981 07 08.
- 30.- Ville de Gatineau,
lot: ajouté de lot, cadastre officiel du village de Pointe-
Gatineau,
plan no. S-1443-3097-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1981 08 06.
- 40.- La Société d'aménagement de l'Outaouais,
lot: 21-604, rang II, canton de Templeton,
plan no. S-973-2840,
préparé par M. Alain Courchesne, le 1981 06 15.
- 50.- M. Jean-Guy Meunier,
lot 15-8, rang IV, canton de Templeton,
plan no. S-1409-1051-S,
préparé par M. Louis-Samson, le 1981 03 31.

Adoptée unanimement.

CA-81-587

Transfert budgétaire no. 86 (401-4)

ATTENDU QUE pour procéder à l'acquisition de cartes routières, il devient nécessaire d'effectuer le transfert budgétaire ci-dessous détaillé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:

02 19 200 Service des communications

344 Publication du département 2 400,00\$

01 400 00 Services rendus à des personnes

01 49 100 Photocopies (2 400,00\$R)

Il est entendu que les fonds nécessaires à ce transfert sont disponibles comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 193.

Adoptée unanimement.

CA-81-588

Engagement - Surintendant hygiène du milieu (751-1)

ATTENDU QUE le directeur du Service du personnel a procédé, en conformité avec les dispositions de la résolution numéro C-81-544, à l'affichage du poste de surintendant de la division hygiène du milieu au Service des travaux publics;



Conseil

QUE le Comité de sélection formé, pour l'occasion, par les directeurs des Services techniques, des travaux publics et du personnel, recommande de retenir la candidature de M. André Villeneuve, actuellement contremaître aux installations;

QUE suivant la formule de demande de personnel présentée par le directeur du Service des travaux publics, des fonds sont disponibles pour couvrir cette dépense évaluée à 12 665,18\$ à même les affectations du poste budgétaire 02 35 110 111;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil que M. André Villeneuve soit et est promu au poste de surintendant de la division hygiène du milieu au Service des travaux publics, au salaire de la classe 10, de l'échelle salariale des employés non syndiqués.

Adoptée unanimement.

CA-81-589

Paiement réclamations (101-1-05)

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a présenté les rapports et documents pertinents aux réclamations ci-dessous indiquées et que les appréciateurs de la compagnie d'assurance de la Ville en préconisent le paiement;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les affectations du poste budgétaire 02 19 900 950, comme l'indiquent les certificats du trésorier numéros 191 et 196;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à verser, sur présentation des autorisations de paiement par le Service des communications, les sommes ci-dessous mentionnées en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:

- M. François Laporte,
Réclamation du 1981 06 17.....305,00\$
- M. André Viau,
Réclamation du 1981 06 22.....662,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-590

Paiement réclamation de M. Donald Lécuyer (101-1-05)

ATTENDU QUE le Conseil, en vertu de sa résolution C-81-267, a autorisé un paiement de 425,26\$, tel que ci-dessous détaillé, pour le règlement de la réclamation de M. Donald Lécuyer, à savoir:

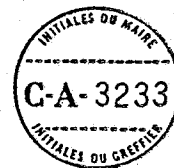
- Travellers du Canada.....175,21\$
- Donald Lécuyer.....250,00\$

QUE suite à l'analyse des documents de subrogation soumis par la compagnie d'assurance du réclamant, l'appréciateur de la compagnie d'assurance de la Ville reconnaît le bien-fondé de la majoration de cette réclamation et en recommande le paiement;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 192, des fonds sont disponibles pour cette fin à même les affectations du poste budgétaire 02 19 900 950;

Conseil

Conseil



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de modifier la résolution numéro C-81-267, pour lire un paiement de 749,97\$ à la compagnie Travellers du Canada, au lieu de 175,21\$.

Adoptée unanimement.

CA-81-591

Réception - Concours Maisons Fleuries
(503-11)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le responsable du Service des communications à organiser, à la Mairie, une réception en l'honneur des lauréats du concours "Maisons Fleuries" le 1981 09 24, et que la dépense en découlant, évaluée à 250,00\$ soit imputée au poste budgétaire 02 11 000 493, dont les appropriations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 197.

Adoptée unanimement.

CA-81-592

Achat de cartes routières (850-8)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le responsable du Service des communications à faire imprimer 2,000 exemplaires de la carte routière de la Ville, et que les fonds requis soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 19 200 344, dont les appropriations sont suffisantes comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 863.

Adoptée unanimement.

CA-81-593

Levée de l'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que l'assemblée soit levée.

Adopte unanimement.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRÉTAIRE

FMM



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 09 16, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Présents également: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Robert Bélair, Jacques Robert, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre d'observateur:

MM. Jean-René Monette, Conrad Bouffard et Hubert A. Leroux, Conseillers.

Absence motivée: M. Gaëtan Cousineau, Conseiller.

CA-81-594

Arrêts d'autobus - Centre Hospitalier de Gatineau (103-4-04)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'adresser une demande à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais pour l'installation d'arrêts d'autobus sur le boulevard St-René est pour desservir les travailleurs au futur Centre Hospitalier de Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-595

Journées des Handicapés - 9 et 10 octobre (501-3)

ATTENDU QUE l'Association des Handicapés du Grand Gatineau organise, les 1981 10 09 et 1981 10 10, diverses activités pour souligner et sensibiliser la population de façon toute particulière sur l'Année Internationale des Handicapés;

QUE la Ville de Gatineau invite tous les citoyens à collaborer activement et à participer en grand nombre aux différentes activités qui se dérouleront au cours de ces journées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 10.- D'autoriser son Honneur le Maire à proclamer les 1981 10 09 et 1981 10 10 "Journées des Handicapés" et d'inviter tous les citoyens de Gatineau à participer aux activités et festivités qui se dérouleront au cours de ces 2 journées.

Conseil

Conseil



20.- De mandater le responsable du Service des Communications à organiser, à la Mairie, le vendredi 1981 10 09, à 18:00, un cocktail aux fruits ainsi qu'un léger goûter à l'intention des invités de l'Association des Handicapés du Grand Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-596

Circuit d'autobus - projet "Des Oiseaux" (103-4-04)

Conseil

ATTENDU QUE plusieurs résidents du projet "Des Oiseaux", situé en bordure de l'avenue du Cheval Blanc, réclament que le parcours de certains autobus circulant sur le boulevard Maloney soit prolongé pour les desservir;

QUE le Comité favorise la desserte de ce projet domiciliaire en autant que les modifications en résultant n'entraîneront aucune augmentation des coûts d'opération de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de formuler une demande à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais à l'effet de prolonger le circuit de certains autobus empruntant le boulevard Maloney en vue de desservir le projet "Des Oiseaux".

Adoptée unanimement.

CA-81-597

P.A.Q. Archambault/Gréber - avis de motion

Avis de motion

ATTENDU QUE suite à l'approbation de la résolution numéro 81-556 par la Communauté Régionale de l'Outaouais, il y a maintenant lieu de modifier les règlements numéros 128-78, 128-1-79 et 199-80 pour y autoriser la réalisation des travaux de raccordement faisant partie de l'entente tripartite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le greffier à inscrire au feuillet de la prochaine séance du Conseil des avis de motion à l'effet d'amender les règlements ci-haut mentionnés pour incorporer les travaux d'égout prévus à l'entente tripartite pour le raccordement de ces secteurs à l'intercepteur régional sanitaire et pour en autoriser un emprunt par émission d'obligations pour en payer le coût.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

FMI



E. Lauzon
M. Beauclair

Conseil

CA-81-598

P.A.Q. Champlain/St-Louis - appel
d'offres (504-41)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le greffier à faire paraître dans les journaux habituels des avis invitant des offres pour le parachèvement des travaux d'égout sur la rue Champlain dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du directeur du Service du Génie.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

CA-81-599

Réseau submergé - travaux supplémentaires (202-8)

ATTENDU QUE le directeur du Service du Génie a produit, à la demande du Comité, un rapport définissant les travaux d'aqueduc et d'égout pouvant être réalisés lors des raccordements du réseau submergé que doit entreprendre prochainement la Communauté Régionale de l'Outaouais dans le cadre de son programme d'assainissement des eaux usées;

QUE selon cette étude, les projets de correction au réseau d'infrastructures municipales ci-après décrits pourraient être incorporés auxdits travaux de raccordements, à savoir:

- 1o.- Aqueduc - rue Albert, de la 1ère Avenue au boulevard Labrosse.
- 2o.- Aqueduc - rue Montcalm, du boulevard Maloney à la rue Du Berger.
- 3o.- Aqueduc et égout - rue Clément, des rues Montcalm à Papineau.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'accepter en principe le rapport présenté par le Service du Génie, en date du 1981 09 09, intitulé "Raccordements prévus au réseau submergé du secteur Gatineau - projet d'assainissement des eaux usées de la C.R.O."

Adoptée unanimement.

CA-81-600

Drainage - Rôtisserie St-Hubert
B.B.Q. (202-5)

ATTENDU QUE le propriétaire de la Rôtisserie St-Hubert B.B.Q. a demandé à la municipalité de procéder à l'aménagement des fossés situés en bordure du boulevard Maloney et sur le côté est du restaurant;

QUE selon les renseignements fournis par le directeur des Services Techniques, il est de la responsabilité de la Ville de rehausser le fossé du boulevard Maloney afin d'éliminer l'accumulation d'eau dans cette tranchée;

E. Lauzon
G. Raymond
M. Beauclair



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu d'approuver le rapport présenté par le Service du Génie, en date du 1981 09 09, concernant le drainage de la Rôtisserie St-Hubert B.B.Q. et d'autoriser le Service des Travaux Publics à rehausser de 12 à 18 pouces, sur une longueur d'environ 400 pieds, le fossé situé en bordure du boulevard Maloney et longeant ce terrain.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-601

Ecole St-Gérard (254-6)

ATTENDU QUE la Commission Scolaire de Gatineau a fermé l'école St-Gérard et qu'elle est disposée à s'en départir en conformité avec les mesures et dispositions de la Loi de l'Instruction Publique;

QUE certains organismes et associations sans but lucratif ont adressé à la municipalité des demandes concernant l'utilisation de cet immeuble à des fins communautaires;

QUE le directeur du Service du Génie indique, dans son rapport du 1981 09 10, que la structure de cet établissement est en parfaite condition;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- De demander à la Commission Scolaire de Gatineau de vendre à la Ville, pour la somme nominale de 1,00\$, la propriété connue et désignée comme étant les lots 9A-2 partie et 9B partie, rang I, canton de Templeton, avec bâtisse érigée, circonstances et dépendances, le tout en conformité avec l'article 228 de la Loi de l'Instruction Publique.
- 2o.- De confier au Comité Consultatif des Loisirs et de la Culture le dossier relatif à l'utilisation et à la location de l'ancienne école St-Gérard.
- 3o.- D'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition de l'immeuble dont il est fait allusion à l'article 1 des présentes.

QUE la dépense, évaluée à 225,00\$, pour la confection du contrat d'achat, soit chargée au poste budgétaire 02 14 100 730 dont les appropriations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier numéro 112.

Adoptée unanimement.

Conseil

CA-81-602

Demandes de lotissement (302-3)

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-dessous, pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- Ville de Gatineau,
lot 7-67-1 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau,
plan numéro S-1442-3095-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1981 08 06.
- 2o.- Ville de Gatineau,
lots 1A-144-1 et 1B-242-1-1, rang VI, canton de Hull,
plan numéro S-1442-3095-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1981 08 06.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

CA-81-603

Empiètement - lot 17B-140 - élargissement - chemin St-Thomas

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a acquis, pour fin d'élargissement du chemin St-Thomas, le lot 17B-140, rang IV, canton de Templeton, en vertu du contrat passé devant Me Denys-Claude Lamontagne, le 1974 12 31;

QUE selon Me Marie Courtemanche, ce terrain fut vendu par section, sans l'autorisation de la Ville, aux propriétaires des lots 17B-97 à 17B-103 inclusivement et que ces derniers auraient payé des taxes sur les parties de ces lots ainsi acquises;

QUE pour clarifier la situation, le demandeur est disposé à racheter ledit lot ou encore d'effectuer un échange de terrain;

QUE le Service d'Urbanisme recommande, pour sa part, de conserver ce lot puisqu'il constitue une lisière de terrain importante pour l'élargissement éventuel du chemin St-Thomas;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu:

- 1o.- D'approuver le rapport rédigé par le Service d'Urbanisme, en date du 1981 09 03, portant le numéro de référence 421-08-02-05 et de conserver le lot 17B-140, rang IV, canton de Templeton, pour fin d'élargissement éventuel du chemin St-Thomas.
- 2o.- De demander au directeur du Service des Finances d'analyser et de produire un rapport concernant les taxes que les propriétaires des lots 17B-97 à 17B-103 auraient payées en trop.

Adoptée unanimement.

Greffe

R. Bélair



* Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.

CA-81-604

Approbation - programmes de restauration
(303-4, 303-5 et 303-6)

Conseil

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée, en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec, à réaliser les programmes de restauration Archambault/Gréber, Champlain/St-Louis et Maloney/St-André;

QUE le Service d'Urbanisme a présenté des rapports concernant l'état d'avancement desdits programmes et qu'il recommande également l'approbation du versement du prêt et des subventions ci-dessous indiqués, consentis conjointement par la Ville et la dite Société;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- D'accepter les rapports soumis par le Service d'Urbanisme, datés du 1981 09 09, concernant l'état d'avancement des programmes de restauration ci-avant mentionnés.
- 2o.- D'autoriser le versement du prêt et des subventions ci-bas énumérés et que la dépense en découlant soit imputée aux postes budgétaires 064 2050 799, 064 1150 799 et 064 1820 799 dont les fonds sont suffisants d'après les certificats du trésorier numéros 300, 301 et 302.

<u>Dossier</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Logement</u>	<u>Coût total</u>	<u>S.H.Q.</u>	<u>S.C.H.L.</u>	
<u>Adresse</u>			<u>Rénovation</u>	<u>Ville</u>	<u>Subv.</u>	<u>Prêt</u>
026-F37	E. Bisson					
16 Fortin		1	2 652\$	377\$	2 275\$	--
034-G15	R. Chénier					
10 Cousineau		1	2 199\$	550\$	--	--
050-E36	L. Carrière					
5 Moreau		1	3 236\$	809\$	2 225\$	--
052-F58	L. Fortin					
23 St-Jean-Baptiste		1	10 020\$	2 500\$	--	--
007-C22	J. Bard					
12 St-Antoine		1	6 172\$	1 678\$	--	4 975\$
058-J72	R. Parker					
285 St-André		5	49 800\$	12 450\$	12 500\$	--



084-K48 N. Gravelle 146, 3e Ave	2	8 392\$	2 098\$	2 923\$	--
098-K68 G. Ouellette 181 Thomas	6	5 727\$	1 431,75\$	2 863,50\$	--
099-K67 G. Ouellette 177 Thomas	6	5 982\$	1 495,50\$	2 991\$	--

Augmentation au dossier:

011-G33 M. Rossignol 34 Gréber	3	3 372\$	843\$	--	--
déjà accepté		<u>16 340\$</u>	<u>4 085\$</u>	<u>7 500\$</u>	--
total.....		19 712\$	4 928\$	7 500\$	
056-J34 O. Raby 99 lère Ave	2	1 972\$	493\$	--	--
déjà accepté		<u>17 380\$</u>	<u>4 345\$</u>	<u>6 250\$</u>	
total.....		19 352\$	4 838\$	6 250\$	

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-605 Emprunt temporaire sur règlement (404-1)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à négocier un emprunt temporaire avec la Banque Royale du Canada pour permettre le financement provisoire du règlement suivant, et ce, jusqu'à concurrence de 90% de l'emprunt autorisé, à savoir:

<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>	<u>90%</u>
220-81	62 000,00\$	55 800,00\$

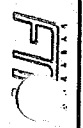
QUE son Honneur le Maire et le directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer les billets avec la Banque, pour et au nom de la Ville; ledit emprunt devant être contracté graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

Conseil

Formule Municipale Élec, Farnham, Qué.





Conseil

CA-81-606

Commission Municipale du Québec - re-
quête de la maison "Unies-Vers-Femmes"
(405-3)

ATTENDU QUE l'organisme "Unies-Vers-Femmes" a soumis à la Commission Municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fin d'exemption de taxe foncière;

QU'en conformité avec l'article 204 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, la Commission Municipale du Québec doit, dans de tels cas, consulter la Ville concernée avant de se prononcer;

QUE selon le bureau des conseillers juridiques de la Ville, l'institution ou l'organisme formulant ce genre de requête doit être propriétaire de l'immeuble faisant l'objet de la demande;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'aviser la Commission Municipale du Québec que l'association de la maison "Unies-Vers-Femmes" est locataire de l'immeuble faisant l'objet de la demande déposée en vertu de l'article 204 (10) de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

Adoptée unanimement.

CA-81-607

Acquisition du lot 5B-44 non officiel

ATTENDU QUE lors de la présentation du projet de lotissement des lots 5B-1 à 5B-48, rang X, canton de Hull, le Service d'Urbanisme a proposé l'acquisition du lot ci-bas identifié pour fin de parc et/ou espace vert;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- D'accepter la cession, pour fin de parc, terrain de jeux et/ou espace vert, du lot 5B-44 non officiel, rang X, canton de Hull, propriété de M. Maurice Joanisse et montrée au plan numéro 801670 préparé par M. André Defayette, arpenteur-géomètre, en date du 1980 05 07.
- 2o.- D'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié en découlant et que la dépense pour la préparation de ce contrat, évaluée à 200,00\$, soit chargée au poste budgétaire 02 14 100 730 dont les affectations sont suffisantes comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 111.

* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse se retire des discussions et du vote en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

Conseil

FM

Formules Municipales Lits, Farnham, Qué.



Conseil

CA-81-608

C.L.S.C. Des Draveurs - utilisation
de terrain - école Tempo (103-6-01)

ATTENDU QUE le C.L.S.C. Des Draveurs est disposé à céder au Centre Communautaire L'Agora Inc. les locaux modulaires de l'ancienne école Tempo en autant que la municipalité accepte d'assurer la disponibilité du terrain requis;

QUE ce Comité est favorable à cette requête et qu'il préconise la transmission de ce dossier au Comité Consultatif des Loisirs et de la Culture pour négocier la parcelle de terrain requise par cet organisme ainsi que les termes et conditions du bail à intervenir à ce sujet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'accepter en principe de louer au Centre Communautaire L'Agora Inc. la partie du lot 3-364 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau se trouvant sous l'école Tempo et de confier le dossier au Comité Consultatif des Loisirs et de la Culture pour déterminer la superficie du terrain à louer, la localisation des modules ainsi que les conditions et termes du bail à intervenir entre les parties.

Adoptée unanimement.

CA-81-609

Vente d'une partie du lot 1A, rang
VI, canton de Hull (510-1)

ATTENDU QUE M. Raymond Knight a soumis une demande pour l'acquisition d'une lisière de terrain de 8 pieds de largeur sur le côté nord-ouest de sa propriété, et ce, afin de pouvoir procéder à la construction d'un garage;

QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a signalé son appui à ce projet puisqu'aucun aménagement n'est prévu sur cette section du parc;

QUE suite à ses négociations avec le requérant, le gérant recommande la vente de ce terrain au prix de 1,00\$ le pied carré en sus des frais reliés à la rédaction du contrat;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au Conseil de vendre à M. Raymond Knight demeurant au 47 de la rue Tours, Gatineau, Québec, une partie de 800 pieds carrés du lot 1A, rang VI, canton de Hull, au prix de 1,00\$ le pied carré.

Adopté unanimement.

CA-81-610

Ordonnances de circulation (600-3)

ATTENDU QUE pour améliorer la sécurité et la circulation sur certaines rues, le Service de la Police a déposé des rapports suggérant d'installer des enseignes d'arrêt et de prohiber le stationnement aux endroits ci-dessous mentionnés;

QUE ce Comité a procédé à l'examen et à l'analyse de ces rapports et qu'il en recommande l'acceptation;

Conseil

Conseil



QUE d'après le certificat du trésorier numéro 533, des deniers sont disponibles à même les affectations du poste budgétaire 02 34 500 645 pour procéder à la mise en place des plaquettes de circulation requises;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- De limiter à un maximum de 2 heures le stationnement des véhicules automobiles sur le côté nord de la partie de la rue Broadway, comprise entre les rues Elm et Pine.
- 2o.- De décréter des arrêts obligatoires sur les côtés nord et sud de la rue De Provence, à la hauteur de la rue Toulon.
- 3o.- De prohiber, en tout temps, le stationnement des véhicules sur le côté sud de la section de la rue Bruyère, située à l'ouest du boulevard Gréber.

QUE le Service des Travaux Publics soit et est autorisé à installer les affiches de signalisation appropriées afin d'identifier les ordonnances de circulation décrites aux articles 1 à 3 de la présente ainsi qu'une enseigne de 50 km/h sur la rue Chamonix, à l'entrée du projet Mont-Cascades.

Adoptée unanimement.

CA-81-611

Suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de suspendre temporairement l'assemblée pour discuter à huis clos du dossier relatif aux Jeux du Québec Hull/Aylmer/Gatineau, Été 1981.

Adoptée unanimement.

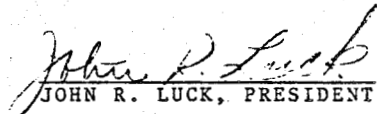
* A 11:30, reprise de l'assemblée toutes les mêmes personnes étant présentes.

CA-81-612

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.


JOHN R. LUCK, PRÉSIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRÉTAIRE

FMI



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 09 23, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Présents également: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Jacques Robert, Gilles Bourbonnais, Robert Bélair et Jean-Charles Laurin.

Assiste à titre d'observateur:

M. Jean-René Monette, Conseiller.

CA-81-613

Heures d'affaires - période des fêtes (103-4-06 et 103-5-15)

Conseil

ATTENDU QUE le chapitre 60 des Lois de 1969 régit les heures d'affaires de tous les établissements où des denrées ou marchandises sont vendues ou offertes en vente au détail;

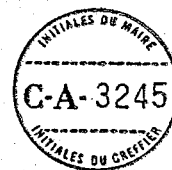
QUE la partie du territoire de la province de Québec constituant la région de l'Outaouais est située en bordure des limites de la province de l'Ontario et que les heures d'affaires de cette dernière province sont différentes de celles en vigueur dans la province de Québec et plus particulièrement pour la période des fêtes;

QUE les fuites commerciales évaluées, selon les experts en étude de marché, à plus de 50 000 000,00\$ doivent être, dans la mesure du possible, rapatriées du côté québécois;

QUE la Société d'Aménagement de l'Outaouais, de concert avec les municipalités de la région, organise au cours de la période des fêtes des campagnes d'achat chez-nous dans le but de récupérer du côté québécois une partie de ces fuites commerciales;

QUE ce Conseil est d'avis que pour renforcer l'offre commerciale québécoise et lui permettre de compétitionner, sur un pied d'égalité, avec les centres d'achats de la région Ottawa-Carleton, il devient primordial que cette industrie soit en mesure de réagir aux heures d'affaires de ses concurrents;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'appuyer la Société d'Aménagement de l'Outaouais dans ses démarches auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec pour obtenir une modification à la Loi des Heures d'Affaires des Etablissements Commerciaux afin de permettre aux commerçants de l'Outaouais québécois de prolonger leurs



heures d'affaires jusqu'à 21:00, pour la période du 1981 12 01 au 1981 12 23.

Adoptée unanimement.

* A 08:21, Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse et Daniel Lauzon prennent leur fauteuil.

* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-614

Adjudication de soumissions - cantines aux arénas (504-7)

Conseil

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les compagnies suivantes ont déposé des soumissions pour la fourniture de friandises et de marchandises pour les cantines aux arénas, à savoir:

- 1o.- Frito Lay Canada.
- 2o.- O. Dubois Inc.
- 3o.- Les Croustilles Yum Yum Inc.
- 4o.- Humpty Dumpty.

QUE le directeur du Service des Approvisionnements a présenté un rapport d'analyse desdites soumissions et recommande d'accepter les propositions ci-bas énumérées puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'accepter et d'approuver les soumissions présentées par les firmes ci-dessous relatées pour la fourniture de friandises et de marchandises aux cantines des arénas, à savoir:

1o.- O. DUBOIS INC.:

Cigarettes, cigares, kleenex, bromos, madelons, gommes, life savers, vicks, cashew 25 gr., halls, certs, rolaids en rouleau et chocolat.....ESCOMPTE 2,5%

2o.- HUMPTY DUMPTY:

Chips en sacs de 28 gr.....ESCOMPTE 28 %

Adoptée unanimement.

Formular Municipalité Lute, Farnham, Qué.
FM



Conseil

CA-81-615

Adjudication de soumission - huile
à chauffage (504-10)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions ci-après indiquées furent reçues pour la fourniture d'huile à chauffage, à savoir:

	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>ESCOMPTE</u>
1o.-	Texaco Canada Inc.....	0,029 c
2o.-	Independent Fuels & Lumber Limited.....	0,0506c
3o.-	B.P. Pétroles Limitée.....	0,010 c
4o.-	Bruce Fuels Limited.....	0,0203c
5o.-	Pédro-Francis Inc.....	0,0264c
6o.-	Gulf Canada.....	0,0366c

QUE le directeur du Service des Approvisionnements a procédé à l'analyse desdites soumissions et recommande d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'adjuger un contrat d'un an, à compter de l'adoption de la présente, à la firme "Independent Fuels & Lumber Limited", filiale de "Petro-Canada", ayant son siège social à 1 Place Ville-Marie, Montréal, Québec, pour la fourniture d'huile à chauffage avec escompte ferme de 0,0506c et d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat en découlant.

Adoptée unanimement.

CA-81-616

Règlement hors cour - réclamation -
Pavage Bélec Inc. (D-26 et 513-4)

ATTENDU QUE la firme "Pavage Bélec Inc." a intenté une action contre la Ville et la compagnie "Les Agrégats Dufferin" en vue de récupérer une somme de 869,00\$ pour des travaux supplémentaires qu'elle estime avoir réalisés dans le cadre de son contrat de revêtement bitumineux du terrain de stationnement de l'aréna Baribeau;

QUE les conseillers juridiques de la Ville ont négocié une entente hors cour à cet effet et qu'ils en recommandent l'acceptation au Conseil;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérrard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser, sur réception de l'autorisation de paiement du directeur du Service du Génie, la somme de 250,00\$ à la compagnie "Pavage Bélec Inc." en règlement complet et final de sa réclamation relative au contrat de pavage du terrain de stationnement de l'aréna Baribeau et que ladite dépense soit chargée au poste budgétaire 02 34 211 625 dont les appropriations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 400.

Adoptée unanimement.

Fernandes Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil



* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

CA-81-617

Transferts budgétaires #88, #89, #90 et #92 (401-4)

Conseil

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de Services concernant la réaffectation des appropriations de certaines activités de leur budget, le directeur du Service des Finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

QUE ce Comité a procédé à l'examen et à l'analyse des documents se rattachant à chacune de ces demandes et en préconise l'acceptation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #88:

02 83 341 Programme de pavage

711 Immobilisation - pavage	(40 000,00\$)
625 Asphalte	34 000,00\$
639 Autres matières non comestibles	2 000,00\$
649 Autres pièces et accessoires	4 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #89:

02 34 210 Transport routier - pavage

651 Vêtements et accessoires	50,00\$
------------------------------	---------

02 34 220 Trottoirs et bordures

649 Pièces et accessoires	500,00\$
515 Location de machinerie	1 000,00\$
623 Ciment et béton	4 000,00\$
628 Terre végétale et tourbe	800,00\$

02 34 230 Arrosage et nettoyage

628 Terre végétale et tourbe	100,00\$
------------------------------	----------

02 34 500 Circulation et signalisation

498 Traverses à niveau	1 000,00\$
------------------------	------------

02 36 200 Edifices publics

537 Clôtures mitoyennes	200,00\$
-------------------------	----------

FM

Formules Municipales Ltée, Fernham, Qué.



02 34 300 Enlèvement de la neige
651 Vêtements et accessoires (50,00\$)
537 Clôtures mitoyennes (200,00\$)

02 83 342 Programme de construction de trottoirs
711 Immobilisations - travaux de voirie (7 400,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #90:

02 19 930 Etudes et projets spéciaux
111 Rémunération régulière - plein temps (3 939,00\$)
02 13 221 Finances - informatique
132 Rémunération régulière - autres employés 3 939,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #92:

02 13 100 Gérance
750 Immobilisations - ameublement (1 000,00\$)
671 Papeterie et fournitures 1 000,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-618

Modification - tableau d'échéance
- règlements d'emprunt (404-2)

Conseil

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro CA-81-561, le directeur du Service des Finances a soumis la liste des règlements qui seront vendus lors de la prochaine émission d'obligations et pour lesquels il y a lieu de modifier les termes de remboursement des emprunts y décrétés;

QUE la Ville peut, en conformité avec les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les Cités et Villes, par résolution qui ne requiert que l'approbation de la Commission Municipale du Québec, modifier l'échéance de remboursement des emprunts autorisés en vertu de ces règlements;

QU'une analyse financière de ces règlements démontre que sur la période d'amortissement, le paiement total échelonné sur 15 ans, est inférieur à celui réparti sur une durée de 20 ans;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le greffier à inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, sur présentation d'un rapport complémentaire du directeur du Service des Finances, des résolutions à l'effet de modifier les règlements ci-après identifiés pour réduire à 15 ans le terme de remboursement des emprunts décrétés par ces règlements, à savoir:

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.





Conseil

financière pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels;

QUE le versement de cette subvention est sujet à l'acceptation, par résolution du Conseil, des conditions ci-après énumérées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'informer le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche que la municipalité s'engage à respecter intégralement les conditions suivantes reliées au versement de la subvention susmentionnée, à savoir:

- 1o.- De placer gratuitement à la disposition des participants et participantes les locaux où se déroulent les activités.
- 2o.- De réaliser, avant le 1982 05 31, les ateliers socio-culturels décrits à la demande de subvention.
- 3o.- D'organiser une manifestation publique afin que les réalisations des activités soient présentées au public.
- 4o.- D'assurer une diffusion adéquate de la programmation.

Adoptée unanimement.

CA-81-621

Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche - appui - demandes
de subvention (406-1)

ATTENDU QUE les demandes d'assistance financière adressées au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doivent être accompagnées de résolutions d'appui des conseils municipaux;

QUE les organismes ci-après identifiés ont préparé des projets qu'ils s'approprient à transmettre au Ministère et qu'ils sollicitent l'endossement de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'appuyer les demandes d'assistance financière formulées au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, par les associations ci-dessous mentionnées pour la réalisation des programmes indiqués en regard de chacune d'elles et d'autoriser le greffier, ou en son absence l'assistant-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents se rattachant à ces requêtes, à savoir:

- 1o.- Le Comité des Loisirs de Templeton Inc. - programme de soutien aux projets expérimentaux en loisir.
- 2o.- Le Relais des Jeunes Gatinois - programme de soutien aux projets expérimentaux en loisir.
- 3o.- Centre de l'Enfant "Pont Magique" - programme de soutien aux projets expérimentaux en loisir.

Adoptée unanimement.



CA-81-622

Paiement - honoraires - bureau des avocats "Roy, Mantha, Sabourin et Landry" (107-2-09)

Greffe

R. Bélair

ATTENDU QUE le Conseil a retenu les services de l'étude des avoués "Roy, Mantha, Sabourin et Landry" pour représenter la Ville devant la Cour Supérieure à l'égard de la requête en évocation de M. Benoit Blais, propriétaire du lot 2A, rang IX, canton de Hull, pour faire casser une décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

QUE suite à des pourparlers, une entente hors cour est intervenue entre les parties et conséquemment, Me Richard Roy a transmis la facture relative aux honoraires professionnels découlant de ce mandat;

QUE cette facturation reflète également les honoraires se rapportant à une opinion légale demandée par le Service d'Urbanisme et à l'étude du dossier de M. Clay Safford contre la Compagnie 96878 Canada Limitée et la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à payer, sur présentation de l'autorisation de paiement, la somme de 1 100,00\$ au bureau des avocats "Roy, Mantha, Sabourin et Landry", représentant leurs honoraires et déboursés pour avoir postulé au nom de la Ville dans les causes précitées et fourni l'avis juridique demandé par le Service d'Urbanisme.

QUE ladite dépense soit imputée aux postes budgétaires 02 14 100 412 et 02 61 100 418 dont les appropriations sont suffisantes comme l'indiquent les certificats du trésorier numéros 304, 109 et 113.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

CA-81-623

Ouverture de soumissions - fourniture de sel (504-9)

G. Bourbonnais

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant la fourniture de sel, à savoir:

	<u>F.A.B. Prescott</u>	<u>F.A.B. Gatineau</u>
1o.- Domtar Inc., Division Sel Sifto.....	24,85\$/tonne	28,80\$/tonne
2o.- La Société Canadienne de Sel Limitée.....		29,99\$/tonne

QUE les devis et documents relatifs à cet appel d'offres furent préparés par le directeur du Service des Approvisionnements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et

Formules Municipales Liés, Farnham, Qué.
FMM



résolu de transmettre les soumissions ci-avant énumérées au directeur du Service des Approvisionnements pour analyse et recommandation dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

CA-81-624

Suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de suspendre temporairement l'assemblée pour discuter à huis clos du dossier relatif à la réclamation de M. Michel Millette.

Adoptée unanimement.

* A 09:45, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 09 30, à 18:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Présents également: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Laurier Béchamp, Robert Bélair, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre d'observateur:

MM. Jean-René Monette et Conrad Bouffard, conseillers.

CA-81-625:

Semaine de la Prévention des Incendies (501-3):

ATTENDU QU'à tous les ans, des centaines de personnes perdent la vie dans des incendies et qu'il en résulte également un engloutissement de plusieurs millions de dollars en valeur matérielle;

Consei



QUE pour des motifs d'ordre humanitaire et économique, des dispositions rigoureuses doivent être prises pour sauvegarder, dans la mesure du possible, la vie humaine et les ressources matérielles des gatinois;

QU'à cette fin, il est important de signaler à l'attention de la population, l'étendue et les causes fondamentales de ces pertes évitables des vies humaines et des biens;

QUE le Comité Administratif juge pertinent qu'une période de l'année soit consacrée pour disséminer des conseils pratiques à tous les citoyens pour les aider à protéger leur foyer contre ce fléau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil que la période du 1981 10 04 au 1981 10 10 soit déclarée "Semaine de la Prévention des Incendies" et d'inviter toute la population et le Service des Incendies à combiner leurs énergie et effort pour enrayer de façon rationnelle les causes d'incendie.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-626:

Contrat Qué-Mar Construction Ltée -
égouts P.A.Q. Champlain/St-Louis (D-69):

ATTENDU QU'en conformité avec la politique de contrôle budgétaire, le directeur du Service du Génie a soumis les documents ci-après désignés, pour l'approbation de dépenses supplémentaires au contrat de la firme Qué-Mar Construction Limitée relatif à la réfection des égouts sur le territoire du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;

- Projet de changement no. 7.....	1 280,00\$
- Projet de changement no. 25.....	1 104,00\$
- Projet de changement no. 26.....	643,78\$
- Projet de changement no. 30.....	1 285,93\$
- Projet de changement no. 31.....	1 458,23\$

QUE selon le directeur du Service du Génie, ces projets de changement découlent du fait que ces travaux ont dû être suspendus à l'automne dernier et repris au printemps 1981;

QUE le bureau des experts-conseils Boileau & Associés Inc., attitré à la surveillance de ces travaux, a négocié les prix reliés à ces changements et en recommande l'acceptation;

QUE le coût total de ces changements s'élève à 5 771,94\$ et que des fonds sont disponibles à cette fin au poste budgétaire 042 1280 711, comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 401;

Conseil

FM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au conseil de ratifier les travaux décrits aux projets de changement numéros 7, 25, 26, 30 et 31, se rattachant au contrat de la compagnie Qué-Mar Construction Limitée, relatif à la réfection des égouts sur le territoire du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis, et d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser à cette firme, sur présentation des documents pertinents par le directeur du Service du Génie, la somme de 5 771,94\$ devant être puisée à même les affectations du code budgétaire ci-avant mentionné.

Adoptée unanimement.

CA-81-627:

Remplacement permanent - commis à la paye - Service des Travaux Publics (751-1):

ATTENDU QUE le directeur du Service des Ressources Humaines a signalé au directeur du Service des Travaux Publics que l'employé permanent assigné au poste de commis III de son service doit être remplacé, puisqu'une invalidité l'empêche de reprendre son travail;

QUE le directeur du Service des Travaux Publics a soumis à cet égard, une demande au gérant pour l'embauche d'un employé permanent pour combler cette vacance;

QUE le gérant indique dans son rapport du 1981 09 24, qu'il y a lieu de remplacer cette personne par un employé permanent et que d'après le formulaire de demande de personnel, les fonds et personnes/années sont disponibles au budget du Service des Travaux Publics;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil d'autoriser le directeur du Service des Ressources Humaines à procéder à un affichage interne pour recruter un(e) candidat(e) possédant les qualifications requises pour occuper le poste de commis III, au Service des Travaux Publics.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-628:

Ministère des Transports - réparations de ponts en milieu rural (103-5-11):

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec est disposé à fournir à la municipalité, une aide technique et financière à l'égard de la réfection des ponts situés en milieu rural;

QUE le Service des Travaux Publics a procédé à l'inspection des ponts et ponceaux du secteur rural de la municipalité et dénote que des réparations majeures s'imposent aux infrastructures suivantes, à savoir:

Conseil



- pont de béton - boulevard St-René;
- pont de bois - chemin du Barrage;
- pont de bois - chemin du rang V, à l'est de la route 366;
- ponceau - chemin St-Andrews: installation de glissières de sécurité.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au conseil, d'adresser une demande au Ministère des Transports du Québec à l'effet d'accorder à la Ville une assistance technique et surtout financière pour la réfection des ponts identifiés au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

CA-81-629:

Demandes de lotissement (302-3):

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil, de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées, pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- M. Hector Marsolais,
lots 5A-16 à 5A-18, rang X, canton de Hull,
plan no. 24699-8760-S,
préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1980 04 11.
- 2o.- M. Hector Marsolais,
lots 5A-9 à 5A-15, rang X, canton de Hull,
plan no. 23356-8342-S,
préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1978 11 02.
- 3o.- Ville de Gatineau,
lot 588-112-1, du cadastre du Village de Pointe-Gatineau,
plan no. S-1451-1131-S,
préparé par M. Louis Samson, le 1981 09 08.

Adoptée unanimement.

CA-81-630:

Acquisition de terrains M. Hector Marsolais:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme préconise, dans le cadre de son analyse des demandes de lotissement de la semaine du 1981 09 21, l'acquisition des lots 5A-15, 5A-16, 5A-17 et 5A-18, rang X, canton de Hull, pour les fins ci-après détaillées;

Conseil

Conseil

FM



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaé-
tan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon
et résolu de recommander au conseil:

- 10.- D'acquérir de monsieur Hector Marsolais, pour la somme
nominale de 1,00\$, les lots 5A-16, 5A-17 et 5A-18,
rang X, canton de Hull, requis pour l'éventuel élargis-
sment du Chemin Denis.
- 20.- D'accepter dudit monsieur Hector Marsolais la cession
du lot 5A-15 du même rang et canton pour fins de parc,
terrain de jeux et/ou espaces verts.

QUE son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont
autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat en
découlant et que la dépense relative à la confection de cet
acte notarié, évaluée à 325,00\$, soit puisée à même les affec-
tations du poste budgétaire 02 14 100 730, dont les appropria-
tions sont suffisantes d'après la certificat du trésorier
numéro 114.

Adoptée unanimement.

CA-81-631:

Subdivision Hector Marsolais -
lot 5A, rang X (307-4-02):

ATTENDU QUE le propriétaire de la subdivision du lot 5A, rang
X, canton de Hull, a joint à ses deux demandes de lotissement,
le rapport préparé par le cabinet des ingénieurs-conseils
Bessette, Crevier, Parent, Tanguay & Associés, concernant
l'évacuation des eaux usées;

QUE le Service d'Urbanisme a pris connaissance de
cette étude et en recommande l'approbation avec une correction
à l'élément épurateur du lot 5A-11 devant être implanté à 25
pieds de l'emprise du Chemin Denis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaé-
tan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon
et résolu:

- 10.- D'approuver le rapport confectionné par le bureau des
experts-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay
et Associés, en date du 1978 11 15, concernant l'évacua-
tion des eaux usées sur les lots 5A-9 à 5A-14 inclusi-
vement, rang X, canton de Hull, y compris la modifica-
tion proposée par le Service d'Urbanisme à l'égard de
l'élément épurateur du lot 5A-11 devant être construit
à 25 pieds de l'emprise du Chemin Denis.
- 20.- D'autoriser le Greffier à transmettre ladite étude
ainsi que le rapport rédigé par le Service d'Urbanisme
à ce sujet en date du 1980 04 24 aux autorités compé-
tentes de la Communauté Régionale de l'Outaouais pour
approbation.

Adoptée unanimement.

Conseil



CA-81-632:

P.A.Q. Archambault/Gréber -
acquisition du lot 168-2 ptie:

Conseil

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport, en date du 1981 09 22, à l'égard de l'acquisition, dans le cadre du programme d'améliorations de quartier Archambault/Gréber, d'une partie du lot 168-2 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QUE la Société d'Habitation du Québec a ratifié cet achat aux termes de sa résolution numéro 37-81 ayant pour effet d'approuver l'enveloppe budgétaire globale des acquisitions de terrain requises dans le cadre du programme d'améliorations de quartier Archambault/Gréber;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil d'acquiescer de M. Gaston Bélanger demeurant au 59 de la rue St-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, pour la somme de 10 500,00\$, une partie d'environ 22 500 pieds carrés du lot 168-2 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, et ce, aux conditions suivantes, à savoir:

Paiement:

Cette somme sera payable comptant lors de la signature de l'acte notarié et il ne doit résulter aucun privilège ni hypothèque.

Titre de propriété:

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, en regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des 30 dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les 30 dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions:

La Ville de Gatineau jouira et disposera de tout ce qui ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, à savoir:

- a) De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
- b) De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
- c) De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente.
- d) La Ville n'ajustera par les primes d'assurance. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurance et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de l'acquisition autorisée par les présentes et que les honoraires découlant de la rédaction de l'acte notarié requis à cette fin, soient imputés au poste budgétaire numéro 064 1990 219 dont les appropriations sont suffisantes selon le certificat du trésorier numéro 303.

Adoptée unanimement.



C. Doucet

M. Beauclair

CA-81-633:

P.A.Q. Archambault/Gréber - acquisition de terrain - Simobec Inc. (303-5):

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a produit un rapport daté du 1981 09 22 concernant les lots 239-1, 240-10, 240-11, 244-7, 245-2, 245-3 et 245-8 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau devant être acquis à l'intérieur du programme d'améliorations de quartier Archambault/Gréber;

QUE le Service d'Urbanisme suggère d'abandonner le projet d'aménagement du parc prévu sur les lots ci-avant mentionnés, à moins que la compagnie Simobec Inc. accepte la dernière proposition de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de mandater le directeur du Service d'Urbanisme d'aviser la compagnie Simobec Inc. que sa proposition relative à l'échange de terrain impliquant le lot situé à l'angle des rues Jacques-Cartier et Champlain est refusée et d'autoriser ledit directeur, à défaut d'entente, de suivre la procédure d'usage pour exclure du programme d'améliorations de quartier Archambault/Gréber, les travaux d'aménagement prévus sur les lots précités.

Adoptée unanimement.

CA-81-634:

Vente de terrains - Société d'Habitation du Québec:

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de sa résolution numéro C-80-424, a autorisé de vendre à la Société d'Habitation du Québec les lots 397-3, 398, 399-1, 399-2, 400, 415, 429-3 et 430-1 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, faisant partie du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;

QU'à cause de difficultés au niveau de la clarification des titres de propriété, l'acte notarié requis à cette fin n'a pu être signé dans les délais prescrits à l'article 9 de la promesse de vente;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le directeur du Service d'Urbanisme à transmettre aux autorités compétentes de la Société d'Habitation du Québec une demande à l'effet de prolonger de 365 jours l'entente intervenue à l'égard de la vente des lots mentionnés au préambule de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

CA-81-635:

Transferts budgétaires nos. 94, 95 & 96 (401-4):

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de services concernant la réaffectation de certaines appropriations de leur budget, le directeur du Service des Finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

C. Doucet

M. Beauclair

Conseil



QUE le Comité Administratif a procédé à l'examen et à l'analyse des documents se rattachant à chacune de ces demandes et en préconise l'acceptation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 94

02 21 000 Sûreté Municipale:

319 autres frais de déplacements 360,00\$
549 autres entretiens - machineries et équipements (360,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 95

02 13 300 Service des Approvisionnements:

322 fret 2 000,00\$

02 19 930 Etudes et projets spéciaux:

111 rémunération régulière - plein temps (2 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 96

02 16 000 Personnel:

341 Annonces dans les journaux 1 000,00\$

02 19 930 Etudes et projets spéciaux:

111 rémunération régulière (1 000,00\$)

Il est entendu que des fonds sont disponibles comme l'attestent les certificats du trésorier numéros 610, 762 et 066.

Adoptée unanimement.

CA-81-636:

Adjudication de soumissions - vente de ferraille (452-3):

Conseil

ATTENDU QUE suite à une demande de soumissions sur invitation, les propositions ci-après mentionnées furent reçues concernant la location de conteneurs, la cueillette et la vente de ferraille, à savoir:

	<u>LOCATION DU CONTENANT</u>	<u>COUT PAR CUEILLETTE</u>	<u>PRIX OFFERT LA TONNE</u>
Bakermat Inc.	Gratuit	Gratuit	20,00\$/ton.
Ronald Ricard Enrg.	Gratuit	Gratuit	45,00\$/ton.
Services Sanitaires Montclair Inc.	Gratuit	Gratuit	25,00\$/ton.
Services Sanitaires Montclair - option	100,00\$/mois	52,00\$	Prix réel



QUE le directeur du Service des Approvisionnements a soumis un rapport d'analyse de ces soumissions et suggère d'accepter l'offre présentée par la compagnie Ronald Ricard Enrg.;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, d'accepter la soumission déposée par la firme Ronald Ricard Enrg. concernant la location de conteneurs, la cuillette et l'achat de ferraille de la Ville au prix de 45,00\$ la tonne.

Adoptée unanimement.

CA-81-637: Adjudication de soumission -
fourniture de sel (504-9):

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant la fourniture de sel de route, à savoir:

- Domtar Inc.,
Division de Sel Sifto28,80\$/ton.
- La Société Canadienne de Sel Ltée.....29,99\$/ton.

QUE le directeur du Service des Approvisionnements a procédé à l'analyse et à l'examen desdites soumissions et recommande d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au conseil d'approuver la soumission présentée par Domtar Inc., Division de la compagnie de Sel Sifto, ayant sa place d'affaires au 5960, rue Jean-Talon, Montréal, P.Q. pour la fourniture de sel de route au prix de 28,80\$, taxe provinciale excluse, et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 34 300 627.

Adoptée unanimement.

CA-81-638: Soumissions - Aménagement
et plantation d'arbres et
Entretien des dépotoirs à
neige:

ATTENDU QUE suite à des appels d'offres publics, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:

1o.- ENTRETIEN DES DEPOTOIRS A NEIGE:

- 1) Les Constructions Bouladier Ltée,
803, boul. St-René ouest, Gatineau.

SECTEUR POINTE-GATINEAU:

- a) dépotoir du parc Lafrenière 0,45¢/v.cube/hre

SECTEUR GATINEAU:

- a) dépotoir parc Sanscartier 0,45¢/v.cube/hre
- b) dépotoir boul. Labrosse 0,45¢/v.cube/hre

Conseil

G. Bourbonnais

Fernand Munkleale Ltd., Franham, Qué.





AUTRES DEPOTOIRS SUGGERES:

- a) à l'arrière de 670 rue Notre-Dame, Gatineau,
au bout de la rue Watt 0,45¢/v.cube/hre
- 2) Thibault Démolition Ltée,
93, rue St-Louis, Gatineau, P.Q.

AUTRES DEPOTOIRS SUGGERES:

- a) 93, rue St-Louis, secteur Pte-Gatineau 0,35¢/v.cube/hre
- 3) Entreprise A. Vaillant Construction Inc.,
191, rue North ouest, Gatineau, P.Q.

SECTEUR POINTE-GATINEAU:

- a) dépôt de parc Lafrenière 0,135¢/v.cube/hre

SECTEUR GATINEAU:

- a) dépôt de parc Sanscartier 0,1025¢/v.cube/hre
- b) dépôt de boul. Labrosse 0,135¢/v.cube/hre

2o.- P.A.Q. - AMENAGEMENT EXTERIEUR PARC-ECOLE ROBINSON:

- a) Les Constructions Deschênes Ltée.....87 212,00\$
- b) Les Entreprises Becharrière.....96 322,90\$

3o.- P.A.Q. - AMENAGEMENT PAYSAGE:

- a) Les Constructions Deschênes Ltée.....87 673,00\$

QUE les devis et documents relatifs à ces demandes de soumissions furent préparés respectivement par les Services d'Approvisionnement et du Génie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de référer les soumissions ci-avant mentionnées aux directeurs des Services du Génie et d'Approvisionnements pour analyse et recommandations dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

CA-81-639:

Club de Golf et Curling Tecumseh Inc.
exemption de taxe d'affaires-
(403-5):

ATTENDU QUE le Club de Golf et Curling Tecumseh Inc. a soumis à la Commission Municipale du Québec, une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe foncière;

Conseil



QU'en conformité avec l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission Municipale du Québec doit, dans de tels cas, consulter la Ville concernée avant de statuer sur ce genre de proposition;

QUE le Comité Administratif estime que la demande de l'organisme ci-avant mentionné est indépendante de sa volonté, puisque la Loi précise déjà le processus de taxation pour les terrains de golf;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, d'informer la Commission Municipale du Québec, que la portée de la requête formulée par le Club de Golf et Curling Tecumseh Inc. est indépendante de la volonté du conseil, puisque la Loi 57 prévoit déjà les mécanismes d'imposition pour ce genre d'établissement.

Adoptée unanimement.

CA-81-640:

"La Génération qui Chante" -
vente de disque (102-1):

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que la note de service provenant du Service des Loisirs et de la Culture, relative à la vente du premier microsillon du groupe vocal "La Génération qui Chante" dans les différents édifices municipaux, soit et est référée au Comité Général.

Adoptée unanimement.

CA-81-641:

Proclamation - Semaine de Nettoyage (850-3):

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions du règlement numéro 197-80, le conseil doit fixer la date de la deuxième semaine de nettoyage devant se tenir à l'automne;

QUE tous les citoyens sont invités à profiter de cette deuxième semaine de nettoyage pour se débarrasser des déchets solides accumulés au cours de la période estivale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, d'autoriser Son Honneur le Maire à proclamer la période du 1981 10 19 au 1981 10 24 "Semaine du Nettoyage" dans les limites de la Ville, et que le directeur du Service des Travaux Publics voit à affecter les équipes requises pour la cueillette de tous les déchets solides ne faisant pas partie du service offert par les éboueurs.

Adoptée unanimement.

CA-81-642:

Paiement réclamations (101-1-05):

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté les rapports et documents pertinents aux réclamations ci-après indiquées et que l'appréciateur de la compagnie d'assurance de la Ville en préconise le paiement;

Gérance

Conseil

Conseil



QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les affectations du poste budgétaire 02 19 900 950, comme l'indiquent les certificats du trésorier numéros 200, 202, 203, 204, 205 et 206;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser, sur présentation des autorisations de paiement par le responsable du Service des Communications, les sommes ci-dessous mentionnées en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:

- M. Daniel Caron -
réclamation du 1981 06 16.....426,00\$
- M. Pierre Bisson -
réclamation du 1981 06 16.....691,00\$
- M. Jean Cousin -
réclamation du 1981 06 15.....200,00\$
- M. Donat Barriault -
réclamation du 1981 06 16.....481,78\$
- M. Aurèle Pilon -
réclamation du 1981 06 16.....371,00\$
- M. Gérard Lalonde -
réclamation du 1981 05 02.....205,00\$


Adoptée unanimement.

CA-81-643:

Levée d'assemblée:

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.


JOHN R. LUCK, PRESIDENT


JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

* Ratifié par la résolution C-81-810.

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 10 07, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Présents également: MM. André Sincennes, Robert Bélair, Gilles Bourbonnais, Maurice Beauclair et Léonard Joly.

Assistent à titre d'observateur:

MM. Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux et Jean-René Monette, Conseillers.

CA-81-644

P.A.Q. Archambault/Gréber - achat de "Simobec Inc." (303-5)

ATTENDU QUE suite à sa résolution numéro 37-81, la Société d'Habitation du Québec a décidé de consacrer une somme maximale de 64 000,00\$ pour l'ensemble des acquisitions prévues dans le cadre du programme d'améliorations de quartier Archambault/Gréber;

QUE le Conseil, par le biais de sa résolution numéro C-81-436, a convenu de présenter, à "Simobec Inc.", une offre de 45 450,00\$ pour l'achat des lots 240-10, 245-3, 245-8, 239-1 et 244-7 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QUE ladite compagnie, par l'entremise de son président, M. Guy Lemay, a signifié son acceptation de cette offre, à la condition que le contrat soit signé au plus tard le 1981 11 01;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser l'acquisition, de "Simobec Inc.", des lots 240-10, 245-3, 245-8, 239-1 et 244-7 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, et ce, aux conditions suivantes, à savoir:

Paiement:

Cette somme sera payable comptant lors de la signature de l'acte notarié, le ou avant le 1981 11 01 et il ne doit résulter aucun privilège ou hypothèque.

Titre de propriété:

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, en regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des 30 dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les 30 dernières années jusqu'à ce jour.



Possession et conditions:

La Ville de Gatineau jouira et disposera de tout ce qui ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, à savoir:

- a) De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot.
- b) De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur.
- c) De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente.
- d) La Ville n'ajustera pas les primes d'assurance. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurance et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins de l'acquisition autorisée par la présente.

IL est de plus résolu d'autoriser le greffier à transmettre, aujourd'hui même, tous les documents au notaire afin que ledit contrat soit signé dans les plus brefs délais.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse prend son fauteuil.

CA-81-645

Quai de la rue Jacques-Cartier - appro-
bation de rapport (103-4-05)

ATTENDU QUE le Conseil de cette Ville, par ses résolutions numéros C-81-484 et C-81-662, a exprimé le désir que la Commission de la Capitale Nationale consente à acquérir le quai, situé en bordure de la rue Jacques-Cartier, à la hauteur de l'église St-François-de-Sales, afin de le rénover et ainsi l'intégrer au circuit touristique de la région;

QUE ce projet revêt une importance toute particulière dans le cadre du programme d'aménagement des berges des rivières Gatineau et Des Outaouais;

QUE le Service d'Urbanisme a déposé un rapport, intitulé "Réhabilitation du Quai Public de Pointe-Gatineau", lequel justifie indéniablement le potentiel récréatif et touristique de ce quai;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et

Conseil

FMM

Fournitures Municipales Limitée, Farnham, Qué.



résolu de recommander au Conseil d'accepter le rapport déposé par le Service d'Urbanisme, intitulé "Réhabilitation du Quai Public de Pointe-Gatineau" et d'acheminer une copie de celui-ci à la Commission de la Capitale Nationale.

Adoptée unanimement.

CA-81-646

"La Génération qui Chante" - vente de disque (102-1)

ATTENDU QUE le groupe vocal "La Génération qui Chante" procédera, le 1981 10 07, au lancement officiel de son premier microsillon;

QUE le Service des Loisirs et de la Culture suggère, dans le but d'encourager cet organisme et à cause du caractère très spécial de cet événement, d'établir un point de vente de ce disque à la Bibliothèque Publique de Gatineau, située au 381, boulevard Maloney, Gatineau;

P. Morin

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la vente du premier disque de "La Génération qui Chante" à la Bibliothèque Publique de Gatineau, située au 381, boulevard Maloney, Gatineau, Québec et de mandater le relationniste du Service des Loisirs et de la Culture à négocier les modalités relatives à cette promotion avec le coordonnateur de la vente de ce disque.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

CA-81-647

Engagement - 2 mécaniciens senior (751-1)

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a soumis au gérant, suite à la vacance résultant de l'état de santé de M. Paul Robichaud et à la démission de M. Claude Dagenais, un rapport préconisant l'engagement de 2 employés permanents pour combler les postes de "mécanicien senior";

QUE le gérant, dans son rapport du 1981 10 01, recommande de procéder, dans les meilleurs délais possibles, à l'affichage de ces postes;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 536, des fonds sont disponibles pour couvrir cette dépense évaluée à 15 312,00\$, à même les affectations du poste budgétaire 02 37 300 111;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Ressources Humaines à procéder à un affichage en vue de recruter 2 candidats possédant les





qualifications requises pour combler les postes de "mécanicien senior", au Service des Travaux Publics.

Adoptée unanimement.

CA-81-648

Engagement - 2 chefs d'équipe (751-1)

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a soumis au gérant, suite au décès de M. Gérard Lâtang et à la mutation de M. Michel Mongeon au Service des Loisirs et de la Culture, un rapport justifiant l'embauche de 2 employés permanents pour combler les postes de "chef d'équipe", aux Divisions Multidisciplinaire et Hygiène du Milieu, au Service des Travaux Publics;

QUE le gérant, dans son rapport du 1981 10 01, recommande de procéder dans les meilleurs délais possibles, à l'affichage de ces postes;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 537, des fonds sont disponibles pour couvrir cette dépense évaluée à 15 800,00\$, de la façon suivante:

- 1o.- Poste 02 35 130 111..... 7 900,00\$
- 2o.- Poste 02 35 210 111..... 7 900,00\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Ressources Humaines à procéder à un affichage interne en vue de recruter 2 candidats possédant les qualifications requises pour combler les postes de "chef d'équipe", aux Divisions Multidisciplinaire et Hygiène du Milieu, au Service des Travaux Publics.

Adoptée unanimement.

CA-81-649

Dépotoir - construction d'une digue (204-2)

ATTENDU QUE le dépotoir "la baie" a atteint son niveau de saturation et qu'il existe un besoin pressant de superficie additionnelle pour l'enfouissement sanitaire;

QUE le directeur des Services Techniques, dans son rapport du 1981 09 30, est d'avis que la construction d'une nouvelle digue permettrait l'enfouissement jusqu'à la fin de l'année 1981 et qu'il recommande l'octroi de ces travaux à M. Maurice Gareau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'accepter l'offre de M. Maurice Gareau, nonobstant les dispositions de la politique d'achat présentement en vigueur, pour la construction d'une nouvelle digue, à être érigée au dépotoir "la baie", sur une longueur approximative de 350

Conseil

Conseil



pieds et une hauteur de 6 pieds, moyennant la somme de 4 500,00\$ et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 35 200 523, dont les fonds sont disponibles selon le certificat du trésorier numéro 374. Il est entendu que M. Maurice Gareau s'engage à fournir la terre nécessaire.
Adoptée unanimement.

CA-81-650

Soumissions - déblaiement de neige aux stationnements des édifices municipaux - fourniture de sable tamisé et pierre de riz (504-20 & 504-9)

ATTENDU QUE suite à des appels d'offres publics, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:

1o.- DEBLAIEMENT DE NEIGE AUX STATIONNEMENTS DES EDIFICES MUNICIPAUX:

A) LES CONSTRUCTIONS BOULADIER LIMITEE:

1- Aréna Baribeau (Gatineau)-----	5 200,00\$
3- Aréna Beaudry (Touraine)-----	2 400,00\$
4- Stade Pierre-Lafontaine (Pte-Gatineau)-----	2 200,00\$
6- High Falls-----	1 200,00\$
7- Service des Incendies, boulevard St-René-----	800,00\$

B) M. PAUL COUTURE:

2- Aréna Campeau (Templeton)-----	1 105,00\$
5- 20, boulevard Lorrain-----	890,00\$
6- High Falls-----	960,00\$
7- Service des Incendies, boulevard St-René-----	445,00\$
10- Hôtel-de-Ville, 280, boulevard Maloney-----	935,00\$
11- Centre Administratif, 183, rue Broadway-----	1 220,00\$

C) ENTREPRISES A.C. ENRG.:

4- Stade Pierre-Lafontaine (Pte-Gatineau)-----	1 110,00\$
--	------------

D) LES ENTREPRISES REGIONALES ENRG.:

1- Aréna Baribeau (Gatineau)-----	3 950,00\$
2- Aréna Campeau (Templeton)-----	1 875,00\$
3- Aréna Beaudry (Touraine)-----	1 475,00\$
4- Stade Pierre-Lafontaine (Pte-Gatineau)-----	1 100,00\$
7- Service des Incendies, boulevard St-René-----	420,00\$
8- Poste de Police et Pompiers, boul. Du Progrès	3 850,00\$
9- 12, rue Picardie, Touraine-----	1 095,00\$

E) ANDRE SIMARD LOCATION ET EXCAVATION:

1- Aréna Baribeau (Gatineau)-----	3 400,00\$
4- Stade Pierre-Lafontaine (Pte-Gatineau)-----	1 700,00\$
8- Poste de Police et Pompiers, boul. Du Progrès	3 700,00\$
9- 12, rue Picardie, Touraine-----	2 900,00\$

2o.- SABLE TAMISE ET PIERRE DE RIZ:

A) LES AGREGATS DUFFERIN:

Pierre de riz	
1 000 tonnes impériales au 476, boulevard St-René	6,25\$/tonne
1 000 tonnes impériales au 17, Jacques-Cartier--	5,25\$/tonne



B) SAGRACON LIMITEE:

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, St-René----- 4,66\$/tonne
2 000 tonnes impériales livrées au 17, Jacques-Cartier 4,08\$/tonne

Pierre de riz
1 000 tonnes impériales au 476, boulevard St-René----- 5,75\$/tonne
1 000 tonnes impériales au 17, Jacques-Cartier----- 5,39\$/tonne

C) CONSTRUCTION THOM (CANADA) INC.:

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, St-René----- 4,95\$/tonne
2 000 tonnes impériales livrées au 17, Jacques-Cartier 4,25\$/tonne

D) LES CONSTRUCTIONS DESCHENES LIMITEE:

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, St-René----- 4,50\$/tonne
2 000 tonnes impériales livrées au 17, Jacques-Cartier 4,50\$/tonne

Pierre de riz
1 000 tonnes impériales au 476, boulevard St-René----- 4,65\$/tonne
1 000 tonnes impériales au 17, Jacques-Cartier----- 4,20\$/tonne

E) EDGAR HALL SABLE ET GRAVIER:

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, St-René----- 3,70\$/tonne

Pierre de riz
1 000 tonnes impériales au 476, boulevard St-René----- 4,50\$/tonne

G.
Bourbonnais

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de référer les soumissions ci-dessus mentionnées au directeur du Service des Approvisionnements pour analyse et recommandation dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

CA-81-651

Soumissions - P.A.Q. Champlain/St-Louis - égout, rue Champlain (504-41)

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant l'aménagement d'un égout pluvial et d'un égout sanitaire sur le tronçon de la rue Champlain, compris entre les rues De Laménais et St-Louis, à savoir:

1o.- Qué-Mar Construction Limitée----- 239 813,00\$

2o.- Construction Thom (Canada) Inc.----- 261 951,97\$

Boileau &
Associés

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard

FMM

Fournitures Municipales Ltée, Farnham, Qué.



et résolu de référer les soumissions ci-dessus mentionnées au bureau des ingénieurs-conseils "Boileau et Associés Inc." pour analyse et recommandation dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

CA-81-652

Cession de terrain - Ministère des Transports - boulevard De La Vérendrye (510-1 & 103-5-11)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a manifesté le désir d'acquérir, de la municipalité, une portion de terrain, ayant une superficie de 84 023 pieds carrés, à même une partie du lot 1A-44, rang VII, canton de Hull, pour la construction d'un échangeur à l'intersection de l'autoroute 550 et du boulevard De La Vérendrye;

QUE suite à la résolution numéro CA-81-570, le gérant a été mandaté de négocier cette transaction et que dans son rapport du 1981 10 01, il en recommande l'acceptation;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de vendre au Ministère des Transports du Québec, pour et moyennant la somme de 2 200,00\$, en plus des intérêts accrus sur ladite somme au taux de 8%, une partie du lot 1A-44, rang VII, canton de Hull, ayant une superficie de 84 023 pieds carrés et d'accorder une servitude de non accès, le tout conformément au plan parcellaire annexé à la présente comme en faisant partie intégrante.

IL est de plus résolu que ladite cession est conditionnelle à l'approbation requise par la Commission Municipale du Québec.

Adoptée unanimement.

CA-81-653

Transferts budgétaires #97 et #98 (401-4)

ATTENDU QUE suite à des demandes, en vue de réaffecter les appropriations de certaines activités du budget, le directeur du Service des Finances a présenté pour approbation, les requêtes de transferts ci-dessous mentionnés;

QUE ce Comité a pris connaissance des documents pertinents à ces demandes et qu'il préconise l'approbation de ces virements de fonds;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #97:

02 11 000 Législation

671 Papeterie et accessoires de bureau (500,00\$)



694 Articles de publicité 500,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #98:

02 41 000 Service du Génie - direction

418 Services techniques (4 500,00\$)

02 35 200 Enlèvement des ordures

523 Entretien - dépotoir 4 500,00\$

IL est entendu que les fonds nécessaires à ces transferts sont disponibles selon les certificats du trésorier numéros 373 et 866.

Adoptée unanimement.

CA-81-654 Modification - politique des avances comptables (501-14-02)

ATTENDU QUE la relocalisation des services au Centre Administratif est maintenant complétée;

QUE suite à ce déménagement, le directeur du Service des Finances, dans son rapport du 1981 09 24, préconise de modifier les annexes 2 et 3, de la politique des avances comptables, en ce qui a trait aux fonds de caisse et aux petites caisses;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de remplacer les annexes 2 et 3, de la politique des avances comptables approuvée par le Conseil par sa résolution numéro C-81-340, par les annexes jointes à la présente résolution, comme si elles étaient ici au long reproduites, en y ajoutant la modification suivante, à savoir la majoration de la petite caisse de la Division Taxation à 2 000,00\$ au lieu de 900,00\$.

Adoptée unanimement.

CA-81-655 Autorisation d'aller en soumissions - vêtements de policiers (504-1)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu d'autoriser le greffier à faire paraître dans les journaux habituels, des avis publics invitant des offres pour l'achat de vêtements de policiers, dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du directeur du Service des Approvisionnements.

IL est de plus résolu que ladite autorisation est conditionnelle au dépôt, par le directeur du Service des Approvisionnements, lors

Conseil

Greffe
G.
Bourbonnais

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



de la prochaine séance du Comité Administratif, d'un rapport relatif à la possibilité d'obtenir des soumissions globales pour les vêtements de policiers, de fixer un délai maximum pour la livraison et d'assortir le contrat en découlant d'une pénalité substantielle en cas de contravention de l'adjudicataire.

Adoptée unanimement.

CA-81-656

Rapport financier - "Les Ambassadeurs de Gatineau" (801-1)

ATTENDU QUE l'équipe "Les Ambassadeurs de Gatineau", de la ligue de hockey Junior de l'Outaouais Inc., a soumis ses rapports financiers pour la saison 1980-81;

P. Morin

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'accepter le dépôt des rapports financiers, pour la saison 1980-81, soumis par l'équipe "Les Ambassadeurs de Gatineau" de la ligue de hockey Junior de l'Outaouais Inc.

Adoptée unanimement.

CA-81-657

Paiement de réclamation - M. David Owen (101-1-05)

J. Robert

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser, sur présentation de l'autorisation de paiement par le responsable du Service des Communications, à M. David Owen, demeurant au numéro 88 de la rue Des Flandres, Gatineau, Québec, une compensation pour la destruction de 2 poubelles en métal, présumément causée par un employé municipal du Service des Travaux Publics.

En faveur:

Messieurs les Conseillers

Louis-Simon Joanisse,
Claude Bérard.

Contre:

Son Honneur le Maire
Monsieur le Conseiller

John R. Luck,
Gaëtan Cousineau.

Rejetée.

CA-81-658

Service des Incendies - approbation - achat d'équipement de communication (451-7)

ATTENDU QUE le directeur du Service des Incendies a manifesté le désir d'améliorer le système de communication des véhicules de son département;



QUE les deniers requis à cette fin, évalués à 3 402,16\$ sont disponibles à même les affectations du poste budgétaire 02 22 100 740, selon le certificat du trésorier numéro 599;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le directeur du Service des Approvisionnements à donner suite, en conformité avec la politique de contrôle budgétaire présentement en vigueur, aux demandes du directeur du Service des Incendies qui se résumant comme suit:

- 1o.- 1 Mitrek, 4 fréquences, ligne privée, pour camion numéro 316.
- 2o.- Enlèvement des chargeurs dans les automobiles et leur réinstallation dans les camions à incendie numéros 311, 313, 315 et 316.
- 3o.- Enlèvement de radio Mocom 35 du camion numéro 316 et réinstallation dans le véhicule numéro 307.
- 4o.- Installation de radio dans le véhicule numéro 316.

Adoptée unanimement.

CA-81-659

Office Municipal d'Habitation de Gatineau - nomination d'un représentant des locataires (103-2-01)

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, par sa résolution numéro ca-81-100, recommande au Conseil de nommer M. Lucien Béland, en remplacement de M. Robert Richard, au conseil d'administration de cet organisme, à titre de représentant des locataires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'entériner la recommandation de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, exprimée dans sa résolution numéro ca-81-100 et de nommer M. Lucien Béland au conseil d'administration de cet Office à titre de représentant des locataires.

Adoptée unanimement.

* A 10:15, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRÉSIDENT

LEONARD JOLY, SECRÉTAIRE

FMM



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la ville de Gatineau, tenue le 1981 10 14, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaétan Cousineau et Daniel Lauzon, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Laurier Béchamp, Robert Bélair, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assiste à titre d'observateur:

M. Jean-René Monette.

Absence motivée: M. Claude Bérard.

* A 08h20, Monsieur le conseiller Daniel Lauzon prend son fauteuil.

CA-81-660

Ministère de l'Environnement -
Règlement - Evacuation et traitement
des eaux usées (103-5-10)

ATTENDU QUE le Conseil des Ministres a adopté le 1981 07 09, le décret numéro 1886-81, concernant un règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées;

QUE ce règlement s'applique au traitement et à l'évacuation des eaux usées, des eaux ménagères et des cabinets d'aisances des nouvelles résidences isolées;

QUE cette réglementation a pour but d'assainir les eaux des lacs et cours d'eau des régions touristiques rurales et que les municipalités doivent légiférer dans ce domaine en conformité avec les normes établies par le Ministère de l'Environnement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de mandater le directeur du Service d'urbanisme de produire un rapport analytique de cette nouvelle réglementation et d'autoriser le greffier à inscrire au feuilleton d'une prochaine séance du Conseil municipal, un avis de motion pour abroger et remplacer le règlement numéro 35-75, concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

CA-81-661

Entretien chemins ruraux et routes
provinciales (103-5-11)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a déclaré, lors d'une conférence de presse, que les subventions accordées aux municipalités pour l'entretien d'hiver des chemins ruraux seront réduites du deux tiers;

C. Doucet
M. Beauclair
Avis de motion



QU'il a également affirmé que son Ministère envisage confier aux municipalités l'entretien des routes et chemins provinciaux situés à l'intérieur des limites d'une corporation municipale;

QUE les autorités municipales de la ville de Gatineau considère que le Ministre des Transports s'esquive de ses responsabilités en alourdissant injustement le fardeau financier des municipalités sans prendre de dispositions pour accroître son champ d'imposition;

QUE ce Comité dénonce cette situation et s'objecte à la mise sur pied de tout programme visant à faire des corporations municipales du Québec la ligne hiérarchique du gouvernement provincial pour augmenter, indirectement, les impôts des citoyens;

QU'il est impératif que toutes les municipalités du Québec unissent leurs efforts pour former une opposition à l'égard des restrictions budgétaires effectuées par les différents ministères au détriment des municipalités;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de demander à l'Union des municipalités du Québec d'intervenir dans ce dossier et d'effectuer des pressions auprès des autorités gouvernementales afin que le Ministère des Transports continue d'entretenir les routes provinciales ainsi qu'à contribuer au financement de l'entretien d'hiver des chemins ruraux.

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au Ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Bernard Landry.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.

CA-81-662

Services municipaux - Centre hospitalier de Gatineau (504-27)

ATTENDU QUE le bureau des consultants Boileau & Associés Inc., a suggéré, suite à une analyse des conditions en alimentation d'eau potable du Centre hospitalier de Gatineau, la construction d'une conduite d'aqueduc de 12 pouces de diamètre au lieu de 8 pouces et que le Conseil a accepté en principe cette modification aux termes de la résolution numéro C-81-648;

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de construction de ces infrastructures fut adjugé à la firme "Les Entreprises Bon Conseil Limitée", et qu'elle a soumis un prix de 139,65\$ du mètre linéaire pour la pose de cette conduite;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 405, des fonds sont disponibles pour ces travaux à même les affectations du règlement numéro 221-81;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de modifier le contrat adjugé à la compagnie "Les Entreprises Bon Conseil Ltée", pour y prévoir la construction d'une conduite d'aqueduc de 12 pouces de diamètre au lieu de 8 pouces sur le boulevard devant desservir le futur Centre hospitalier de Gatineau et d'approprier à cette fin à même les affectations du règlement précité, une somme de 26 500,00\$.

Adoptée unanimement.

FMM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



CA-81-663

Approbation annexe règlements 683
et 683-1

ATTENDU QUE suite à l'analyse, par le Service des Finances, des règlements 683 de l'ancienne ville de Pointe-Gatineau et 683-1 de la ville de Gatineau, il devient nécessaire d'augmenter leurs appropriations pour couvrir les frais de financement des travaux décrétés auxdits règlements ainsi que pour modifier les articles d'imposition;

QUE le directeur du Service du génie a déposé, suite à l'avis de motion du 1981 10 05, une annexe révisée tenant également compte des coûts et de l'imposition découlant des travaux de construction de bordures et trottoirs, ainsi que le pavage de la partie de la rue Du Barry comprise entre le boulevard Gréber et la rue Pierre Lafontaine;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'annexe préparée par le directeur du Service du génie concernant les travaux décrétés aux règlements précités et d'autoriser le greffier à soumettre au Conseil un projet de règlement à cet égard.

Adoptée unanimement.

CA-81-664

Luminares - 5e Concession (106-2-02)

Conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil qu'une demande soit faite à la Société d'Hydro-Québec pour l'installation de 3 luminaires Mercure, 10 000 lumens, sur poteaux de bois existants, sur la 5e Concession dans le secteur Templeton; le tout selon le plan numéro ER-81-10, préparé par le Service du génie.

Adoptée unanimement.

CA-81-665

Luminares - rues Montebello et
autres (106-2-02)

Conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de formuler une demande à la Société d'Hydro-Québec pour l'installation de 3 luminaires Mercure, 10 000 lumens, sur un poteau de bois proposé et 2 poteaux de bois existants, sur les rues Montebello, Laniel et Guigues dans le secteur Templeton, le tout selon le plan numéro ER-81-18, préparé par le Service du génie.

Adoptée unanimement.

CA-81-666

Luminares - rues Des Pins et St-
Alexandre (106-2-02)

Conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'adresser une demande à la Société d'Hydro-Québec pour l'installation de 2 luminaires Mercure, 10 000 lumens, sur 1 poteau de bois existant, et un poteau de bois proposé, sur les rues Des Pins et St-Alexandre; le tout selon le plan numéro ER-81-19, préparé par le Service du génie.

Adoptée unanimement.



CA-81-667

Luminaire - rue Portneuf (106-2-02)

Conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil qu'une demande soit faite à la Société d'Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire Mercure, 10 000 lumens, sur poteau de bois existant, sur la rue Portneuf dans le secteur Touraine; le tout selon le plan numéro ER-81-20, préparé par le Service du génie.

Adoptée unanimement.

CA-81-668

Négociation - Servitude projet Boisment

ATTENDU QUE des recherches effectuées au Bureau d'Enregistrement de Hull démontrent qu'aucune servitude ne fut consentie à la Ville à l'égard du tuyau d'égout installé sur les lots ci-bas mentionnés, montrés aux plans numéros 3230 et 3234, préparés par M. Louis Lavoie, arpenteur-géomètre;

QUE ce Comité estime qu'il y a lieu d'entreprendre des procédures pour corriger cette situation dans les meilleurs délais possibles

Gérant

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de mandater le gérant à négocier, pour et au nom de la Ville, les servitudes requises sur la partie des lots 12A-8, 12A-9, 12-55 et 12, rang II, canton de Hull, montrés aux plans dont il est fait allusion au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

CA-81-669

Adjudication de soumission - P.A.Q.
Champlain/St-Louis (504-41)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues au sujet du parachèvement des travaux d'égout sur la rue Champlain, à savoir:

- Qué-Mar Construction Limitée.....239 813,00\$
- Construction Thom (Canada) Incorporée.....261 951,97\$

QUE le cabinet des ingénieurs-conseils Boileau & Associés Inc. a procédé à l'examen et à l'analyse desdites soumissions et recommande d'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire conforme;

QUE les fonds requis à la réalisation de ces travaux sont disponibles à même les appropriations du code budgétaire 064 1280 711, comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 406;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'accepter et d'approuver la soumission présentée par la compagnie Qué-Mar Construction Limitée, au montant de 239 813,00\$, pour le parachèvement des travaux d'égout sur la rue Champlain, le tout en conformité avec les plans et devis préparés par les ingénieurs-conseils ci-avant mentionnés; il est entendu que cette adjudication est valable en autant que la Société d'Habitation du Québec donne son assentiment à la présente résolution.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat en découlant.

Adoptée unanimement.

FMM

Formules Municipales Ltée. Farham, Qué.



Conseillers
juridiques

CA-81-670

Recherche de titres - lot 5A, rang
VII (510-1)

ATTENDU QUE le Comité consultatif du plan directeur d'urbanisme étudie présentement un projet de développement commercial à caractère récréatif pour lequel la partie du lot 5A, rang VII, canton de Hull, longeant les lots 5A-1, 5A-4, 5A-5 et 5A-23, sera éventuellement nécessaire au promoteur;

QUE pour compléter l'étude de ce dossier, ledit Comité estime qu'il devient primordial de clarifier les titres de propriété de cette lisière de terrain;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de mandater le bureau des conseillers juridiques de la Ville, Kehoe, Blais & Robinson, de procéder à l'analyse des titres de la propriété de la Ville à l'égard de la partie du lot 5A, rang VII, canton de Hull, longeant les lots 5A-1, 5A-4, 5A-5 et 5A-23 du même rang et canton.

QUE la dépense en découlant évaluée à 60,00\$ soit chargée au poste budgétaire 02 14 100 412, dont les affectations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 115.

Adoptée unanimement.

CA-81-671

Demande de lotissement (302-3)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a étudié la demande de lotissement ci-dessous mentionnée et en recommande l'approbation puisqu'elle est conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de donner son assentiment à la demande de lotissement ci-après indiquée, pour transmission à la Communauté régionale de l'Outaouais pour approbation, à savoir:

- Chemin de Fer du Canadien Pacifique,
Lot 19A, rang I, canton de Templeton,
plan no. 26136-9374-S,
préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1981 10 13.

Adoptée unanimement.

CA-81-672

Transfert budgétaire #99 (401-4)

ATTENDU QUE suite à la demande formulée par le responsable du Service des communications, à l'égard de la réaffectation des appropriations de son budget pour attribuer des fonds supplémentaires au poste relatif au contrat d'entretien et de réparation de l'équipement audio-visuel, le directeur du Service des finances a présenté le transfert budgétaire ci-après détaillé;

QUE ce Comité a pris connaissance des documents se rattachant à cette demande et en préconise l'acceptation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:

Conseil



TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 99

02 19 200 Service des communications

550 Entretien et réparation - ameublement 350,00\$
671 Papeterie et fourniture de bureau (350,00\$)

Il est entendu que les fonds nécessaires à ce transfert sont disponibles comme l'indique le certificat du trésorier numéro 209.

Adoptée unanimement.

CA-81-673

Versement de subvention - hockey junior "B" (406-2)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à verser, sur présentation de l'autorisation de paiement par le directeur du Service des loisirs et de la culture, la somme de 3 000,00\$ à l'équipe de hockey junior "B" de Gatineau, représentant la 4e tranche de la subvention accordée à cet organisme et que les fonds requis à cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 74 200 917, dont les disponibilités sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier numéro 471.

Adoptée unanimement.

CA-81-674

Adjudication de soumission - déblaiement de la neige aux édifices municipaux (504-20)

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions ci-après indiquées furent reçues concernant le déblaiement de la neige des terrains de stationnement des édifices municipaux, à savoir:

A) LES CONSTRUCTIONS BOULADIER LIMITEE:

1- Aréna Baribeau (Gatineau).....	5	200,00\$
3- Aréna Beaudry (Touraine).....	2	400,00\$
4- Stade Pierre-Lafontaine (Pointe-Gatineau).....	2	200,00\$
6- High Falls.....	1	200,00\$
7- Service des incendies, boul. St-René.....		800,00\$

B) MONSIEUR PAUL COUTURE:

2- Aréna Campeau (Templeton).....	1	105,00\$
5- 20, boul. Lorrain.....		890,00\$
6- High Falls.....		960,00\$
7- Service des incendies, boul. St-René.....		445,00\$
10- La Mairie, 280, boul. Maloney.....		935,00\$
11- Centre Administratif de Gatineau, 183, rue Broadway..	1	220,00\$

C) ENTREPRISES A.C. ENRG.:

4- Stade Pierre-Lafontaine (Pointe-Gatineau).....	1	110,00\$
---	---	----------

Conseil

FMI

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

D) LES ENTREPRISES REGIONALES ENRG.:

1- Aréna Baribeau (Gatineau).....	3	950,00\$
2- Aréna Campeau (Templeton).....	1	875,00\$
3- Aréna Beaudry (Touraine).....	1	475,00\$
4- Stade Pierre-Lafontaine (Pointe-Gatineau).....	1	100,00\$
7- Service des incendies, boulevard St-René.....		420,00\$
8- Poste de police et pompiers, boul. Du Progrès...3		850,00\$
9- 12, rue Picardie, Touraine.....	1	095,00\$

E) ANDRE SIMARD LOCATION ET EXCAVATION:

1- Aréna Baribeau (Gatineau).....	3	400,00\$
4- Stade Pierre-Lafontaine (Pointe-Gatineau).....	1	700,00\$
8- Poste de police et pompiers, boul. Du Progrès...3		700,00\$
9- 12, rue Picardie, Touraine.....	2	900,00\$

QUE le directeur du Service des approvisionnements a procédé à l'analyse et à l'examen desdites soumissions et recommande d'accepter les propositions des plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'accepter et d'approuver les soumissions présentées par les compagnies ci-dessous identifiées concernant le déneigement des terrains de stationnement des édifices municipaux ci-après mentionnés, en conformité avec les devis préparés à cette fin par le directeur du Service des approvisionnements, à savoir:

ANDRE SIMARD LOCATION ET EXCAVATION

Aréna Baribeau.....	3	400,00\$
Service de la police.....	3	700,00\$

PAUL COUTURE

Aréna Campeau.....	1	105,00\$
20, boul. Lorrain.....		890,00\$
High Falls.....		960,00\$
La Mairie.....		935,00\$
Centre Administratif de Gatineau.....	1	220,00\$

LES ENTREPRISES REGIONALES ENRG.

Aréna Beaudry.....	1	475,00\$
Stade Pierre-Lafontaine.....	1	100,00\$
Caserne, boul. St-René.....		420,00\$
12, rue Picardie, Touraine.....	1	095,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-675

Adjudication de soumission - Sable tamisé et pierre de riz (504-9)

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions ci-dessous furent reçues pour la fourniture de sable tamisé et pierre de riz, à savoir:

A) LES AGREGATS DUFFERIN

Pierre de riz		
1 000 tonnes impériales au 476, boul. St-René.....	6,25\$	/tonne
1 000 tonnes impériales au 17, Jacques-Cartier....	5,25\$	/tonne

Formules Municipales Ltd., Perham, Qué.





B) SAGRACON LIMITEE

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, boul. St-René..4,66\$/tonne
2 000 tonnes impériales livrées au 17, Jacques-Cartier..4,08\$/tonne

Pierre de riz
1 000 tonnes impériales au 476, boul. St-René.....5,75\$/tonne
1 000 tonnes impériales au 17, Jacques-Cartier.....5,39\$/tonne

C) CONSTRUCTION THOM (CANADA) INC.

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, boul. St-René..4,95\$/tonne
2 000 tonnes impériales livrées au 17, Jacques-Cartier..4,25\$/tonne

D) LES CONSTRUCTIONS DESCHENES LIMITEE

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, boul. St-René..4,50\$/tonne
2 000 tonnes impériales livrées au 17, Jacques-Cartier..4,50\$/tonne

Pierre de riz
1 000 tonnes impériales au 476, boul. St-René.....4,65\$/tonne
1 000 tonnes impériales au 17, Jacques-Cartier.....4,20\$/tonne

E) EDGAR HALL SABLE ET GRAVIER

Sable tamisé
2 000 tonnes impériales livrées au 476, boul. St-René..3,70\$/tonne

Pierre de riz
1 000 tonnes impériales au 476, boul. St-René.....4,50\$/tonne

QUE le directeur du Service des approvisionnements a procédé à l'analyse et à l'examen desdites soumissions et recommande d'accepter les propositions des plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'accepter et d'approuver les soumissions présentées par les compagnies ci-bas identifiées pour la fourniture de sable tamisé et pierre de riz, à savoir:

EDGAR HALL, PERKINS

Sable tamisé
476, boul. St-René.....3,36\$/T.Imp.

SAGRACON, 344, BOUL. MALONEY

Sable tamisé
17, Jacques-Cartier.....4,08\$/T.Imp.

LES CONSTRUCTIONS DESCHENES LIMITEE, C.P. 40,
CHEMIN KLOCK, AYLMEY, QUEBEC.

Pierre de riz
476, boulevard St-René.....4,65\$/T.Imp.
17, Jacques Cartier.....4,20\$/T.Imp.

Adoptée unanimement.

Conseil



Conseil

CA-81-676

Retrait - vente pour taxes 1977 -
lot 9, rang X, canton de Hull (511-4)

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 1977 12 05, M. Grant Switzer s'est porté adjudicataire du lot 9 ptie, rang X, canton de Hull, propriété numéro 90-202-01;

QUE le bureau des conseillers juridiques de la Ville, Kehoe, Blais et Robinson, suggère d'acquiescer à la demande de remboursement formulée par M. Grant Switzer, puisque l'inscription au rôle d'évaluation en regard de cette partie du lot 9 est erronée et conséquemment, le propriétaire de ce terrain ne fut jamais avisé de la vente de ce lot comme l'exige la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil:

- 1.- d'autoriser un remboursement de 500,00\$ à M. Grant Switzer sur présentation de l'original du certificat d'adjudication et ce, en règlement complet et final de sa réclamation relative au lot 9 ptie, rang X, canton de Hull, acquis lors de la vente pour taxes du 1977 12 05.
- 2.- de considérer comme nul le certificat d'adjudication livré à M. Grant Switzer et d'autoriser le Greffier à déposer, au registrateur du bureau de la division d'enregistrement de Maniwaki, un document pour retirer ladite vente en conformité avec les dispositions de l'article 2161 K du Code Civil.
- 3.- de mandater le directeur du Service des finances à entamer les démarches nécessaires auprès du protonotaire de la Cour Supérieure du district judiciaire de Hull, pour récupérer le chèque de 133,44\$ fait à l'ordre de M. Charles Crispin.
- 4.- de demander à la Communauté régionale de l'Outaouais d'inscrire au rôle d'évaluation le lot 9 ptie, rang X, canton de Hull.
- 5.- d'autoriser le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, les documents dont il est fait allusion à l'article 2 des présentes.

QUE les fonds pour cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 04 39 750, dont les appropriations sont suffisantes selon le certificat du trésorier numéro 910.

Adoptée unanimement.

CA-81-677

Servitude René Ladouceur, lots 6-25
et 6-26, rang VIII, canton de Hull

ATTENDU QUE ce Comité a mandaté les conseillers juridiques de la Ville, Kehoe, Blais et Robinson, à négocier, pour et au nom de la Ville, l'acquisition d'une servitude d'égout sur la partie des lots 6-25 et 6-26, rang VIII, canton de Hull, montrée au plan numéro 44911, préparé par M. Louis Lavoie, en date du 1981 04 28;

QUE Me David Robinson a déposé le rapport de ses négociations et recommande d'accepter les indemnités réclamées par Messieurs Paul Boisvenue et René Ladouceur, propriétaires des lots dont il est fait allusion à l'alinéa précédent;



Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'acquiescer des personnes ci-après identifiées au prix indiqué en regard de chacune d'elles, une servitude d'égout sur la partie des lots ci-dessous mentionnés et montrée au plan no. 44911, préparé par M. Louis Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 1981 04 28, à savoir:

- René Ladouceur,
lot 6-25, rang VIII, canton de Hull.....1 600,00\$
- Paul Boisvenue,
lot 6-26, rang VIII, canton de Hull.....1 000,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-678

Affichage du poste de répartiteur -
Service des incendies (751-1)

ATTENDU QUE le directeur du Service des incendies a présenté au gérant, suite à la démission d'un répartiteur, un rapport justifiant l'embauche d'un employé permanent pour combler cette vacance;

QUE pour les motifs énoncés au rapport susmentionné, le gérant recommande le remplacement, dans les meilleurs délais possibles, de cet employé démissionnaire par un permanent;

QUE selon la formule de demande de personnel accompagnant le rapport du directeur du Service des incendies, des fonds et personnes/années sont disponibles au budget d'opération de ce service;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à procéder à l'affichage du poste de répartiteur au Service des incendies afin de recruter un candidat ou candidate possédant les qualifications requises pour remplir cette fonction.

Adoptée unanimement.

CA-81-679

Engagement - opérateur radio-téléphone,
Sûreté municipale (751-1)

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines a procédé telle qu'éditée à la résolution numéro C-81-741, à l'affichage du poste d'opérateur de radio-téléphone au Service de la police;

QUE le Comité de sélection formé en conformité avec la politique s'y rattachant, suggère de retenir la candidature de Mlle Francine Coderre, possédant les qualifications requises pour remplir cette fonction en plus de détenir un diplôme d'études collégiales en technique policière;

QUE suivant la formule de demande de personnel accompagnant la résolution numéro C-81-741, des fonds et personnes/années sont disponibles à cette fin au budget du Service de la police;

Conseil

FM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'engager Mlle Francine Coderre, demeurant au 144, rue Côté, Gatineau, Québec, au poste d'opérateur radio-téléphone au Service de la police et ce, aux conditions et salaire de la convention collective des cols blancs.

Adoptée unanimement.

CA-81-680

Projet de lettre d'entente -
syndicat des cols blancs (753-1 et
751-2)

ATTENDU QUE le poste de commis II, du Service des approvisionnements, fut aboli suite à l'approbation du nouvel organigramme de ce département;

QUE le titulaire de ce poste fut assigné à la fonction de commis I général au Service des finances et que l'exécutif du syndicat des cols blancs a donné son assentiment à cette nouvelle affectation;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de ratifier le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le syndicat des cols blancs à l'égard de la mutation de Mme Ghislaine Cook, au poste de commis I général au Service des finances et que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents en découlant.

Adoptée unanimement.

CA-81-681

Mandat actuel - assurances
collectives (504-36)

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé le gérant à retenir les services d'un bureau d'actuaire-conseils pour la préparation des documents requis au renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville ainsi que pour l'analyse des soumissions reçues;

QUE selon l'offre de services de M. Bernard Larose, actuaire-conseil, la dépense découlant de ce mandat peut s'élever à 6 000,00\$ advenant la réception de 10 propositions;

QUE le gérant est d'avis que dans les circonstances, il est préférable d'augmenter les crédits votés à cette fin;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de modifier l'article 3 de la résolution portant le numéro C-81-683 pour y approprier une somme additionnelle de 3 000,00\$ devant être puisée à même le code budgétaire 02 16 000 419, dont les fonds sont disponibles d'après le certificat du trésorier numéro 67.

Adoptée unanimement.

CA-81-682

Comité de prévention - ameublement
(503-13)

ATTENDU QUE le Comité de prévention, formé en vertu de la résolution C-81-610, a déposé son rapport d'étapes, et le Conseil a accepté de donner suite à certaine des recommandations contenues audit mémoire;



QUE le gérant a procédé à l'analyse de ce document de travail et a relevé une proposition relative à l'acquisition du matériel et de l'ameublement excédentaires des commissions scolaires qui pourraient être utilisés par des groupes communautaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le greffier à aviser les Commissions Scolaires Champlain, Gatineau et Régionale de l'Outaouais que la Municipalité est intéressée à se porter acquéreur des biens meubles ci-dessous identifiés pour le bénéfice des organismes communautaires, à savoir: Tables, chaises, machines à écrire, classeurs et autres.

Adoptée unanimement.

CA-81-683

Remorquage des véhicules - rapport du gérant

ATTENDU QUE la compagnie d'assurance Les Prévoyants du Canada a déposé une plainte au sujet de la tarification de la firme Les Entreprises Bouchard et Frères Inc. qui effectue, pour la Ville, le remorquage des véhicules accidentés;

QU'à la demande du Comité, le gérant a présenté un rapport analytique de tous les éléments reliés à ce dossier et que l'étude de la plainte précitée démontre que les tarifs facturés à ces occasions étaient raisonnables et justifiés, considérant les opérations et manoeuvres délicates qu'ont commandées ces situations particulières;

QUE ce rapport et les documents connexes s'y rattachant confirment que les équipements décrits à l'offre de service de cette firme sont disponibles et que des dispositions sont également prises pour se conformer aux exigences de la Ville à l'égard de la construction de la clôture;

QUE cette analyse précise que le Service de la police est entièrement satisfait de la qualité des services offerts par la maison Bouchard et que le gérant recommande, suite à ses recherches, de maintenir le statu quo concernant le dossier du remorquage des véhicules accidentés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'approuver le rapport du gérant daté du 1981 10 07, relatif à la plainte formulée contre Les Entreprises Bouchard et Frères Inc., et de maintenir le statu quo au sujet du dossier du remorquage des véhicules accidentés.

Adoptée unanimement.

CA-81-684

Achat de récompenses - brigadiers scolaires (406-2)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'accorder au Comité de la brigade scolaire une subvention, jusqu'à concurrence de 6 841,36\$, pour l'achat de récompenses aux brigadiers scolaires à l'occasion de la période des fêtes; il est entendu que ledit Comité doit déposer au bureau du

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FMM




directeur du Service des finances, les factures et pièces justificatives découlant de ces acquisitions de biens et que tous ces achats soient de plus effectués chez des marchands locaux.

QUE la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 21 000 996, dont les appropriations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 613.

Adoptée unanimement.

* A 10h00, l'assemblée est levée.


JOHN R. LUCK, PRESIDENT


JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la ville de Gatineau, tenue le 1981 10 21, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Laurier Béchamp, Robert Bélair, Jacques Robert et Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre d'observateur:

MM. Jean-René Monette et Conrad Bouffard.

Absences motivées: MM. Gaëtan Cousineau et Louis-Simon Joanisse.

CA-81-685

Club Optimiste de Gatineau Inc. -
Utilisation de la salle du Conseil
(102-1)

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Gatineau Inc. organise annuellement un téléthon dans le but de recueillir des fonds pour aider, au cours de la période des fêtes, les enfants et familles les plus démunis;

QUE cet organisme sollicite, à nouveau, l'autorisation d'utiliser la salle du Conseil, les 1981 12 05 et 1981 12 06, pour y établir, au cours de ce téléthon, son quartier général;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le Club Optimiste de Gatineau Inc. à utiliser la salle du Conseil, les 1981 12 05 et 1981 12 06, pour la tenue de son téléthon annuel ayant pour but d'amasser des contributions pour venir en aide, à l'occasion des fêtes, aux familles

Greffe
J. Robert



et enfants défavorisés; il est entendu que le nettoyage des lieux après la tenue de l'évènement relève de la responsabilité de cet organisme.

Adoptée unanimement.

CA-81-686

Semaine des hebdomadaires régionaux:

J. Robert

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser, dans le cadre de la Semaine des hebdomadaires régionaux du 1981 10 25 au 1981 10 31, le responsable du Service des communications à affecter une somme maximale de 50,00\$, pour l'achat d'une annonce publicitaire dans le journal "Le Régional", et que la dépense en résultant soit imputée au poste budgétaire 02 19 200 341 dont les fonds sont disponibles comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 737.

Adoptée unanimement.

CA-81-687

Ouverture de soumissions (504-42)

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions ci-après énumérées furent reçues concernant l'implantation d'une tour de radio sur le site du réservoir d'eau potable situé en bordure de la rue Main, à savoir:

- Les Cheminées Roy Limitée.....177 940,00\$
- Christie and Walther Electronics Ltd.....79 231,00\$

QUE le Service du génie a procédé à la confection des documents relatifs à la présente demande de soumission et il est également responsable de la surveillance desdits travaux;

M. Beauclair
E. Lauzon

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de transmettre les soumissions ci-avant mentionnées au directeur du Service du génie pour examen et rapport au Conseil dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

CA-81-688

Maisons Mobiles Le Marquis (205-1)

ATTENDU QUE le Service du génie a reçu, tel/que demandé par ce Comité, les plans numéros 411-58 et 411-59, préparés par le cabinet des ingénieurs-conseils Boileau et Associés Inc., montrant les services d'aqueduc et d'égout desservant le parc des Maisons Mobiles Le Marquis;

QUE le directeur du Service du génie indique, dans son rapport du 1981 10 07, que ces infrastructures ainsi que les rues dudit parc ne rencontrent pas les normes minimales exigées en vertu de la réglementation municipale;

E. Lauzon
Greffe

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'aviser le procureur du parc de Maisons Mobiles Le Marquis des déficiences ainsi que des corrections devant être exécutées à ces équipements avant que la Ville se porte acquéreur du système d'aqueduc et d'égout, ainsi que des rues dudit Parc.

Adoptée unanimement.



CA-81-689

Eclairage de rue (207):

ATTENDU QUE le Service du génie a procédé à l'analyse des requêtes formulées par ce Comité relativement à la pose de luminaires aux endroits suivants, à savoir:

- Intersection des rues Main et Labine,
- Rue Daniel.

QUE le directeur de ce Service indique dans son rapport du 1981 10 09 que l'installation de lampadaires sur ces rues ne peut se justifier en fonction de la politique adoptée à cet égard en vertu de la résolution C-81-782;

E. Lauzon
M. Beauclair

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'approuver le rapport produit par le directeur du Service du génie à la date susmentionnée et de rejeter les requêtes relatives à l'installation de luminaires aux endroits précités.

Adoptée unanimement.

CA-81-690

Elargissement Maloney - mandat (205-7)

ATTENDU QUE les experts-conseils Boileau & Associés Inc. ont déposé l'étude préliminaire demandée en vertu de la résolution C-81-220, concernant l'élargissement du boulevard Maloney à la hauteur du centre d'achats "Les Galeries Gatineau" et du prolongement de la rue Lamarche;

QUE le directeur du Service du génie endosse l'alternative no.2 desdits consultants et suggère de leur confier le mandat à l'égard de la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance de ces travaux;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 10.- d'approuver l'alternative no.2 des conclusions de l'étude préliminaire jointe au rapport du directeur du Service du génie daté du 1981 09 09, préparée par le cabinet des ingénieurs-conseils Boileau & Associés Inc. au sujet de l'élargissement du boulevard Maloney à la hauteur du centre d'achats "Les Galeries Gatineau" et du prolongement de la rue Lamarche;
- 20.- de retenir les services desdits ingénieurs-conseils pour la confection des plans, devis et documents de soumission requis à la réalisation des travaux susmentionnés et de leur mandat relatif à la surveillance de ces travaux;
- 30.- d'autoriser le greffier à faire paraître, dans les journaux habituels, des avis invitant des offres pour la réalisation de ces travaux dès que la documentation pertinente sera disponible;
- 40.- d'informer lesdits ingénieurs que la Municipalité de la ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité pour les honoraires découlant de la préparation des plans et devis à moins que le règlement projeté reçoive les approbations requises par la Loi; pour que cet engagement soit valable, les ingénieurs-conseils devront au préalable signifier par écrit leur acceptation de cette condition.

Adoptée unanimement.



CA-81-691

Avis de motion - changement de nom
chemin Lamarche

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a porté à l'attention du Service d'urbanisme, les inconvénients qu'entraînera l'ouverture de l'autoroute 550 concernant la signalisation de l'avenue Gatineau et du chemin Lamarche;

QUE pour corriger cette situation et éviter toute confusion, le Service d'urbanisme préconise le changement de nom du chemin Lamarche;

Avis de
motion

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'approuver le rapport produit par le Service d'urbanisme daté du mois de septembre 1981, se rapportant à la signalisation de l'avenue Gatineau et du chemin Lamarche et d'autoriser le greffier à inscrire au feuillet de la prochaine séance du Conseil un avis de motion à l'effet de changer le nom du chemin Lamarche.

Adoptée unanimement.

CA-81-692

Offre de vente de terrain par M. Laurier
Tremblay sur la rue Schryer (510-2)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a présenté, suite à la demande soumise par M. Laurier Tremblay, au sujet de la vente des lots 5-0 et 5-F, rang II, canton de Templeton, un rapport analytique de cette offre;

QUE le Service d'urbanisme préconise de ne pas donner suite à cette offre de vente, considérant que ces terrains ne sont pas situés en bordure d'un chemin public et qu'aucun projet de développement n'est actuellement prévu dans ce secteur;

M. Beauclair
C. Doucet

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le rapport du Service d'urbanisme, daté du mois de septembre 1981, et de refuser la proposition de M. Laurier Tremblay concernant la vente des lots 5-0 et 5-F, rang II, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

CA-81-693

Transfert budgétaire no. 100 (401-4)

ATTENDU QUE suite à la demande formulée par le directeur du Service des travaux publics, à l'égard de l'attribution de deniers supplémentaires au poste relatif à la signalisation routière, le directeur du Service des finances a présenté le transfert budgétaire ci-bas détaillé;

QUE le Comité a procédé à l'analyse de cette demande et en recommande l'acceptation afin de pouvoir donner suite aux ordonnances de circulation présentement en suspens à cause de l'insuffisance de fonds au poste 02 34 500 645;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer le transfert budgétaire suivant, à savoir:



TRANSFERT BUDGETAIRE #100

02 34 242 Programme d'amélioration - chemins ruraux

515 Location de machinerie (2 000,00\$)

02 34 500 Circulation et signalisation

645 Pièces - nouvelles enseignes 2 000,00\$

Il est entendu que les fonds requis à ce transfert sont disponibles comme l'indique le certificat du trésorier numéro 540.

Adoptée unanimement.

CA-81-694

Emprunts temporaires - Taxation 1982
(404-1)

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances a présenté un rapport en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des emprunts temporaires pour les dépenses d'administration de l'année 1982 et ceci, en attendant la perception des taxes de ladite année;

QUE le Conseil peut, par une résolution ne requérant pas l'approbation de la Commission municipale du Québec, contracter des emprunts temporaires pour fin d'administration courante avant l'imposition des taxes et autres cotisations, en autant que ce montant soit inférieur à 15% des revenus imposés à l'année précédente;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le directeur du Service des finances à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada jusqu'à concurrence de 4 287 800,00\$, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 25 de la Loi sur la Commission municipale du Québec.

QUE son Honneur le Maire et le directeur du Service des finances soient et sont autorisés à signer lesdits billets d'emprunts requis à cette fin; il est entendu que ces emprunts seront contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

CA-81-695

Nomination - vérificateurs pour
l'année 1982

ATTENDU QUE selon les termes de l'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes, le Conseil doit dans les 30 jours précédant la fin de l'année fiscale, nommer les vérificateurs des comptes de la Ville pour l'année financière suivante;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le greffier à inscrire au feuillet de l'assemblée du Conseil du 1981 12 07, un projet de résolution à l'effet de nommer la firme de comptables Lévesque, Marchand, Boulanger et Cie, vérificateurs des livres de la Municipalité pour l'année 1982, et que la dépense en découlant soit imputée au code budgétaire 02 13 210 413.

Adoptée unanimement.

Conseil

Conseil

Formules Municipales Inc., Farnham, Qué.





CA-81-696

Politique - Taxation et perception de taxes (501-14-02)

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances a élaboré, pour répondre aux besoins les plus pressants, des politiques au sujet des chèques sans provision et des frais relatifs aux certificats de taxes et de recherches;

QUE ce Comité a pris connaissance des documents se rattachant à ces politiques et en recommande l'approbation immédiate, puisqu'ils ont des implications quotidiennes dans les opérations du Service des finances;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par son Honneur le Maire et résolu de recommander au Conseil d'approuver les politiques ci-dessous mentionnées préparées par le directeur du Service des finances et jointes à la présente résolution à titre d'annexes "A" et "B", pour en faire partie intégrante comme si elles étaient ici au long reproduites à savoir:

ANNEXE "A" - Certificats de taxes et de recherches.

ANNEXE "B" - Chèques retournés sans provision.

* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 2 contre 1.

CA-81-697

Adjudication de soumission - Entretien des dépotoirs à neige (504-16)

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues concernant l'entretien des dépotoirs à neige, à savoir:

1o.- Les Constructions Bouladier Ltée,
803, boul. St-René ouest, Gatineau:

SECTEUR POINTE-GATINEAU:

a) dépotoir du parc Lafrenière 0,45c/v.cube/hre

SECTEUR GATINEAU:

a) dépotoir parc Sanscartier 0,45c/v.cube/hre
b) dépotoir boul. Labrosse 0,45c/v.cube/hre

AUTRES DEPOTOIRS SUGGERES:

a) à l'arrière de 670 rue Notre-Dame,
Gatineau, au bout de la rue Watt 0,45c/v.cube/hre

2o.- Thibault Démolition Ltée,
93, rue St-Louis, Gatineau.

AUTRES DEPOTOIRS SUGGERES:

a) 93, rue St-Louis, secteur Pte-Gatineau 0,35c/v.cube/hre

FMI



30.- Entreprise A. Vaillant Construction Inc.
191, rue North ouest, Gatineau.

SECTEUR POINTE-GATINEAU:

a) dépotoir du parc Lafrenière 0,135c/v.cube/hre

SECTEUR GATINEAU:

a) dépotoir parc Sanscartier 0,1025c/v.cube/hre
b) dépotoir boul. Labrosse 0,135c/v.cube/hre

QUE le rapport d'analyse de ces soumissions produit par le directeur du Service des approvisionnements, indique qu'elles sont conformes et il recommande d'accepter les offres des plus bas soumissionnaires;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'accepter et d'approuver les soumissions présentées par les entreprises ci-bas identifiées pour l'entretien des dépotoirs à neige ci-dessous mentionnés, au prix indiqué en regard de chacune d'elles, et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 34 300 523, à savoir:

- A. Vaillant Construction Inc.:

1. Dépotoir du Parc Lafrenière.....0,135c/v.cube/hre
2. Dépotoir Parc Sanscartier.....0,1025c/v.cube/hre
3. Dépotoir boul. Labrosse.....0,135c/v.cube/hre

- Thibault Démolition Ltée:

1. Dépotoir au 93 St-Louis.....0,35 c/v.cube/hre

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à retourner les chèques de dépôt, en conformité avec la politique établie à cet égard.

Adoptée unanimement.

CA-81-698

Ville d'Aylmer - Code du bâtiment
(103-5-13)

ATTENDU QUE le Conseil de la ville d'Aylmer a adressé au Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, une demande à l'effet de réviser le code du bâtiment au sujet des normes relatives à la rénovation d'édifices d'intérêt touristique et qu'il sollicite l'endossement de la Ville;

QUE ce Comité considère également que les dispositions de ce code, s'appliquant à la rénovation des bâtiments d'intérêt patrimonial, sont trop rigides;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'appuyer la ville d'Aylmer dans ses démarches auprès du Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, concernant la révision des dispositions du code du bâtiment relatives à la restauration d'édifices d'intérêt historique accessibles à la population.

Adoptée unanimement.



CA-81-699

Nomination d'un procureur - Arbitrages
de griefs (753-5 & 754-2)

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines préconise l'engagement de l'étude des avocats Lavery, O'Brien, spécialistes en droit de travail, pour représenter la Ville lors de l'audition des griefs suivants, à savoir:

- Grief B-2-81 - Suspension de M. Alain Guy (cols bleus)
- Grief B-3-81 - Congédiement de M. Alain Guy (cols bleus)
- Grief F-18-81 - Rotation d'employés de classe identique au Service des finances (cols blancs)
- Grief P-01-81 - Refus par l'assureur de verser des prestations d'assurance-salaire au Sgt Rhéal Trépanier (policiers arbitrage médical.

QUE des fonds sont disponibles aux codes budgétaires 02 16 000 416 et 02 16 000 419 pour couvrir la dépense découlant de cet engagement évaluée à 10 000,00\$, comme l'attestent les certificats du trésorier numéros 68, 69, 70 et 71;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par son Honneur le Maire John R. Luck et résolu de recommander au Conseil de retenir les services de l'étude des avocats Lavery, O'Brien, spécialistes en droit de travail, à titre de procureur patronal lors de l'arbitrage des griefs susmentionnés au préambule de la présente, et que la dépense en résultant évaluée à 10 000,00\$ soit chargée aux postes budgétaires précités.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 2 contre 1.

CA-81-700

Paiement - réclamations (101-1-05)

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a présenté les rapports et documents pertinents aux réclamations ci-après indiquées et que l'appréciateur de la compagnie d'assurance de la Ville en préconise le paiement;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 900 950, comme l'indiquent les certificats du trésorier numéros 207 et 208;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à verser, sur présentation des autorisations de paiement par le responsable du Service des communications, les sommes ci-dessous mentionnées en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:

- M. Marcel Racicot -
Réclamation du 1981 06 16.....1 000,00\$
- M. Pierre Savoie -
Réclamation du 1981 06 18..... 216,50\$

Rejetée faute d'appuyeur.



Conseil

CA-81-701

Paieiment - réclamations (101-1-05)

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a présenté le rapport et les documents pertinents à la réclamation ci-après indiquée et que l'appréciateur de la compagnie d'assurance de la Ville en préconise le paieiment;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 900 950, comme l'indique le certificat du trésorier numéro 207;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par son Honneur le Maire John R. Luck et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à verser, sur présentation d'une autorisation de paieiment par le responsable du Service des communications, la somme de 216,50\$, à M. Pierre Savoie, demeurant au 52 de la rue Turin, en règlement complet et final de sa réclamation datée du 1981 06 18.

Adoptée unanimement.

CA-81-702

Fourniture d'eau - école polyvalente
Nicolas Gatineau

ATTENDU QUE la direction de l'école polyvalente Nicolas Gatineau a formulé une demande verbale au gérant à l'effet que la Ville s'engage à fournir, chaque jour, pour la période assujettie à la restriction relative à la consommation d'eau, 17 contenants de 5 gallons pour alimenter en eau potable cette institution d'enseignement;

QUE le gérant a informé le Comité qu'il a refusé de donner suite à cette requête à cause du précédent pouvant en découler à l'égard des autres établissements publics;

Gérant

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'approuver le rapport verbal du gérant et d'entériner sa décision à l'effet de refuser la demande présentée par la direction de l'école polyvalente Nicolas Gatineau au sujet de l'opération d'un service consistant à remplir d'eau potable 17 récipients de 5 gallons chacun.

Adoptée unanimement.

CA-81-703

Ordonnances de circulation (600-3)

ATTENDU QUE le Service de la police a présenté des rapports préconisant l'adoption de certaines dispositions pour améliorer la sécurité et la circulation sur les rues ci-dessous mentionnées;

QUE d'après le certificat du trésorier numéro 375, des deniers sont disponibles à même les affectations du poste budgétaire 02 34 500 645, pour procéder à la mise en place des plaquettes de circulation requises;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil:

- 10.- de décréter un sens unique, en direction nord, sur la partie de la rue Claire comprise entre la rue Onésime et un point situé, en direction nord, à environ 71 mètres de cette dernière rue, le tout, tel que montré au plan accompagnant le rapport déposé à cette fin par le Service de la police en date du 1981 10 07.



2o.- de limiter le stationnement des véhicules automobiles de chaque côté de la rue Birch, à un maximum de 2 heures, entre 08h00 et 19h00.

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à installer les affiches de signalisation appropriées pour identifier les ordonnances de circulation décrites aux articles 1 et 2 de la présente résolution en plus de procéder à la réalisation des travaux prévus aux rapports préparés à cette fin par le Service de la police.

Adoptée unanimement.

CA-81-704

Installation d'enseignes (600-4)

ATTENDU QUE le Service de la police a déposé des rapports proposant l'installation de panneaux de signalisation pour inciter les citoyens à respecter davantage la réglementation municipale ainsi que la propriété d'autrui;

QUE des fonds sont disponibles à même les affectations du poste budgétaire 02 34 500 645, pour la mise en place des plaquettes requises pour donner suite à la présente résolution comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 375;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le Service des travaux publics à procéder, en conformité avec les rapports préparés par le Service de la police en date du 1981 10 06 et 1981 10 07, à l'installation des affiches ci-après indiquées aux endroits suivants, à savoir:

- Montées St-Antoine et St-Amour - affiches pour indiquer qu'il est interdit de décharger une arme à feu dans les limites de la Ville.
- Entrée projet Mont-Cascades - enseignes indiquant secteur sous surveillance.

Adoptée unanimement.

CA-81-705

Traverse à piétons - boul. St-René

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité des piétons sur le boulevard St-René à la hauteur de la rue Caron, le Service de la police suggère d'établir à cette intersection, une traverse à piétons et de remplacer les panneaux de circulation actuellement en place par des affiches plus appropriées;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 541, des fonds sont disponibles à même les attributions du code budgétaire 02 34 500 645, pour donner suite à la présente résolution;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à:

- 1o.- procéder à la réalisation des travaux, ainsi qu'à l'installation des affiches requises pour établir une traverse à piétons à l'intersection du boulevard St-René et de la rue Caron;

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FMM



20.- Remplacer les enseignes de circulation installées sur le boulevard St-René à la hauteur de la rue Caron par des affiches plus visibles concernant la limite de vitesse et pour signaler la présence d'un terrain de jeux dans ce secteur.

Adoptée unanimement.

CA-81-706

Achat d'enseignes (451-7)

ATTENDU QUE pour réduire les coûts d'acquisition de certaines affiches, le Service de la police suggère d'acheter 10 unités de chacune des enseignes ci-dessous détaillées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements d'acheter, en suivant la procédure édictée à la politique d'achats, 10 unités de chacune des affiches suivantes, à savoir:

- 10.- Interdit de décharger une arme à feu.
- 20.- Secteur sous surveillance.

QUE la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 34 500 645, dont les fonds sont suffisants d'après le certificat du trésorier numéro 876.

Adoptée unanimement.

* A 10h55, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 10 28, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Maurice Beauclair, Laurier Béchamp, Robert Bélair, André Sincennes, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assiste à titre d'observateur:

M. Jean-René Monette.



CA-81-707:

Raccordement - services Centre
Hospitalier de Gatineau (504-27):

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a signalé au Comité, que les propriétaires des immeubles longeant le tronçon du boulevard St-René, compris entre la voie d'accès de l'hôpital et la rue Ernest-Gaboury, ont manifesté l'intention de se raccorder aux services d'aqueduc et d'égout construits pour desservir le futur Centre Hospitalier de Gatineau;

M. Beauclair

QU'il a indiqué que la restriction relative au raccordement sur cette conduite d'aqueduc, s'applique uniquement dans le cas de nouvelles constructions ou subdivisions.

QU'il a également précisé n'avoir aucune objection concernant le branchement des 4 propriétés concernées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil d'autoriser le raccordement, au prix fixé par l'entrepreneur, des 4 propriétés longeant la partie du boulevard St-René, comprise entre la voie d'accès de l'hôpital et la rue Ernest-Gaboury, aux services d'aqueduc et d'égout construits sur cette voie pour desservir le futur Centre Hospitalier de Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-708:

Programmes de restauration -
approbation de dossiers (303-4,
303-5 et 303-6):

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée, en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec, à réaliser les programmes de restauration Maloney/St-André, Champlain/St-Louis et Archambault/Gréber;

Conseil

QUE le Service d'Urbanisme a présenté des rapports concernant l'état d'avancement desdits programmes et qu'il recommande également l'approbation du versement des prêts et subventions ci-après indiqués, consentis conjointement par la Ville et ladite Société;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil:

- 1o.- D'accepter les rapports soumis par le Service d'Urbanisme datés du 1981 10 14, concernant l'état d'avancement des programmes de restauration susmentionnés.
- 2o.- D'autoriser le versement des prêts et subventions ci-dessous énumérés et que les dépenses en découlant soient imputées aux postes budgétaires 064 2050 799, 064 1150 799 et 064 1820 799 dont les fonds sont suffisants d'après les certificats du trésorier numéros 307, 309 et 310.

FMI



Dossier Propriétaire Adresse	Loge- ments	Coût total rénovation	S.H.Q. Ville	S.C.H.L.	
				Subv.	Prêt
045-M21 R. Lafontaine 117, 3e Avenue	1	10 310\$	2 500\$	3 750\$	--
080-K41 G. Huard 166, 3e Avenue	1	11 284\$	2 500\$	1 500\$	6 000\$
093-L7 A. Vaillancourt 172 Harold	1	3 181\$	--	3 181\$	--
096-J26 P. Danis 80 East	2	10 246\$	2 561,5\$	5 000\$	--
100-J65 J.E.R. Champagne 108, 1ere Avenue	1	5 440\$	1 360\$	1 200\$	--
103-K49 R. Sarazin 144, 3e Avenue	2	14 300\$	3 575\$	6 250\$	4 400\$
110-L49 M. Guifra 121 Baribeau	1	3 808\$	183\$	3 625\$	--
111-I34 E. Marinier 55 Maple	1	4 084\$	409\$	3 675\$	--
<u>Augmentation au dossier:</u>					
069-L28 N. Poirier 155 Brian	1	876\$	219\$	--	--
	Déjà accepté	<u>6 696\$</u>	<u>1 674\$</u>	<u>325\$</u>	<u>4 650\$</u>
	Total.....	7 572\$	1 893\$	325\$	4 650\$
090-D21 A. Dubois 53 St-Antoine	1	5 332\$	1 333\$	3 100\$	--
045-F57 A. Dauray 24 St-Jean- Baptiste	1	7 009\$	1 752,25\$	3 750\$	--
<u>Augmentation au dossier:</u>					
024-G56 A. Lauzon 9 Cousineau	1	740\$	740\$	--	--
	Déjà accepté	<u>3 510\$</u>	--	<u>3 510\$</u>	--
	Total.....	4 250\$	740\$	3 510\$	--
Adoptée unanimement.					

Formules Municipales 1145, Frenham, Qué.





CA-81-709:

Identification - Centre Administratif
de Gatineau (254-3):

Conseil

ATTENDU QUE le directeur du Service d'Urbanisme a présenté un rapport justifiant la mise en place d'une enseigne d'identification au Centre Administratif de Gatineau;

QUE l'affichage proposé est du même type que celui implanté par la Ville dans le cadre du programme d'embellissement et d'identification des différents sites municipaux;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 312, des deniers sont disponibles pour couvrir cette dépense à même les affectations du règlement numéro 214-81;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'autoriser l'installation d'une enseigne d'identification au Centre Administratif de Gatineau et d'attribuer à cette fin une somme d'environ 5 000,00\$ devant provenir des appropriations du règlement numéro 214-81.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-710:

Budget supplémentaire numéro 2
(401-7):

Conseil

ATTENDU QUE le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a accordé à la Ville une subvention de l'ordre de 2 425,00\$ dans le cadre de son programme d'assistance financière aux fêtes populaires;

QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a présenté une demande à l'effet d'attribuer ce subside aux fins ci-après détaillées puisqu'aucune prévision n'existe à cet égard au budget d'opérations de l'année en cours;

QUE ce Comité a procédé à l'analyse des documents produits par ledit directeur et estime qu'il y a lieu de donner suite à cette requête;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'approuver le budget supplémentaire ci-dessous détaillé et d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les écritures comptables en découlant, à savoir:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE # 2:

02 79 400 Spectacles

519 autres locations	950,00\$
515 location de machinerie	350,00\$
919 subventions	700,00\$

02 71 200 Administration des programmes:

419 autres services professionnels	100,00\$
------------------------------------	----------

02 78 100 Culturel - enfants:

492 gardiennage et sécurité	100,00\$
-----------------------------	----------

FMM



Conseil

02 76 100 Activités aquatiques:

131 rémunération régulière/autres employés 225,00\$

01 82 540 Revenus/activités sportives: 2 425,00\$

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

CA-81-711:

Transferts budgétaires nos.
101, 103, 104 et 111 (401-4):

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de Services concernant la réaffectation de certaines appropriations de leur budget, le directeur du Service des Finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

QUE ce comité a procédé à l'examen et à l'analyse des documents se rattachant à chacune de ces demandes et en préconise l'acceptation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE # 101:

02 34 500 Circulation et signalisation:

521 entretien - travaux de voirie 8 000,00\$
526 installation/nouvelles enseignes (8 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE # 103:

02 36 200 Edifices publics:

539 entretien de bâtisse (1 500,00\$)
549 entretien machine et équipement (2 000,00\$)
624 bois (1 000,00\$)
649 autres pièces et accessoires 4 500,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE # 104:

02 14 100 Greffe:

341 annonces dans les journaux (800,00\$)
671 papeterie/fourniture de bureau 1 300,00\$
750 immobilisations/ameublement 1 500,00\$

02 14 200 Annexe à la liste électorale:

412 services juridiques (200,00\$)
419 rémunération - énumérateur (1 500,00\$)
671 papeterie/fourniture de bureau (300,00\$)



TRANSFERT BUDGETAIRE # 111:

02 77 100 Bibliothèque - collection:

499 autres services (1 000,00\$)

02 77 200 Bibliothèque - diffusion:

333 téléphone 1 200,00\$
750 immobilisation ameublement (200,00\$)

Il est entendu que les fonds requis à ces transferts sont disponibles comme l'indiquent les certificats du trésorier numéros 116, 477, 542 et 875.

Adoptée unanimement.

CA-81-712:

Engagement - Spécialiste de la région en relation de travail (753-5):

ATTENDU QUE le conseil a toujours prôné, dans le but de favoriser le développement de la Ville et de la région, l'achat de biens et de services d'entreprises locales et que cette option se reflète dans la politique adoptée à cette fin;

QUE ce comité a pris connaissance du rapport d'expérience soumis par Me Réjean Bélanger, spécialiste en relation de travail de l'étude des avocats Séguin, Quaillette, Lalonde, Tessier et Bélanger, ayant leur place d'affaires au 151 boulevard Labrosse, Gatineau, Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu:

- 1o.- De rejeter à toute fin que de droit, la résolution CA-81-699 recommandant au conseil de retenir les services de l'étude des avocats Laverv, O'Brien & Associés pour représenter la Ville lors de l'audition de certains griefs.
- 2o.- De mandater le directeur des Services Administratifs d'obtenir de plus amples renseignements au sujet des tarifs horaires exigés par Me Réjean Bélanger, dans de tels cas.

Adoptée unanimement.

CA-81-713:

Commission Scolaire de Gatineau - location école St-Gérard (254-6):

ATTENDU QUE le conseil, aux termes de sa résolution numéro C-81-784, a manifesté l'intention de se porter acquéreur de l'école St-Gérard pour l'utiliser à des fins communautaires;

Conseil

FMM



QUE la Commission Scolaire de Gatineau a donné son assentiment à cette transaction et de plus, préconise la signature d'un contrat de location pour permettre aux associations du milieu d'occuper immédiatement ces locaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au conseil de louer de la Commission Scolaire de Gatineau, pour la somme nominale de 1,00\$ et aux conditions mentionnées au bail rédigé par cette dernière, l'école St-Gérard et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ledit bail.

Adoptée unanimement.

CA-81-714:

Renouvellement - contrat d'engagement - agent de programmes à la restauration (751-8):

ATTENDU QUE le contrat d'engagement de Monsieur Pierre Gagnon à titre d'agent de programmes à la restauration vient en échéance et que le coordonnateur des programmes d'améliorations de quartiers a déposé un rapport justifiant et prônant la prolongation de ce contrat pour une période additionnelle de 6 mois;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 311, des fonds sont disponibles, pour couvrir la dépense découlant de l'extension de ce contrat, à même les appropriations des règlements numéros 182-79 et 205-80;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au conseil de renouveler, pour une période de 6 mois, ~~aux mêmes conditions que celles~~, le contrat d'engagement de Monsieur Pierre Gagnon et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Adoptée unanimement.

CA-81-715:

Versement subvention Hockey Junior "B" (406-2):

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser, sur présentation de l'autorisation de paiement par le directeur du Service des Loisirs et de la Culture, la somme de 3 000,00\$ à l'équipe de hockey Junior "B" de Gatineau, représentant la dernière tranche de la subvention accordée à cet organisme et que les fonds requis à cette fin soient puisés à même les appropriations du code budgétaire numéro 02 74 200-917, dont les disponibilités sont suffisantes comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 476.

Adoptée unanimement.

Conseil

Conseil



CA-81-716:

Engagement - brigadier-adulte (601):

ATTENDU QU'un groupe de citoyens réclame l'assignation d'un brigadier-adulte pour assurer la sécurité des étudiants devant traverser la rue Notre-Dame, à la hauteur de la rue East, pour se rendre à l'école;

QUE le Service de la Police fait état, dans son rapport du 1981 10 06, du danger existant à cette intersection et recommande, nonobstant les dispositions de la politique établie à cet égard, qu'un brigadier-adulte soit de faction à cet endroit;

QUE le comité est également d'opinion que des précautions additionnelles doivent être prises à cet endroit à cause des travaux présentement exécutés sur la rue Notre-Dame dans le cadre de la construction de l'intercepteur régional;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'assigner, pour la période du 1981 11 03 au 1981 12 31, un brigadier-adulte pour assurer la sécurité des étudiants empruntant, pour se rendre en classe, la rue Notre-Dame à la hauteur de la rue East et que le directeur du Service des Ressources Humaines soit également autorisé à recruter et engager, dans les meilleurs délais possibles, une personne possédant les qualifications requises pour remplir le poste de brigadier-adulte.

Il est de plus résolu de mandater le directeur du Service des Finances à proposer au conseil un transfert budgétaire pour attribuer au poste approprié, les deniers requis pour procéder à l'embauche de ce brigadier-adulte.

Adoptée unanimement.

CA-81-717:

Défense de policiers - Cour de Justice (107-2-01):

ATTENDU QUE le directeur adjoint du Service de la Police a présenté un rapport au sujet des responsabilités de la Ville lorsqu'un policier est poursuivi en justice pour un acte posé dans l'exercice de ses fonctions;

QUE d'après le certificat du trésorier numéro 810, des fonds sont disponibles à cette fin à même les affectations du code budgétaire 02 21 000 412;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil de retenir, à raison d'un taux horaire de 75,00\$, les services de Me Jean-Claude Sarrazin, de l'étude des avocats "Beaudry, Bertrand", pour représenter Messieurs Michel Sigouin et Claude Labelle devant la Cour Provinciale et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire ci-avant mentionné.

Adoptée unanimement.

FMI



CA-81-718:

Chevaliers de Colomb, Conseil
6006 - vin d'honneur (102-1):

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil 6006 Touraine, organisent cette année le programme d'installation des officiers, des Filles d'Isabelle, des Conseils des Chevaliers de Colomb de Gatineau, Pointe-Gatineau, Angers et Touraine ainsi que des assemblées des Chevaliers de Colomb du 4e degré Alexis-Mongin;

QUE cet organisme sollicite, pour cette occasion, la participation financière de la Ville pour défrayer le coût du vin d'honneur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'offrir un vin d'honneur devant être servi lors de la réception organisée par les Chevaliers de Colomb, Conseil 6006 Touraine, pour signaler l'installation des officiers dont il est fait allusion au premier alinéa de la présente et d'attribuer à cette fin, une somme maximale de 150,00\$ provenant du poste budgétaire 02 11 000 493 dont les appropriations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier numéro 213.

Adoptée unanimement.

A 10:05 l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

* Ratifié par la résolution C-81-908.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 11 04, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Gaëtan Cousineau et Louis-Simon Joanisse, formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Laurier Béchamp, Robert Bélair, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assiste à titre d'observateur:

M. Jean-René Monette.

Absences motivées: MM. Daniel Lauzon et Claude Bérard.



CA-81-719:

Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir (102-1):

R. Bélair

J. Robert

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser, sur présentation d'une autorisation de paiement par le responsable du Service des Communications, une somme de 100,00\$ à chacune des filiales de la Légion Royale Canadienne, pour l'achat de deux couronnes de fleurs commémoratives pour signaler d'une façon toute particulière le "Jour du Souvenir" et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire numéro 02 11 000-694 dont les appropriations sont suffisantes comme l'atteste le certificat du trésorier 878.

Adoptée unanimement.

CA-81-720:

Réception - Ministre des Affaires Culturelles (850-10):

J. Robert

P. Morin

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires Culturelles sera de passage dans la région de l'Outaouais les 12, 13 et 14 novembre 1981 et que le comité consultatif des loisirs et de la culture préconise d'offrir une réception en son honneur, le tout précédé ou suivi d'une rencontre avec les membres du conseil municipal pour discuter des dossiers suivants, à savoir:

- 1o.- Relocalisation de la bibliothèque;
- 2o.- Centre d'exposition;
- 3o.- Aménagement de l'auditorium de la Polyvalente Nicolas Gatineau VS l'auditorium du CEGEP;
- 4o.- Centre culturel;
- 5o.- Implantation du Musée Régional à Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le responsable du Service des Communications, en collaboration avec le chef de la division des programmes culturels, à organiser une réception, à la Mairie, le vendredi 1981 11 13 en l'honneur du Ministre des Affaires Culturelles, monsieur Clément Richard, et d'attribuer à cette fin une somme maximale de 350,00\$ provenant du poste budgétaire numéro 02 11 000-493 dont les appropriations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier 923.

Adoptée unanimement.

CA-81-721:

C.T.C.R.O. - arrêt d'autobus Avenue du Golf (103-4-03):

Greffe

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le Greffier à acheminer à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, pour étude et commentaires, la missive de madame Germaine Larouche relative à l'arrêt d'autobus

F.M.



Conseil

installé sur l'Avenue du Golf à proximité du boulevard Maloney.

Adoptée unanimement.

CA-81-722: Prolongement - rue Marleau:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Génie confirme, dans son rapport daté du 1981 10 01, son acceptation des travaux de prolongement de la rue Marleau réalisés en vertu des dispositions de la résolution C-80-408;

QU'il recommande également l'acquisition de cette partie de rue et que selon le certificat du trésorier 117, des deniers sont disponibles au poste budgétaire numéro 02 14 100-730 pour couvrir le paiement des honoraires professionnels découlant de la confection de l'acte notarié requis à cette fin;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'approuver les travaux de construction du prolongement de la rue Marleau et d'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$, du lot 6-79, rang X, canton de Hull, montré au plan 2552-75, préparé par Jean-Claude Defayette, arpenteur-géomètre, en date du 1975 03 10 et propriété de monsieur Jean-Marie Marleau.

Adoptée unanimement.

CA-81-723: Gérard Migneault - édifice commercial lot 17B (304-6):

ATTENDU QUE monsieur Gérard Migneault a soumis une demande pour la construction d'un édifice commercial sur le lot 17B partie, rang 11, canton de Templeton, longeant le boulevard St-René;

QUE le directeur du Service d'Urbanisme a présenté un rapport indiquant que le projet proposé par le requérant est acceptable dans une zone commerciale CD et en préconise l'acceptation aux conditions suivantes, à savoir:

- 1o.- Adoption du plan directeur d'urbanisme;
- 2o.- Approbation d'une politique portant sur les lots desservis par l'aqueduc en zone urbaine.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'approuver le rapport produit par le directeur du Service d'Urbanisme en date du 1981 10 21 et d'accepter en principe, aux conditions déterminées au préambule de la présente, le projet de construction proposé par monsieur Gérard Migneault sur partie du lot 17B, rang 11, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

C. Doucet

M. Beauclair





CA-81-724:

Lotissement - Semaine du 1981 10 19
(302-3):

Conseil

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié la demande de lotissement ci-dessous mentionnée et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elle est conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, de donner son assentiment à la demande de lotissement ci-après indiquée, pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outouaiais, à savoir:

10.- Commission Scolaire Champlain et Ville de Gatineau,
lots 420-4-1, 420-4-2 et 430-6-2 du cadastre du Village
de Pointe-Gatineau,
plan no. S-1456-1143-S,
préparé par Louis Samson, le 1981 10 02.

Adoptée unanimement.

CA-81-725:

Achat d'immeuble- monsieur Emile
Deschamps (510-2):

C. Doucet

M. Beauclair

ATTENDU QUE monsieur Emile Deschamps et Dame Patricia Malley Deschamps offrent de vendre à la Ville, pour la somme nominale de 1,00\$, les lots 577-6 et 577-7 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QUE selon le directeur du Service d'Urbanisme, aucun parc n'est prévu à cet endroit au plan directeur d'urbanisme et qu'il ne peut recommander l'acquisition de ces lots;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de refuser la proposition formulée par monsieur Emile Deschamps et Dame Patricia Malley Deschamps à l'égard de la vente des lots 577-6 et 577-7 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-726:

Recommandation d'embauche - poste de
contremaître aux ateliers mécaniques
(751-1):

Conseil

ATTENDU QUE le directeur du Service des Ressources Humaines a procédé, en vertu des dispositions de la résolution C-81-580, à l'affichage du poste de contremaître aux ateliers mécaniques;

QUE le comité de sélection, formé en conformité avec la politique en vigueur à cet égard, suggère de retenir la candidature de monsieur Gilles Bérard;

QUE des crédits sont disponibles pour couvrir cette dépense à même les appropriations du code budgétaire numéro 02 37 100-111 comme l'atteste le certificat du trésorier 544;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan



Conseil

Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'embaucher monsieur Gilles Bérard, demeurant au 122 de la rue Leclerc, Gatineau, Québec, au poste de contremaître des ateliers mécaniques au salaire prévu à la classe VII, échelon 4 de l'échelle salariale des non syndiqués.

Adoptée unanimement.

CA-81-727: Recommandation d'embauche - poste de secrétaire de direction - greffe (751-2):

ATTENDU QUE le directeur du Service des Ressources Humaines a procédé, tel qu'édicte à la résolution C-81-604, à l'affichage du poste de secrétaire de direction au bureau du Greffier;

QUE le comité de sélection, composé des agents de sélection et de relation de travail, recommande de retenir la candidature de madame Nicole Lemieux;

QUE selon le certificat du trésorier 108, joint à la résolution C-81-604, des fonds sont réservés pour combler cette dépense;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil de muter madame Nicole Lemieux au poste de secrétaire de direction au bureau du Greffier, et ce, aux conditions et salaire prévus à la convention collective des cols blancs.

Adoptée unanimement.

CA-81-728: The Children's Book Centre - proclamation (501-3):

ATTENDU QUE l'avenir d'un pays et d'une nation est tributaire des mérites, aptitudes ainsi que de la capacité et de la valeur de ses jeunes citoyens;

QUE cet avenir sera d'autant plus prospère et florissant que cette jeunesse sera éveillée, enthousiaste, éclairée, informée, avertie, instruite et éduquée;

QUE la littérature canadienne pour enfants contribue à l'éducation de la jeunesse et peut également lui inspirer un sentiment d'orgueil et de fierté pour l'histoire et l'avenir de son pays;

QUE l'inspiration, l'instruction et l'éducation insufflées à nos jeunes citoyens se transformant en enthousiasme, perspicacité et maturité caractérisant les adultes, constituent le meilleur gage pour la prospérité et l'avenir du Canada;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'autoriser Son Honneur le Maire à proclamer la période du 16 au 21 novembre 1981 "La Semaine du Festival Canadien du Livre d'enfant".

Adoptée unanimement.

Conseil



CA-81-729:

Remplacement - mutation de personnel
(751-1):

Conseil

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a soumis au Gérant, suite aux mutations de sa secrétaire de direction et du préposé à l'information et aux plaintes, une demande à l'effet de combler ces postes par des employés permanents;

QUE pour accélérer le remplacement de l'employée affectée au poste de préposé à l'information et aux plaintes, il préconise de retenir la candidature de la personne s'étant classée deuxième lors des examens ayant conduit à la sélection de l'actuel titulaire de cette fonction;

QUE d'après les formules de demande de personnel accompagnant le rapport du responsable du Service des Communications, des crédits et personnes/années sont disponibles à cette fin au budget d'opération de ce service;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'autoriser le directeur du Service des Ressources Humaines:

- 1o.- A procéder à un affichage interne pour recruter un candidat ou une candidate possédant les qualifications requises pour remplir le poste de secrétaire de direction au Service des Communications.
- 2o.- A recruter une personne possédant les qualifications requises pour combler le poste de "Préposé à l'information et aux plaintes" et ce, aux conditions et salaire prévus pour cette fonction à la convention collective des cols blancs.

Adoptée unanimement.

CA-81-730:

Réclamation Wilfrid Mongeon (101-1-05):

Conseil

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté le rapport et les documents pertinents à la réclamation ci-après indiquée et que l'appréciateur de la compagnie d'assurances de la Ville en préconise le paiement;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire numéro 02 19 900-950 comme l'indique le certificat du trésorier 211;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser, sur présentation d'une autorisation de paiement par le responsable du Service des Communications, la somme de 1 000,00\$ à monsieur Wilfrid Mongeon, demeurant au 582 de la rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, représentant le montant de la franchise payable par la Ville en vue du règlement complet et final de sa réclamation du 1981 06 16.

Adoptée unanimement.



R. Bélair

Conseil

CA-81-731:

Système d'alarme - division
taxation (451-7):

ATTENDU QUE suite à la relocalisation du Service des Finances, le directeur de ce service a présenté une demande concernant l'acquisition d'un système d'alarme devant être installé dans les locaux de la division taxation;

QUE les membres du comité considèrent essentiel et urgent d'équiper cette division d'un système de protection adéquat;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser l'acquisition, en conformité avec la politique d'achats, d'un système d'alarme devant être installé dans les locaux de la division taxation et qu'une somme de 1 233,00\$ soit également inscrite aux prévisions budgétaires de l'année 1982 pour couvrir les frais d'installation et d'entretien de ce système de protection.

Adoptée unanimement.

CA-81-732:

Budgets supplémentaires numéros
3 et 4 (401-7):

ATTENDU QUE suite à la réception de la subvention accordée par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour les clubs sportifs et du coût des travaux réalisés sur la rue Guay imputable au budget 1981, le directeur du Service des Finances a présenté, pour acceptation, les budgets supplémentaires ci-après détaillés;

QUE ce comité estime, à la lumière des documents produits, qu'il y a lieu de donner suite à ces requêtes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil d'approuver les budgets supplémentaires ci-dessous élaborés et d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les écritures comptables en découlant, à savoir:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE NO. 3

02 83 350 000 Dépenses engagées au 1980 12 31:

721 immobilisation - aqueduc, égouts, pavage 7 408,00\$

01 58 100 Appropriation surplus 1980: 7 408,00\$

BUDGET SUPPLEMENTAIRE NO. 4

02 74 300 Patinage artistique:

919 subventions - autres 975,00\$

02 76 100 Activités aquatiques:

919 subventions - autres 1 950,00\$





02 76 300 Activités sportives:

919 subventions - autres 10 963,00\$

01 82 540 Subventions revenu: 13 888,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-733:

Transferts budgétaires nos. 105, 106, 107, 108, 109, 113 et 116 (401-4):

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de service concernant la réaffectation de certaines appropriations de leurs budgets, le directeur du Service des Finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

Conseil

QU'à la lumière des explications contenues au rapport des directeurs de service à l'égard de chacun de ces transferts, ce comité considère qu'il y a lieu de donner suite à ces demandes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT NUMERO 105

02 16 000 Personnel:

671 papeterie et fourniture de bureau 322,05\$
750 immobilisations - ameublement (322,05\$)

TRANSFERT NUMERO 106

02 73 100 Aréna Baribeau:

539 autres entretien et réparation de bâtisses (550,00\$)
549 autres entretien - machinerie & équipement (600,00\$)
651 vêtements et accessoires 70,00\$
660 articles de nettoyage 400,00\$

02 73 200 Stade Pierre Lafontaine:

549 autres entretien - machinerie & équipement 200,00\$
651 vêtements et accessoires 550,00\$
691 médicaments et fournitures (100,00\$)

02 73 300 Aréna Beaudry:

539 autres entretien et réparation de bâtisses (400,00\$)
639 autres matières non comestibles 250,00\$
649 autres pièces et accessoires 200,00\$
660 articles de nettoyage 400,00\$



02 73 400 Aréna Campeau:

549 autres entretien machinerie & équipement	200,00\$
624 bois	(200,00\$)
639 autres matières non comestibles	(220,00\$)
649 autres pièces et accessoires	(200,00\$)

TRANSFERT NUMERO 107

02 73 110 Cantine - Aréna Baribeau:

610 aliments et boissons	3 300,00\$
--------------------------	------------

02 73 210 Cantine - Stade Pierre Lafontaine:

610 aliments et boissons	4 800,00\$
--------------------------	------------

02 73 310 Cantine - Aréna Beaudry:

610 aliments et boissons	2 500,00\$
--------------------------	------------

02 73 410 Cantine - Aréna Campeau:

610 aliments et boissons	(10 600,00\$)
--------------------------	---------------

TRANSFERT NUMERO 108

02 34 211 Programme de Pavage:

625 asphalte	24 000,00\$
--------------	-------------

02 34 242 Programme d'amélioration - Chemins ruraux:

515 location machinerie, véhicule & outils	(7 000,00\$)
626 gravier et concassé	(17 000,00\$)

02 34 500 Circulation et signalisation:

498 traverses à niveau	500,00\$
649 pièces et accessoires	1 000,00\$

02 35 140 Réseau d'égout:

626 gravier et concassé	2 000,00\$
-------------------------	------------

02 35 130 Réseau d'aqueduc:

626 gravier et concassé	2 000,00\$
-------------------------	------------

02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers:

547 réparation et entretien des radios	3 000,00\$
--	------------

02 34 220 Bordures et trottoirs:

515 location machinerie, véhicule & outils	(1 000,00\$)
521 entretien - travaux de voirie	(600,00\$)
623 ciment et béton	(5 000,00\$)

02 34 400 Eclairage de rues:

521 entretien - travaux de voirie	(2 000,00\$)
-----------------------------------	---------------

02 34 240 Chemins de gravier:

627 sel et calcium	100,00\$
--------------------	----------





TRANSFERT NUMERO 109

02 14 100 Greffe:

730 immobilisations - terrains	1 500,00\$
<u>01 82 150 Subventions inondations</u>	1 500,00\$

TRANSFERT NUMERO 113

02 61 400 Environnement (Sanitaire):

319 autres frais de déplacement	(150,00\$)
---------------------------------	-------------

02 61 400 Environnement:

671 papeterie & fourniture de bureau	150,00\$
--------------------------------------	----------

TRANSFERT NUMERO 116

02 13 210 Service des Finances:

671 papeterie et fourniture de bureau	800,00\$
---------------------------------------	----------

02 13 221 Service des Finances - Informatique:

414 cours de perfectionnement	(800,00\$)
-------------------------------	-------------

Adoptée unanimement.

CA-81-734:

Demande de prolongement - emprunts temporaires (404-1):

ATTENDU QUE ce conseil a autorisé que des emprunts soient contractés jusqu'à concurrence de 90% du montant autorisé des règlements ci-dessous mentionnés;

Conseil

QUE le terme de ces emprunts est sur le point d'excéder la période de 12 mois permise par la Loi, et qu'il devient nécessaire de formuler une demande de prolongement à la Commission Municipale du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil de demander à la Commission Municipale du Québec d'autoriser que le terme de remboursement des soldes des emprunts effectués, en vertu des règlements ci-après indiqués, soit prolongé jusqu'au 1982 12 31;

<u>NUMERO DU REGLEMENT</u>	<u>MONTANT DU REGLEMENT AUTORISE</u>	<u>EMPRUNT AUTORISE</u>	<u>DATE AUTORISATION</u>	<u>AUTORISATION RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT</u>
69-76	1 692 000\$	410 850\$	Décembre 80	349 500\$
115-78	555 800\$	137 610\$	Décembre 80	85 700\$
128-78 & 128-1-79	1 800 000\$	579 234\$	Décembre 80	264 000\$
156-79	427 000\$	174 600\$	Décembre 80	39 000\$



NUMERO REGLEMENT	MONTANT DU REGLEMENT AUTORISE	EMPRUNT AUTORISE	DATE AUTORISATION	AUTORISATION RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT
164-79	29 000\$	19 800\$	Décembre 80	19 800\$
165-79 165-1-80				
& 165-2-81	325 000\$	44 100\$	Décembre 80	63 500\$
167-79	116 000\$	64 800\$	Décembre 80	64 800\$
172-79	35 000\$	24 000\$	Décembre 80	24 000\$
178-79	37 500\$	33 750\$	Décembre 80	33 700\$
182-79	640 500\$	288 225\$	Décembre 80	154 200\$
195-80	492 000\$	442 800\$	Décembre 80	442 800\$
199-80	1 200 000\$	378 000\$	Décembre 80	378 000\$
200-80	1 566 000\$	1 139 400\$	Décembre 80	79 400\$
205-80	437 500\$	393 750\$	Décembre 80	134 800\$
208-80	51 000\$	45 900\$	Mars 81	17 400\$

Adoptée unanimement.

CA-81-735:

C.P. Rail - construction du passage
inférieur de la rue Main (106-1-01):

ATTENDU QUE le conseil conteste les sommes réclamées par la compagnie de chemins de fer du Canacien Pacifique au sujet des travaux réalisés par cette dernière, dans le cadre de la construction de la voie inférieure de la rue Main;

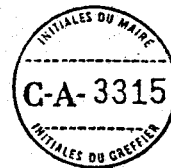
QUE Me David Robinson, de l'étude des conseillers juridiques de la Ville, signale dans son rapport d'étape du 1981 10 21 que les négociations avec cette compagnie sont actuellement dans une impasse;

QU'il suggère, pour éviter que cette firme exige de l'intérêt sur la somme de 171 000,00\$ que le conseil reconnaît lui devoir, de déposer cet argent en consignation à la Cour Supérieure ou encore de la verser au Canacien Pacifique en indiquant qu'il s'agit d'un paiement final et complet;

QUE suite à l'analyse et à un examen attentif de tous les documents se rattachant à ce dossier, ce comité considère préférable, dans les circonstances, de déposer cette somme au Greffe de la Cour Supérieure du District de Hull;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au conseil d'autoriser Me David Robinson du bureau des conseillers juridiques de la Ville Kehoe, Blais et Robinson, à déposer la somme de 171 000,00\$ en consignation au Greffe de la Cour Supérieure du District de Hull en guise de paiement complet et final de la réclamation de la compagnie de chemins de fer du Canacien Pacifique, concernant les travaux effectués par cette dernière dans le cadre de la construction de la voie inférieure de la rue Main.

Conseil



Il est entendu que des deniers sont disponibles pour couvrir cette dépense à même les affectations du règlement numéro 99-1-79 comme l'atteste le certificat du trésorier 877.

Adoptée unanimement.

A 09:50 l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la ville de Gatineau, tenue le 1981 11 11, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Robert Bélair, André Sincennes, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assiste à titre d'observateur:

M. Jean-René Monette.

CA-81-736

Proclamation - Semaine de la Sécurité
Routière (501-3)

Conseil

ATTENDU QUE des milliers de personnes perdent annuellement la vie dans des accidents de la route et qu'il devient impératif de prendre les moyens placés à notre disposition pour sensibiliser tous les citoyens sur l'importance et leurs obligations à toujours faire preuve de vigilance et de prudence au volant d'un véhicule automobile;

QUE ce Comité juge capital l'oeuvre entreprise par le Conseil Canadien de la Sécurité et considère essentiel de réserver une période précise de l'année pour inviter les automobilistes, camionneurs et piétons à respecter, en tout temps, les ordonnances de circulation;

QUE le succès d'une campagne de sécurité routière repose principalement sur la collaboration des associations du milieu et la participation des gens aux différentes activités organisées dans le but d'inciter nos amis, confrères et concitoyens à la prudence sur nos routes;

FMM

Formules Municipales Luté, Fernham, Qué.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'appuyer publiquement la campagne de sécurité routière parrainée par le Conseil Canadien de la Sécurité et d'autoriser son Honneur le Maire à proclamer la période du 1er au 7 décembre 1981 "Semaine de la Sécurité Routière" et d'inviter les citoyens à ralentir sur les routes et à respecter rigoureusement les ordonnances de circulation.

Adoptée unanimement.

* Messieurs les conseillers Daniel Lauzon et Louis-Simon Joanisse ont pris leur fauteuil à 08:21.

CA-81-737

Surveillance école St-Gérard
(254-6)

ATTENDU QUE selon les termes du bail intervenu entre la Ville et la Commission scolaire de Gatineau, la Municipalité s'est engagée à entretenir l'école St-Gérard, de manière à éviter toute perte de valeur;

QUE suite à des actes de vandalisme, les vitres de cet édifice furent brisées et, dans les circonstances, le Service des travaux publics les a barricadées afin d'éviter des dommages plus substantiels;

QUE le Comité des loisirs de Templeton-Est est disposé à effectuer ces réparations et assurer une surveillance des lieux, en autant qu'il puisse obtenir une certaine reconnaissance du Conseil au niveau de l'attribution des locaux de cette école;

QUE ce Comité est d'avis qu'il y a lieu d'accepter la proposition de cet organisme, puisqu'il détient déjà une autorisation de la Commission scolaire de Gatineau pour utiliser cette école;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil de confier à l'Association des loisirs de Templeton-Est la surveillance de l'école St-Gérard et de mandater le Comité consultatif des loisirs et de la culture d'étudier en priorité le dossier relatif à l'utilisation des locaux de cet immeuble.

Adoptée unanimement.

CA-81-738

Refolements d'égout - 1, rue
Turgeon (202)

ATTENDU QUE le Service du génie a soumis un rapport relatant et analysant les causes des refolements d'égout survenus, au cours des dernières années, à la résidence de M. John B. Aucoin, située au 1 de la rue Turgeon, Gatineau, Québec;

QUE le directeur des Services techniques précise, dans son rapport du 1981 10 27, que les mesures ci-dessous explicitées seront prises dans le but d'éviter la récurrence de ces refolements, à savoir:

- 10.- Entretien préventif de la conduite sanitaire sur la rue Vanier.
- 20.- Inspection par télévision du service d'égout au printemps 1982.



E. Lauzon
M.
Beauclair

30.- Réalisation des travaux de réparation en cas de bris.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'approuver les rapports élaborés par le Service du génie et le directeur des Services techniques concernant les refoulements d'égout survenus au 1 de la rue Turgeon, Gatineau, Québec et de donner son assentiment aux solutions préconisées pour corriger cette situation.

Adoptée unanimement.

CA-81-739

C.P.T.A.Q. - lot 9A ptie, rang XV
(308-3)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90 relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, transmettre une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le Service d'urbanisme a pris connaissance des documents produits par M. William D'Aoust, mandataire de la compagnie Sawmill Stream Developments Ltd, relativement à l'utilisation à des fins autre qu'agricole du lot 9A ptie, rang XV, canton de Hull et préconise l'acceptation de cette demande en autant que les conditions suivantes soient respectées, à savoir:

- 10.- Que la partie de 0.24 hectare soit vacante de toute construction résidentielle.
- 20.- Que cette lisière de terrain soit intégrée au demi-hectare, le tout tel que montré au plan numéro 1896 préparé par Roger Bussières, arpenteur-géomètre.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil, de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, d'accueillir favorablement la requête soumise par la maison Sawmill Stream Developments Ltd. au sujet de l'acquisition du demi-hectare du lot 9A, rang XV, canton de Hull, montré au plan ci-avant mentionné ainsi que la parcelle du même lot d'une superficie de 0.24 hectare y incluant le bâtiment résidentiel et dépendances apparaissant également audit plan.

Adoptée unanimement.

CA-81-740

C.P.T.A.Q. - lot 5-3, rang IV, canton
de Templeton (308-3)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90 relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, transmettre une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le Service d'urbanisme a procédé à l'examen et à l'analyse de la requête présentée par M. Jacques Proulx concernant l'aliénation et l'utilisation du lot 5-3, rang IV, canton de Templeton à des fins autre qu'agricole et qu'il en préconise l'acceptation pour les motifs suivants, à savoir:



Conseil

- 10.- Le plan de cadastre fut approuvé par la Ville et la Communauté régionale de l'Outaouais en novembre 1977.
- 20.- Il n'existait aucune utilisation de ce terrain au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur le zonage agricole.
- 30.- Les préparatifs relatifs à la construction d'une habitation résidentielle sur ce lot ont amorcé en 1977.
- 40.- Ce terrain est situé en bordure de la 5e Concession qui est entretenue par la Municipalité.
- 50.- Le plan pour l'installation septique, préparé par le cabinet des ingénieurs-conseils Lajeunesse, Allary & Associés, a été approuvé par la Ville le 1977 11 01.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accueillir favorablement la requête déposée par M. Jacques Proulx, domicilié sur la route rurale no. 2, Val-des-Monts, Québec, concernant l'aliénation et l'utilisation non agricole du lot 5-3, rang IV, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

CA-81-741

C.P.T.A.Q. - lot 10C, rang IV
canton de Templeton (308-3)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90 relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une requête, transmettre une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en aviser le demandeur;

QUE le Service d'urbanisme a examiné et analysé la demande formulée par Mme Lucille C. Valiquette, concernant l'aliénation et le lotissement du lot 10C, rang IV, canton de Templeton et en préconise l'acceptation pour les motifs énoncés au rapport daté du mois d'octobre 1981;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec de donner suite à la requête soumise par Mme Lucille C. Valiquette, demeurant sur la route rurale no. 3, Gatineau, Québec, relative à l'aliénation d'environ 45.8 acres de la superficie totale du lot 10C, rang IV, canton de Templeton et d'autoriser cette dernière à garder, approximativement 53 000 pieds carrés de la partie est de ce terrain, en plus du lot 10C-1 du même rang et canton.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-742

Echange de terrain - lot 17B-140
(510-9)

ATTENDU QUE M. Napoléon Marenger a présenté, dans le but de normaliser une situation confuse, un projet d'échange de terrain le long du chemin St-Thomas;



QUE le Service d'urbanisme a rencontré le représentant de M. Marenger et favorise l'échange du lot 17B-140, rang IV, canton de Templeton, acquis par la Ville en vertu d'un acte notarié passé devant Me Guy Couture, le 1966 09 30, en contre-échange des terrains suivants, à savoir:

- 10.- D'une lisière de terrain de 26 pieds de largeur sur 876 pieds de longueur située sur le côté nord du chemin St-Thomas.
- 20.- De l'emprise actuelle du chemin du Rang IV, d'une longueur de 1 800 pieds en direction est à partir de l'intersection du boulevard Labrosse.

QUE ce Comité a pris connaissance des conditions se rattachant à cette transaction et en préconise l'approbation puisqu'elle permet à la Ville de pouvoir envisager un éventuel réaménagement du chemin St-Thomas en plus d'officialiser une situation existante;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu:

C. Doucet
M. Beauclair

- 10.- D'accepter en principe d'échanger le lot 17B-140, rang IV, canton de Templeton en contre-échange des parcelles de terrain dont il est fait allusion au deuxième alinéa, et ce, aux conditions apparaissant au rapport préparé par le directeur du Service d'urbanisme, daté du 1981 10 06.
- 20.- D'autoriser le directeur du Service d'urbanisme à retenir les services de M. Louis Lavoie, arpenteur-géomètre, pour effectuer l'arpentage de la partie de l'emprise du chemin du Rang IV, d'une longueur de 1 800 pieds, en direction est, à partir du boulevard Labrosse.

QUE la dépense découlant de ce mandat évaluée à 400,00\$ soit imputée au poste budgétaire 02 61 100 418, dont les appropriations sont suffisantes d'après le certificat du trésorier numéro 315.

Adoptée unanimement.

CA-81-743

Demandes de lotissement (302-3)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 10.- Ville de Gatineau, lots 1a-144-1-2 et 1a-144-1-3 du rang VI, canton de Hull, plan no. 26169-9388-S, préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1981 11 03.
- 20.- M. Jean-Marie Scuvée, lot 26B-4, rang V, canton de Templeton, plan no. 21313-7420-S, préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1976 12 20.

Adoptée unanimement.



CA-81-744

Transferts budgétaires nos. 112,
114, 115 et 117 (401-4)

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de service concernant une nouvelle affectation de certaines appropriations de leurs budgets et afin de pouvoir procéder à l'acquisition du terrain de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, requis dans le cadre des travaux de construction de la voie inférieure sur la rue Main, le directeur du Service des finances a présenté les transferts budgétaires ci-après détaillés:

QUE ce Comité a procédé à l'examen et à l'analyse des documents accompagnant ces demandes et préconise l'approbation de ces transferts;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 112

02 83 900 Aménagement - édifices publics

740 Immobilisation - équipement 4 000,00\$

01 53 100 Intérêts de banque 4 000,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 114

02 37 200 Ateliers - police

641 Pneus 2 000,00\$

02 37 300 Ateliers - Travaux publics

649 pièces et accessoires 40 000,00\$

02 37 500 Ateliers - incendies

549 autre entretien - machinerie et équipement 1 000,00\$

02 37 800 Ateliers - ateliers

633 graisse et lubrifiants 2 000,00\$

495 nettoyage et buanderie (2 000,00\$)

02 38 100 Division de soutien

112 Rémunération régulière - plein temps (24 200,00\$)

02 35 110 Hygiène du milieu

112 Rémunération régulière - plein temps (5 000,00\$)

02 37 100 Ateliers mécaniques

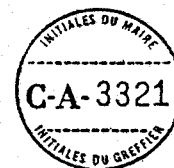
112 Rémunération régulière - plein temps (13 800,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 115

02 94 100 Contribution au fonds des règlements

997 Contribution au fonds des règlements 33 000,00\$

01 53 100 Intérêts de banque 33 000,00\$



TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 117

02 19 200 Communications

122 Temps supplémentaire - plein temps (1690)	350,00\$
134 Rémunération régulière - autres employés (1924)	300,00\$
671 Papeterie et fourniture de bureau	(650,00\$)

Il est entendu que les fonds requis à ces transferts sont disponibles comme l'attestent les certificats du trésorier numéros 215, 545, 919 et 921.

Adoptée unanimement.

CA-81-745

Emprunt temporaire - versement de subventions - règlement 128-78 (404-1)

ATTENDU QUE le Service des finances a soumis un rapport suggérant d'effectuer des emprunts temporaires en attendant le versement des subventions ci-dessous détaillées, accordées à la Ville dans le cadre du règlement 128-78 relatif à la mise en oeuvre du programme d'amélioration de quartier Champlain/St-Louis, à savoir:

	<u>SUBVENTION</u>	<u>RECU A DATE</u>	<u>A RECEVOIR</u>
S.C.H.L.	720 000\$	144 000\$	576 000\$
S.H.Q.	436 406\$	158 394\$	278 012\$

QUE la Municipalité peut, en vertu des dispositions de l'article 25 de la Loi sur la Commission municipale du Québec, par une résolution requérant l'approbation de ladite Commission, décréter des emprunts temporaires et les contracter aux conditions et pour la période de temps déterminées par cette dernière;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la Municipalité à emprunter, pour une période d'un an, la somme de 854 000,00\$ remboursable lors du versement des subventions dont il est fait allusion au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

CA-81-746

Contrôle budgétaire (501-14-02)

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances a déposé un rapport circonstancié ayant pour but de modifier l'article 10 de la politique de contrôle budgétaire;

QUE ce projet de modifications vise à restreindre le nombre de factures pouvant être acquittées avant d'avoir reçu l'assentiment du Conseil en plus de prévoir l'insertion des comptes ci-dessous détaillées à la liste des factures payables, sur l'approbation du gérant, à savoir:



- 10.- Loyers;
- 20.- Remboursement de taxes et amendes perçues en trop;
- 30.- Remboursement des frais de déplacement et de voyage.

QUE ce Comité favorise les changements proposés par le directeur du Service des finances à la politique ci-avant mentionnée et en préconise l'acceptation puisqu'elle permet au Conseil d'exercer un meilleur contrôle sur les dépenses budgétaires;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'abroger et de remplacer l'article 10 de la politique de contrôle budgétaire, par l'annexe "A" jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée unanimement.

CA-81-747

Fermeture de règlements
(103-5-01)

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances, en collaboration avec son homologue du Service du génie, a procédé à la confection de la liste des règlements d'emprunts dont les travaux sont complétés;

QUE ces derniers suggèrent l'adoption d'une résolution pour ordonner la fermeture de ces règlements;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de décréter la fermeture des règlements ci-après identifiés puisque les travaux autorisés en vertu de ces règlements sont terminés, à savoir:

NO. DE REGLEMENT

OBJET

06-74, 06-74-1-76	services publics Sablonnière phase 2.
10-74-1-77	pavage Boisment.
21-75	services publics Le Carrefour.
24-74, 24-2-74, 24-3-74	services publics Sablonnière phase 3.
64-76	consolidation dépenses.
87-77	services publics rue Benoît.
97-77	autopompe incendies.
98-77	pavage Schingh - aréna.
100-74, 100-74-2-77	services publics Jardin de la Blanche.
110-78	conduite maîtresse St-René.
113-78	élargissement Savane.
119-78, 119-1-78	élargissement route 148 inter-section Maloney/Gréber.



<u>NO. DE REGLEMENT</u>	<u>OBJET</u>
160-79	trottoirs - bordures.
161-79	travaux électriques parcs.
168-79	pavage Dumont-Roy.
173-79, 173-1-80	égouts pluviaux Palardo.
177-79	voirie boul. Limbour.
180-79	services publics Burda.
187-79	égouts Maloney.
415, 415-1	facilités récréatives.
493, 50-76	égout pluvial 144".
666-1, 666-2-76	pavage - éclairage.
Adoptée unanimement.	

CA-81-748 Réduction emprunts autorisés -
règlements (103-5-01)

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances a présenté un rapport concernant le capital autorisé non émis des règlements d'emprunts ci-bas énumérés et dont les travaux décrétés sont terminés;

QUE ledit rapport recommande la réduction des emprunts approuvés en vertu de ces règlements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au Conseil de réduire les emprunts autorisés, puisque les montants indiqués en regard de chacun d'eux n'ont pas été requis à l'exécution des travaux ordonnés auxdits règlements, à savoir:

TEMPLETON VILLAGE

<u>Règlement</u>	<u>Emprunt à annuler</u>
10-74-1-77	12 000,00\$
24-3-74	2 400,00\$

TEMPLETON-EST

100-74-2-77	26 000,00\$
-------------	-------------

EX-GATINEAU

415-1	4 899,00\$
-------	------------

Conseil

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



GATINEAU

<u>Règlement</u>	<u>Emprunt à annuler</u>
21-75	251 000,00\$
64-76	33 000,00\$
87-77	6 300,00\$
110-78	63 119,00\$
113-78	50 000,00\$
119-1-78	8 600,00\$
168-79	28 400,00\$
173-1-80	1 000,00\$
177-79	300,00\$
180-79	2 000,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-749

Ringuette Gatineau - location de
glace (406-2 & 803-4)

P. Morin

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de déférer au Comité consultatif des loisirs et de la culture, pour analyse et recommandation au Conseil, la requête formulée par le "Club de Ringuette de Gatineau" relative au tarif réclamé pour la location de la glace à l'aréna Campeau.

Adoptée unanimement.

CA-81-750

M. H.B. Robinson - entretien du
chemin Prud'Homme (252-8 et
501-9-04)

G. Raymond
M. Beauclair

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de remettre au directeur du Service des travaux publics, pour étude et rapport dans les plus brefs délais possibles, la missive de M. H.B. Robinson, datée du 1981 11 02, relative au ponceau traversant le chemin Prud'Homme à l'endroit indiqué au plan accompagnant la lettre du requérant.

Adoptée unanimement.

CA-81-751

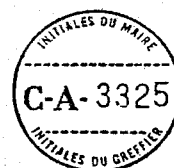
Modification - devis (753-5)

ATTENDU QUE selon les dirigeants de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail, la Municipalité a un lien de responsabilité à l'égard des employés des sous-traitants effectuant du travail pour le compte d'un entrepreneur engagé par la Ville;

QUE le directeur du Service des ressources humaines suggère, dans les circonstances, d'incorporer aux devis de la Ville un article pour obliger les entrepreneurs à prendre toutes les précautions requises pour assurer la sécurité des travailleurs;

C. Doucet
E. Lauzon
M. Beauclair

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu:



10.- D'inclure aux devis relatifs à la réalisation de travaux municipaux, préparés par les directeurs des Services du génie et d'urbanisme, l'article suivant, à savoir:

"L'entrepreneur est tenu de prendre toutes les précautions exigées par la Loi pour protéger la santé et assurer la sécurité de ses employés et de ceux des sous-traitants."

20.- De mandater lesdits directeurs d'informer les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils susceptibles d'exécuter certains mandats pour le compte de la Ville, de la nécessité d'insérer ledit article dans leur devis.

Adoptée unanimement.

CA-81-752

Engagement procureur patronal grief
(753-5)

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines recommande de retenir les services d'un procureur patronal pour représenter la Ville lors de l'audition du grief se rapportant à l'abolition de la fonction d'agent aux communications au Service de la police;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 75, des fonds seront inscrits au poste 02 16 000 416 du budget de l'année 1982 pour couvrir les déboursés et honoraires pouvant découler de ce mandat, puisque l'audition de cette cause fut fixée au 1982 01 22;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de retenir les services de Me Réjean Bélanger, spécialiste en relation de travail, de l'étude des avoués Séguin, Ouellette, Lalonde, Tessier et Bélanger, pour représenter la Ville lors de l'audition du grief relatif à l'abolition du poste d'agent aux communications au Service de la police et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire mentionné au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

CA-81-753

Recommandation d'embauche - poste
de commis III (751-2)

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines a procédé, tel qu'édicte à la résolution C-81-846, à l'affichage du poste de commis III au Service des travaux publics;

QUE le Comité de sélection, formé en conformité avec la politique établie à ce sujet, recommande de retenir la candidature de Mlle Françoise Legault;

QUE d'après le formulaire de demande de personnel accompagnant la résolution précitée, des crédits et personnes/années sont disponibles au budget d'opération de ce service pour couvrir la dépense découlant de cette nomination;

Conseil



Conseil

G. Raymond
M. Beauclair

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil de muter Mlle Françoise Legault au poste de commis III au Service des travaux publics, et ce, aux conditions et salaire prévus à la convention collective des Cols Blancs.

Adoptée unanimement.

CA-81-754

M. Robert Larivière - drainage -
chemin du Rang IV (252-8)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de transmettre au directeur du Service des travaux publics, pour analyse et rapport dans les meilleurs délais possibles, la communication de M. Robert Larivière, demeurant au 16 de la rue Terrebonne, Gatineau, Québec, datée du 1981 10 29 et se rapportant à l'état du chemin du Rang IV.

Adoptée unanimement.

CA-81-755

Equipe patronal de négociation -
convention collective des
pompiers (753-6)

ATTENDU QUE la convention collective des pompiers vient à échéance ce 1981 12 31 et que l'Association des pompiers de Gatineau a soumis sa proposition en vue du renouvellement de cette convention;

QUE le gérant recommande, dans son rapport daté du 1981 11 09, la formation d'une équipe patronale composée des directeurs ci-après indiqués en vue de négocier le renouvellement de cette convention;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de former une équipe patronale composée des directeurs ci-dessous mentionnés pour négocier, avec l'Association des pompiers de Gatineau, le renouvellement de la convention collective des pompiers. Cette équipe est également autorisée à s'adjoindre les personnes-ressources nécessaires à la réalisation de ce mandat, à savoir:

- directeur du Service des incendies;
- directeur du Service des ressources humaines;
- directeur des Services administratifs.

Adoptée unanimement.

CA-81-756

Stationnement rue Rodolphe(600-3)

ATTENDU QUE le Service de la police a produit un rapport daté du 1981 10 29, proposant que le stationnement soit interdit sur le tronçon de la rue Rodolphe ci-bas décrit;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 556, des deniers sont disponibles au poste budgétaire 02 34 500 645 pour procéder à la mise en place des affiches de signalisation requises pour donner suite à la présente résolution;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'interdire, en tout temps, le stationnement des véhicules automobiles sur le côté ouest du tronçon de la rue Rodolphe compris entre le numéro civique 8 de ladite rue jusqu'au boulevard Archambault, soit une distance d'environ 36 mètres et que le Service des travaux publics soit également autorisé à procéder à l'installation des enseignes nécessaires le tout, en conformité avec les dispositions du rapport précité.

Adoptée unanimement.

CA-81-757

Société d'aménagement de l'Outaouais -
Annonce publicitaire (103-4-06)

ATTENDU QUE la Société d'aménagement de l'Outaouais collabore présentement à la réalisation d'un cahier spécial sur l'économie de l'Outaouais québécois, lequel document doit être incorporé au numéro de janvier du magazine "Enterpriser" d'Ottawa;

QUE le contenu du cahier portera principalement sur la structure industrielle de l'Outaouais, ses perspectives de développement économique et son évolution au cours de la dernière décennie;

QUE ce Comité estime qu'il est des compétences et responsabilités de la Société d'aménagement de l'Outaouais, de promouvoir le développement et l'essor de l'Aéroparc industriel de Gatineau;

QUE les autorités municipales considèrent indispensables qu'un minimum d'une page de publicité soit consacrée exclusivement et uniquement à l'expansion économique et au rôle de la ville de Gatineau dans la région de l'Outaouais;

QUE les fonds relatifs à l'achat de cette publicité devraient être puisés, en dernier lieu, à même la contribution de la Ville à la Campagne d'Achat Chez-Nous;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de demander à la Société d'aménagement de l'Outaouais de réserver, et ce gratuitement, un minimum d'une page de publicité portant sur la ville de Gatineau à l'intérieur du cahier spécial sur l'économie de l'Outaouais québécois; il est entendu que tout texte touchant à la Ville devra au préalable recevoir l'approbation du Conseil.

Adoptée unanimement.

CA-81-758

Location de toiles et de décorations
de Noël (514-1)

ATTENDU QU'à la demande du Comité Administratif, le garant a procédé à l'examen et à l'analyse de la proposition soumise par Messieurs Richard Jolicoeur et Jacques Parent relative à la location de toiles et de décorations pour la période des fêtes;



QUE le gérant préconise, dans son rapport daté du 1981 11 10, de décliner cette offre puisqu'il appert que la formule de location suggérée par ces artistes locaux, pourrait s'avérer assez dispendieuse en cette période de restrictions budgétaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le rapport du gérant daté du 1981 11 10 et de rejeter la proposition de Messieurs Richard Jolicoeur et Jacques Parent, concernant la location de toiles et de décorations pour la période des fêtes.

Adoptée unanimement.

A 10:15, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 11 18, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Robert Bélair, Léonard Joly, Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre
d'observateur : MM. Conrad Bouffard et Jean-René Monette.

08:25 Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse prend son fauteuil.

CA-81-759

Salle de spectacle régional
(103-5-07):

Conseil

ATTENDU QUE le Conseil a rencontré le Ministre des Affaires culturelles, le vendredi 13 novembre 1981, pour le sensibiliser au dossier de la Ville de Gatineau en matière culturelle;

QUE ledit Ministre a clairement indiqué lors de son séjour dans la région de l'Outaouais, qu'il endosserait tout projet ayant pour effet de convertir l'auditorium du C.E.G.E.P. de Hull en une salle de spectacle à caractère régional;



QUE selon les commentaires recueillis au cours des activités organisées pour signaler la présence du Ministre, ce genre de projet viendrait à l'encontre des vœux et besoins exprimés par les différents intervenants du milieu culturel de l'Outaouais;

QUE la Ville de Gatineau ne peut souscrire et de plus, s'oppose à la présentation d'un projet de loi pouvant modifier la Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais afin de lui accorder des compétences dans le domaine culturel;

QUE le Service des loisirs et de la culture a produit des rapports identifiant et définissant de façon précise les besoins de la Ville de Gatineau en équipements culturels;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'inscrire au feuillet de la prochaine séance régulière du Conseil, un projet de loi à l'effet de:

- 1- D'approuver les rapports confectionnés par le Service des loisirs et de la culture concernant les besoins de la Ville de Gatineau dans le domaine culturel et d'en autoriser la transmission aux députés des comtés de Chapleau et Gatineau pour appui auprès des ministères concernés.
- 2- D'informer le président de la Communauté Régionale de l'Outaouais, le Ministère des Affaires Municipales et le Ministère des Affaires Culturelles que la Ville de Gatineau inscrit son désaccord à la présentation d'un projet de loi spécial ou encore à l'incorporation, lors de la refonte de la Loi de la Communauté, d'un article visant à accorder des compétences à la Communauté en matière culturelle.
- 3- De demander au Ministre des Affaires Culturelles d'abandonner tout projet relatif à l'aménagement de l'auditorium du C.E.G.E.P. de Hull en une salle de spectacle à caractère régional.
- 4- De requérir dudit Ministère, et ce, advenant que le gouvernement provincial désire doter la région de l'Outaouais Québécois d'un tel équipement, que cette infrastructure soit implantée à Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-760

Consommation d'eau - Touraine
et Pointe-Gatineau (201-2):

Conseil

ATTENDU QUE suite à la correction des lectures erronées sur le débitmètre situé à l'entrée du lac Lemay, la Communauté Régionale de l'Outaouais a réclamé de la Ville de Gatineau le paiement de sommes additionnelles à l'égard de la consommation d'eau pour les secteurs Pointe-Gatineau et Touraine pour les mois de juin, juillet, août et septembre 1980;



QUE le Conseil de la Communauté a accepté, à la demande de la Ville de Gatineau, de garder en suspens le paiement résultant de cette correction pour fins de comparaison avec la consommation de l'année 1981;

QUE le directeur des Services techniques a analysé le rapport élaboré par le Service du génie de la Communauté démontrant la moyenne de la consommation per capita des secteurs Pointe-Gatineau/Touraine et qu'il recommande à la lumière de ce relevé, qu'aucun déboursé ne soit effectué à cet égard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil, d'aviser la Communauté Régionale de l'Outaouais que les relevés et analyses de la consommation d'eau pour les secteurs Pointe-Gatineau et Touraine au cours des années 1978 à 1981, réalisés par son Service du génie, ne peuvent justifier la présentation d'une facture corrigée pour la consommation d'eau de ces secteurs pour la période des mois de juin à septembre 1980.

Adoptée unanimement.

*Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-761

Modification - politique
des avances comptables
(501-14-02):

Conseil

ATTENDU QUE l'objectif visé lors de l'approbation de la politique des avances comptables à l'égard de l'implantation des petites caisses avait pour but de permettre certaines flexibilités dans les opérations courantes et routinières de la ville;

QUE les modifications apportées à ces caisses, au cours de l'année 1981, ont eu pour effet d'en réduire le nombre et les sommes effectués en plus d'offrir une plus grande sécurité puisque les petites caisses de valeur appréciables sont maintenant localisées dans des édifices équipés d'un coffre-fort;

QUE la petite caisse de la Cour municipale dessert les services aménagés à la Mairie et l'expérience des derniers mois démontre que les fonds qui y sont appropriés sont insuffisants pour répondre aux besoins;

QUE le directeur du Service des finances confirme, dans son rapport du 1981 11 10, qu'en portant les affectations de cette caisse à 1 500,00\$, le montant total des sommes appropriées à ce secteur d'activités demeure encore inférieur à celui attribué avant l'entrée en vigueur de la politique susmentionnée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil, de modifier l'annexe 2 de la politique des avances comptables pour porter la petite caisse de la Cour municipale à 1 500,00\$ au lieu de 1 000,00\$.

Adoptée unanimement.



CA-81-762

Transferts budgétaires numéros
119 et 120 (401-4):

Conseil

ATTENDU QUE suite aux demandes présentées par les directeurs des Services administratifs et des travaux publics en vue d'approprier des fonds pour couvrir le paiement de la facture soumise par l'étude des avocats Beaudry & Bertrand, ainsi que pour la réalisation de travaux sur le chemin Du Barrage, le directeur du Service des finances a présenté les transferts budgétaires ci-après explicités;

QU'à la lumière des explications fournies, ce comité considère qu'il y a lieu de donner suite à ces demandes et en préconise l'approbation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil, d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 119:

02 34 240 Chemins de gravier

626 Gravier et concassé (3 500,00\$)

02 83 346 Travaux chemin Du Barrage

711 Immobilisation - travaux de voirie 3 500,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 120:

02 19 930 Etudes et projets spéciaux

111 Rémunération régulière plein temps (3 600,00\$)

02 14 100 Service du greffe

412 Services juridiques 3 600,00\$

Adoptée unanimement.

*Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

CA-81-763

Réclamation de Monsieur Yvan
Tessier (101-1-05):

Conseil

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé, en vertu de sa résolution C-81-672, un paiement de l'ordre de 75,00\$ à Monsieur Yvan Tessier domicilié au 24 de la rue Mitchell, Gatineau, Québec, en règlement complet et final de sa réclamation du 1981 01 19;

QUE le responsable du Service des communications signale, dans sa note de service du 1981 11 09, que l'appréciateur de la compagnie d'assurance de la ville a nié la responsabilité de la municipalité et de plus, aucune action en réclamation de dommages n'a été présentée devant les tribunaux dans les délais prescrits par la Loi;

FMM



QUE pour ces motifs et pour éviter de créer un précédent, ce dernier recommande l'annulation de la résolution numéro C-81-672;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au Conseil, de rescinder, à toute fin que de droit, la résolution numéro C-81-672 autorisant un paiement de 75,00\$ à Monsieur Yvan Tessier en règlement de sa réclamation datée du 1981 01 19.

Adoptée unanimement.

CA-81-764

Paiement - réclamation de
M. Edmond Larivière (101-1-
05):

Conseil

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a présenté le rapport et les documents pertinents à la réclamation ci-après indiquée et que l'appréciateur de la compagnie d'assurance de la ville en préconise le paiement;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 900 950, comme l'indique le certificat du trésorier numéro 214;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au Conseil, d'autoriser le directeur du Service des finances à verser, sur présentation d'une autorisation de paiement par le responsable du Service des communications, la somme de 278,89\$ à Monsieur Edmond Larivière demeurant au 267 de la rue Cedar, Gatineau, Québec, en règlement complet et final de sa réclamation datée du 1981 06 30.

Adoptée unanimement.

CA-81-765

Négociations - acquisition
partie rue Olida (contrat
de Touraine 1-16):

Gérant

ATTENDU QUE le comité consultatif du plan directeur d'urbanisme recommande de conserver la partie sud de la rue Olida pour les motifs suivants, à savoir:

- 1- L'éventuel réaménagement de la route 307.
- 2- Le développement, dans un avenir prochain, du projet domiciliaire connu et désigné comme étant le secteur Lucerne.

QUE les recherches de titre effectuées par Me Raoul Gallichan, aux termes de la résolution numéro CA-81-194, révèlent une situation conflictuelle quant au droit de propriété de cette parcelle de terrain, puisque 2 ventes distinctes affectent ce même lot;



QUE le Gérant signale, dans son rapport du 1981 11 10, qu'il serait opportun, si le Conseil envisage de prolonger la rue Olida jusqu'à l'Avenue Principale, d'entamer des pourparlers avec l'autre propriétaire de cette lisière de terrain;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de mandater le Gérant à entreprendre des négociations avec Monsieur Edouard Demers afin de clarifier les titres de propriété à l'égard de la partie sud de la rue Olida.

Adoptée unanimement.

CA-81-766

M. René Létang - offre de vendre certains lots (510-2):

ATTENDU QUE Monsieur René Létang, domicilié au 10 de la rue Rodolphe, Gatineau, Québec, offre de vendre à la ville, pour la somme de 22 000,00\$, les lots 575-41 ptie, 575-78, 575-79 et 575-80, au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, montrés au plan numéro 1321, préparé par Marcel Ste-Marie, arpenteur-géomètre en date du 1957 01 22;

Greffe

QUE le comité consultatif du plan directeur d'urbanisme ne prévoit audit plan aucune utilisation de ces terrains à des fins communautaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de refuser l'offre formulée par Monsieur René Létang, domicilié au 10 de la rue Rodolphe, Gatineau, Québec, concernant la vente, pour la somme de 22 000,00\$, des lots 575-41 ptie, 575-78, 575-79 et 575-80, au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-767

Boulangerie Jeunesse Québec Inc. - vente de produits - locataire O.M.H.G. (514-1):

ATTENDU QUE la Boulangerie Jeunesse Québec Inc., sollicite l'intervention de la ville afin que l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau lui accorde la permission de distribuer ses produits, de porte en porte, à l'intérieur des bâtisses gérées et administrées par cette dernière;

Greffe

QUE la Ville de Gatineau n'a aucune politique sur les règlements relatifs à la régie interne de cet organisme et conséquemment, elle peut s'ingérer dans la gestion des affaires courantes de l'Office;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le Greffier à aviser le président de la Boulangerie Jeunesse Québec Inc., que la Ville de Gatineau endorse la recommandation de l'Office Municipal d'Habitation de



Conseil

Gatineau concernant l'affichage d'un avis à l'intérieur des édifices pour indiquer l'heure de la livraison de sa marchandise.

Adoptée unanimement.

CA-81-768

Municipalité de la Pêche -
appui camp Gatineau -
(103-1-06):

ATTENDU QUE le Conseil de la corporation municipale de la Pêche recherche l'appui et le concours de la Ville de Gatineau relativement à la demande de subvention formulée par les dirigeants du camp Gatineau;

QUE ce camp est réservé exclusivement aux personnes handicapées et qu'il est géré et administré par un organisme sans but lucratif;

QU'à cause de ces limitations budgétaires, les responsables de ce camp sollicitent, pour assurer la survie de cette activité, l'assistance financière des gouvernements provincial et fédéral;

QUE ce comité considère qu'il est du devoir et de la responsabilité de ces paliers de gouvernement d'intervenir en cette année internationale des personnes handicapées dans ce dossier en posant les gestes administratifs et législatifs nécessaires pour garantir l'évolution et la permanence d'un camp d'été;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil, d'appuyer auprès des gouvernements provincial et fédéral, la municipalité de la Pêche dans ses transactions en vue d'obtenir des subventions pour assurer la survie du camp Gatineau réservé exclusivement aux personnes handicapées.

Que copie de cette résolution soit acheminée aux députés représentant la Ville de Gatineau aux gouvernements provincial et fédéral.

Adoptée unanimement.

CA-81-769

Brigadier-adulte - intersection
St-René/Du Barry
(601):

Police Greffé

ATTENDU QUE le Service de la police a procédé à l'analyse de la requête acheminée à la ville concernant l'assignation d'un brigadier-adulte pour diriger la circulation sur le boulevard St-René à la hauteur de la rue Du Barry, aux heures d'entrée et de sortie des étudiants de l'école;

QUE le relevé effectué par l'agent de la brigade scolaire démontre que le nombre d'étudiants traversant le boulevard St-René à l'intersection précitée est insuffisant pour justifier la nomination d'un brigadier-adulte;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'entériner la recommandation du rapport du Service de la police daté du 1981 11 03 et de rejeter la demande relative à la désignation d'un brigadier-adulte à l'intersection du boulevard St-René et de la rue Du Barry, puisque le nombre d'étudiants traversant ce boulevard à cet endroit est inférieur au critères et normes établies par le Conseil en vertu de sa résolution numéro C-79-693.

Adoptée unanimement.

*Monsieur le Maire John R. Luck quitte son fauteuil.

CA-81-770

Président d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que Monsieur le conseiller Daniel Lauzon soit et est nommé président de l'assemblée en l'absence de son Honneur le Maire.

Adoptée unanimement.

CA-81-771

Modification - Loi de la C.R.O.
(103-3-05):

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires Municipales se prépare à soumettre à l'Assemblée Nationale du Québec, un projet de loi portant sur la révision des structures et du fonctionnement de la Communauté Régionale de l'Outaouais;

QUE le rapport de la Ville de Gatineau relatif à l'analyse des structures de cet organisme, intitulé "La Communauté des années 80", prévoit que la représentativité des municipalités à ce Conseil devrait être composée de:

- 1- Un représentant par municipalité pour la première tranche de 15 000 âmes ou moins.
- 2- Un représentant additionnel pour chaque tranche absolue de 15 000 personnes.

QUE le principe de la représentativité selon l'évolution démographique est en vigueur à tous les paliers supérieurs de gouvernement et se reflète également lors de la révision des cartes électorales municipale, provinciale et fédérale;

QUE par sa résolution 81-740, la Communauté Régionale de l'Outaouais n'accepte que partiellement les recommandations du rapport précité ainsi que celles contenues dans sa propre étude;

Conseil



QU'un changement à l'article 39 de la Loi de la Communauté sans donner suite aux autres dispositions du rapport de la Ville de Gatineau, cause préjudice à ses citoyens et ce Conseil considère qu'une telle modification devrait être retardée jusqu'à la refonte globale des structures de la Communauté;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 1- d'aviser le Ministre des Affaires Municipales de la ferme opposition de la Ville de Gatineau à un projet de loi amendant l'article 39 de la Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais avant la refonte globale de ladite Loi et de son étude en commission parlementaire:
- 2- de demander au Ministre, en attendant la refonte de la Loi de la Communauté, d'abroger et de remplacer l'article 211 de ladite Loi par le suivant:

"Le conseil d'administration de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais se compose de 3 commissaires. Les conseils des Villes de Gatineau et Hull désignent par résolution un de leurs membres à titre de commissaire au sein de ce Conseil. La durée du mandat des membres élus étant fixée par les conseils les ayant nommés".

- 3- de prier le Ministre des Affaires Municipales de procéder à la refonte globale de la Loi de la Communauté dans le plus bref délai possible.

Adoptée unanimement.

A 10:15, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'entériner la recommandation du rapport du Service de la police daté du 1981 11 03 et de rejeter la demande relative à la désignation d'un brigadier-adulte à l'intersection du boulevard St-René et de la rue Du Barry, puisque le nombre d'étudiants traversant ce boulevard à cet endroit est inférieur aux critères et normes établies par le Conseil en vertu de sa résolution numéro C-79-693.

Adoptée unanimement.

*Monsieur le Maire John R. Luck quitte son fauteuil.

CA-81-770 Président d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que Monsieur le conseiller Daniel Lauzon soit et est nommé président de l'assemblée en l'absence de son Honneur le Maire.

Adoptée unanimement.

CA-81-771 Modification - Loi de la C.R.O. (103-3-05):

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires Municipales se prépare à soumettre à l'Assemblée Nationale du Québec, un projet de loi portant sur la révision des structures et du fonctionnement de la Communauté Régionale de l'Outaouais;

QUE le rapport de la Ville de Gatineau relatif à l'analyse des structures de cet organisme, intitulé "La Communauté des années 80", prévoit que la représentativité des municipalités à ce Conseil devrait être composée de:

- 1- Un représentant par municipalité pour la première tranche de 15 000 âmes ou moins.
- 2- Un représentant additionnel pour chaque tranche absolue de 15 000 personnes.

QUE le principe de la représentativité selon l'évolution démographique est en vigueur à tous les paliers supérieurs de gouvernement et se reflète également lors de la révision des cartes électorales municipale, provinciale et fédérale;

QUE par sa résolution 81-740, la Communauté Régionale de l'Outaouais n'accepte que partiellement les recommandations du rapport précité ainsi que celles contenues dans sa propre étude;

FMM
Formules Municipales Life, Fernham, Qué.



QU'un changement à l'article 39 de la Loi de la Communauté sans donner suite aux autres dispositions du rapport de la Ville de Gatineau, cause préjudice à ses citoyens et ce Conseil considère qu'une telle modification devrait être retardée jusqu'à la refonte globale des structures de la Communauté;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 1- d'aviser le Ministre des Affaires Municipales de la ferme opposition de la Ville de Gatineau à un projet de loi amendant l'article 39 de la Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais avant la refonte globale de ladite Loi et de son étude en commission parlementaire:
- 2- de demander au Ministre, en attendant la refonte de la Loi de la Communauté, d'abroger et de remplacer l'article 211 de ladite Loi par le suivant:

"Le conseil d'administration de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais se compose de 3 commissaires. Les conseils des Villes de Gatineau et Hull désignent par résolution un de leurs membres à titre de commissaire au sein de ce Conseil. La durée du mandat des membres élus étant fixée par les conseils les ayant nommés".

- 3- de prier le Ministre des Affaires Municipales de procéder à la refonte globale de la Loi de la Communauté dans le plus bref délai possible.

Adoptée unanimement.

A 10:15, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 11 25, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.



Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair,
Robert Bélair, Léonard Joly et
Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre
d'observateur: MM. Conrad Bouffard, Michel N. Séguin et
Jean-René Monette.

CA-81-772 Ouverture de rue - lot 14A, rang XV
(205-15):

C. Doucet
M. Beauclair

ATTENDU QU'à la demande de ce comité, le directeur du service
d'Urbanisme a présenté un rapport concernant la demande de
Monsieur Douglas Smith relative à l'ouverture d'une rue pour
desservir le lot 14A, rang XV, canton de Hull;

QUE pour les motifs énoncés au rapport susmentionné,
daté du mois de novembre 1981, le service d'Urbanisme déconseille
pour l'immédiat le développement dudit lot;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan
Cousineau appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et
résolu d'entériner la recommandation du rapport élaboré par le
service d'Urbanisme daté du mois de novembre 1981 et de mandater
le greffier d'aviser Monsieur Douglas Smith que sa requête au
sujet de l'ouverture d'une rue pour desservir le lot 14A, rang XV,
canton de Hull est refusée pour les motifs évoqués au rapport
précité.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-773 Transfert budgétaire #118 (401-4):

ATTENDU QUE suite à la demande formulée par le directeur intérimaire
du service de la Police concernant la redistribution de certaines
appropriations de son budget, le directeur du service des Finances
a présenté le transfert budgétaire ci-dessous détaillé;

QU'à la lumière du rapport circonstancié produit par le
directeur intérimaire du service de la Police, ce comité préconisait
l'approbation de ce transfert;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan
Cousineau appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis
et résolu de recommander au conseil, d'autoriser le directeur du
service des Finances à effectuer le transfert budgétaire suivant,
à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 118

02 21 000 Sûreté Municipale

313	Frais d'enquêtes	(600,00\$)
414	Cours de perfectionnement	100,00\$
418	Services Techniques	(100,00\$)



495	Nettoyage et buanderies	(100,00\$)
519	Autres locations	(200,00\$)
549	Autres entretiens - machineries et équipements	(200,00\$)
639	Autres - matières non comestibles	(1 200,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	500,00\$
651	Vêtements et accessoires	60,00\$
671	Papeterie et fourniture de bureau	1 740,00\$

Il est entendu que les fonds requis pour ce transfert sont disponibles comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 892.

Adoptée unanimement.

CA-81-774

Emprunts temporaires (404-1):

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil, d'autoriser le directeur du service des Finances, à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada pour permettre le financement provisoire des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90% du montant des emprunts autorisés, à savoir:

<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>	<u>90%</u>
222-1-81	93 000\$	83 700\$
195-81	195 000\$	175 500\$
148-1-81	14 000\$	12 600\$
74-1-81	25 000\$	22 500\$

QUE son Honneur le Maire et le directeur du service des Finances soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets avec la banque; il est entendu que lesdits emprunts seront contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

CA-81-775

C.S.R.O. - brigadier-adulte -
boulevard Gréber (601):

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que la résolution C.E.-3670/81 de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais se rapportant à l'assignation de brigadiers-adultes aux intersections ci-bas mentionnées, soit et est transmise aux services de la Police, du Génie et d'Urbanisme, pour analyse et recommandation dans les meilleurs délais possibles, à savoir:

Conseil

E.Lauzon
C.Doucet
G.Lefrançois



- Gréber/de la Savane;
- Gréber/Maloney.

Adoptée unanimement.

CA-81-776

Le directeur général de la
représentation - rencontre
1981 12 09 (505-4):

Greffé

ATTENDU QUE le directeur général de la représentation tient, présentement, des séances d'information pour expliquer le découpage électoral ainsi que le processus à suivre pour l'entrée en vigueur de ce règlement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de fixer au 1981 12 09, à 10:00 A.M., la rencontre sollicitée par le directeur général de la représentation devant porter sur le sujet mentionné au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

CA-81-777

Engagement - mécaniciens junior
et répartiteur (751-1):

J. Gervais
N. Racicot

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de reporter, à une date ultérieure, l'étude des rapports produits par le directeur du service des Ressources Humaines concernant l'embauche d'employés permanents pour combler les postes de mécaniciens junior au service des Travaux Publics et de répartiteur au service des Incendies.

Adoptée unanimement.

CA-81-778

Permanence d'emploi (751-5):

Conseil

ATTENDU QUE le directeur du service des Ressources Humaines a produit un rapport relativement à la permanence d'emploi de la personne ci-bas identifiée et qu'il a également reçu du directeur du service des Travaux Publics une évaluation de rendement favorable à l'égard de cette employée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au conseil, de confirmer, à compter du 1981 12 28, la permanence d'emploi de Mademoiselle Cécile Cléroux au poste de directeur-adjoint au service des Travaux Publics.

Adoptée unanimement.

CA-81-779

Réclamation - M. Marcel Racicot
(101-1-05):

ATTENDU QUE le responsable du service des Communications a présenté le rapport et les documents pertinents à la réclamation ci-après indiquée et que l'appréciateur de la compagnie d'assurance de la Ville en préconise le paiement;



Conseil

ATTENDU QUE selon le rapport du responsable du service des Communications daté du 1981 11 17, la recommandation de l'estimateur de la compagnie d'assurance de la Ville se limite au paiement des dommages causés au bâtiment du plaignant et ne touche aucunement ses effets personnels;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 900 950, comme l'indique le certificat du trésorier numéro 208;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, d'autoriser le directeur du service des Finances à verser, sur présentation d'une autorisation de paiement par le responsable du service des Communications, la somme de 1 000,00\$, à Monsieur Marcel Racicot, demeurant au 14 de la rue Onésime, Gatineau, Québec, représentant le montant de la franchise payable par la Ville, en vue du règlement complet et final de sa réclamation datée du 1981 06 17.

Adoptée unanimement.

CA-81-780

Paiement - réclamation
Hydro-Québec (101-1-05):

ATTENDU QUE le responsable du service des Communications a présenté le rapport et les documents pertinents à la réclamation ci-après indiquée et que le conseiller juridique de la Ville en recommande le paiement;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 900 950 comme l'indique le certificat du trésorier numéro 217;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil, d'autoriser le directeur du service des Finances à verser, sur présentation d'une autorisation de paiement par le responsable du service des Communications la somme de 536,00\$ à la Société d'Hydro-Québec en règlement complet et final de sa réclamation datée du 1980 09 12.

Adoptée unanimement.

CA-81-781

Réparation - branchement
d'aqueduc - rue Dubeau (201-6):

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de déférer au comité général, en vue de l'établissement d'une politique, le dossier relatif à la facture devant être transmise à Monsieur Pierre Savard, domicilié au 438 de la rue Dubeau, Gatineau, Québec, pour les dépenses encourues par la Ville lors des travaux d'excavation effectués par le service des Travaux Publics pour vérifier l'état du réseau d'aqueduc municipal à la hauteur de la propriété de la personne susmentionnée.

Rejetée faute d'appuyeur.

Conseil



CA-81-782

Réparation - branchement
d'aqueduc - rue Dubeau (201-6):

R. Bélair
G. Raymond
M. Beauclair

ATTENDU QUE le Gérant a déposé devant ce comité un rapport, daté du 1981 11 18, concernant les sommes réclamées de Monsieur Pierre Savard pour les travaux réalisés pour la vérification du réseau d'aqueduc municipal à la hauteur du raccordement de la propriété de ce dernier;

QUE Monsieur Savard s'est engagé, en vertu d'une entente signée devant Me David Robinson, à rembourser, à la Ville, les dépenses découlant des travaux précités advenant que le bris du service d'aqueduc soit localisé sur sa propriété;

QUE ce comité estime, que dans les circonstances, il y a lieu de donner suite aux dispositions de l'article 4-3 des notes supplémentaires de l'assemblée tenue le 1981 09 30;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de mandater le directeur du service des Finances à expédier à Monsieur Pierre Savard, demeurant au 438 de la rue Dubeau, Gatineau, Québec, une facture de l'ordre de 1 153,00\$, représentant le coût d'excavation des travaux effectués par le service des Travaux Publics pour vérifier l'état du réseau d'aqueduc municipal à la hauteur de la propriété ci-avant mentionnée.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

CA-81-783

Taux d'intérêt - taxes 1982
(103-3-01):

ATTENDU QUE le conseil peut, selon l'article 481 de la loi sur les Cités et Villes, en tout temps avant l'expédition des comptes de taxes, décréter le taux d'intérêt annuel applicable sur les taxes impayées;

QUE le directeur du service des Finances a soumis un rapport circonstancié justifiant une majoration du taux d'intérêt de 2% du taux préférentiel le plus élevé de l'année 1981;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au conseil, de décréter que le taux d'intérêt annuel applicable sur les taxes impayées à compter du 1982 01 01 soit et est fixé à 24%.

Rejetée faute d'appuyeur.

CA-81-784

Taux d'intérêt - taxes 1982
(103-3-01):

ATTENDU QUE le conseil peut, selon l'article 481 de la loi sur les Cités et Villes, en tout temps avant l'expédition des comptes de taxes, décréter le taux d'intérêt annuel applicable sur les taxes impayées;

FMM



Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau appuyé par son Honneur le Maire John R. Luck et résolu de recommander au conseil, de décréter que le taux d'intérêt annuel applicable sur les taxes impayées à compter du 1982 01 01 soit et est fixé à 22%.

POUR LA RESOLUTION:

Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et son Honneur le Maire John R. Luck.

CONTRE:

Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Daniel Lauzon.

Rejetée 2 contre 2.

Monsieur le conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

CA-81-785

Taux d'intérêt - taxes 1982
(103-3-01):

ATTENDU QUE le conseil peut, selon l'article 481 de la loi sur les Cités et Villes, en tout temps avant l'expédition des comptes de taxes, décréter le taux d'intérêt annuel applicable sur les taxes impayées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par son Honneur le Maire John R. Luck et résolu de recommander au conseil, de révoquer la résolution C-80-1170 et de décréter que le taux d'intérêt annuel applicable sur les taxes impayées à compter du 1982 01 01 soit et est établi à 23%.

POUR LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et son Honneur le Maire John R. Luck.

CONTRE:

Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Claude Bérard.

Adoptée avec dissidence 3 contre 2.

CA-81-786

Modification loi sur les
Cités et Villes (103-5-01):

ATTENDU QUE selon l'article 481 de la loi sur les Cités et Villes, les taxes portent intérêt à compter de l'expiration du délai fixé pour leur paiement;

QU'en vertu de ce même article, les conseils municipaux peuvent, en tout temps avant l'expédition des comptes de taxes, décréter les taux d'intérêt applicables sur les taxes impayées dans les délais prescrits;

QUE cette disposition de la loi oblige les municipalités du Québec à décréter le taux d'intérêt que porteront les taxes



impayées à leur échéance au plus tard vers les mois de décembre et janvier de chaque année;

QU'en cette période de fluctuation des taux d'escompte, il devient extrêmement difficile d'anticiper le plafond qu'atteindront ces majorations et de pouvoir fixer des taux d'intérêt justes et équitables pour éviter que des contribuables retardent sciemment d'acquitter leurs comptes de taxes à cause de taux inférieurs à ceux du marché;

QUE ce comité juge d'intérêt public que le Ministère des Affaires Municipales prévoit la mise sur pied d'un nouveau mécanisme concernant l'établissement des taux d'intérêt, afin d'éviter d'une part, des abus et d'autre part, de pénaliser le petit propriétaire par l'instauration d'un taux trop élevé, à la suite d'une analyse trop pessimiste du marché;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au conseil, d'adresser une demande au Ministre des Affaires Municipales à l'effet de modifier l'article 481 de la loi sur les Cités et Villes, pour permettre aux conseils municipaux de réduire et d'augmenter selon le cas le taux d'intérêt établi par la résolution adoptée à cette fin avant l'expédition des comptes de taxes.

QUE copie de cette résolution soit acheminée au député représentant la ville de Gatineau à l'Assemblée Nationale ainsi qu'à l'Union des Municipalités pour appui auprès du Ministre.

Adoptée unanimement.

CA-81-787

Ouverture de soumissions -
assurances générales (504-36):

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les courtiers d'assurance ci-dessous identifiés ont déposé des soumissions concernant les assurances générales de la Ville, à savoir:

- Landry & Allard, Courtiers d'assurance Ltée
- Murphy, McKenzie, Bernard Assurances Ltée

QUE le bureau des consultants Pouliot, Guérard & Associés a procédé à la confection des documents relatifs à cette demande de soumission et est également responsable de l'examen et de l'analyse de ces propositions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu de transmettre les soumissions ci-avant mentionnées à la maison des actuaire-conseils Pouliot, Guérard & Associés pour analyse et rapport au conseil dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

A 09:40, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

FMM

Fédération Municipale Liée, Farnham, Qué.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 12 02, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, André Sincennes, Maurice Beauclair, Robert Bélair, Gilles Bourbonnais, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assiste à titre
d'observateur: M. Jean-René Monette.

* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse prend son fauteuil.

CA-81-788 Comptes rendus semestriels - programmes de restauration (303-4, 303-5 et 303-6)

ATTENDU QU'aux termes des contrats relatifs à la réalisation des programmes de restauration ci-après identifiés, un rapport semestriel des activités de ces programmes doit être acheminé à la Société d'Habitation du Québec;

QUE le responsable de la gestion et de l'administration de ces programmes a soumis les rapports requis pour approbation et transmission aux autorités concernées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'approuver le rapport des activités des programmes de restauration Champlain/St-Louis, Archambault/Gréber et Maloney/St-André, pour la période du 1981 04 01 au 1981 10 01, élaborées par le responsable de ces programmes et d'en autoriser leur transmission à la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée unanimement.

CA-81-789 Demandes de lotissement (303-2)

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

Conseil

Conseil



Conseil

CA-81-791

Programme de restauration Archambault/
Gréber (303-5)

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a déposé son rapport d'étape concernant le cheminement du programme de restauration Archambault/Gréber et recommande de modifier la résolution numéro C-81-722, afin d'y biffer toute allusion au dossier de M. Victor Marengère;

QUE cette correction est rendue nécessaire puisqu'il s'agit d'un bâtiment de 2 logements et conséquemment, il ne peut être subventionné à plus de 75% du coût total des travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil:

- 10.- D'accepter le rapport confectionné par le Service d'Urbanisme en date du 1981 11 18, concernant l'état d'avancement du programme de restauration Archambault/Gréber.
- 20.- De biffer de la résolution numéro C-81-722 le dossier de M. Victor Marengère et d'autoriser le versement de la subvention ci-dessous détaillée, dont les fonds pour cette fin furent réservés en vertu du certificat du trésorier numéro 296 accompagnant la résolution susmentionnée.

Dossier Propriétaire Adresse	Loge- ments	Coût total rénovation	S.H.Q. Ville	S.C.H.L. Subv.	Prêt
055-E45 V. Marengère 48, St-Jean- Baptiste	2				
Accepté selon amendement.....		3 952\$	--	3 750\$	--
Augmentation.....		1 112\$	48\$	--	--
Nouveau total-----		5 064\$	48\$	3 750\$	

Adoptée unanimement.

CA-81-792

Programme de restauration Maloney/
St-André (303-6)

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée, en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec, à réaliser le programme de restauration Maloney/St-André;

QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport d'étape concernant le cheminement dudit programme et qu'il recommande également l'approbation des subventions ci-après indiquées, consenties conjointement par la Ville et ladite Société;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude

Conseil

Formule Municipales Ltd., Farnham, Qué.

F.M.



Bérard et résolu de recommander au Conseil:

- 1o.- D'accepter le rapport soumis par le Service d'Urbanisme, daté du 1981 11 19, relatif à l'état d'avancement du programme de restauration susmentionné.
- 2o.- D'autoriser le versement des subventions ci-dessous énumérées et que la dépense en découlant soit imputée au code budgétaire 064 1820 799, dont les fonds sont suffisants d'après le certificat du trésorier numéro 320, à savoir:

Dossier	Logement	Coût total	S.H.Q.	S.C.H.L.	
Propriétaire		rénovation	Ville	Subv.	Prêt
Adresse					
068-K66					
M. Champagne					
175 Thomas	1	4 526\$	1 131,50\$	3 350\$	--
088-J82					
D. Touchette					
131, 2e Avenue	1	4 168\$	418,00\$	3 750\$	--
112-L6					
J.R. Bélanger					
176 Harold	1	3 984\$	996,00\$	1 275\$	--

Adoptée unanimement.

CA-81-793

C.P.T.A.Q. - lot 14A-1, rang V, canton de Templeton (308-3)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi 90 relative au zonage agricole, la Ville doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une demande, formuler une recommandation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et en informer le requérant;

QUE le Service d'Urbanisme a procédé à l'étude de la requête présentée par M. Michel Goyette concernant l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins qu'agricole du lot 14A-1, rang V, canton de Templeton et en préconise l'acceptation pour les motifs suivants, à savoir:

- 1o.- Cette propriété est cadastrée depuis le 1974 03 28 et son emplacement physique en limite son utilisation à l'implantation d'habitation résidentielle.
- 2o.- Ledit lot a une façade de 200 pieds en bordure du boulevard Lorrain.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de demander à la Commission de

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

Protection du Territoire Agricole du Québec, de recevoir favorablement la requête soumise par M. Michel Goyette, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricole du lot 14A-1, rang V, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

CA-81-794

Transferts budgétaires 121, 122, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132 et 133 (401-4)

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de Service, concernant la redistribution de certaines appropriations de leur budget d'opérations, le directeur du Service des Finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

QUE ce Comité estime, à la lumière des rapports circonstanciés accompagnant chacune de ces demandes, qu'il y a lieu de donner suite à ces transferts;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #121

02 16 000 Ressources humaines

414	Cours de perfectionnement	(500,00\$)
494	Cotisations et abonnements	100,00\$
419	Autres services professionnels/administ.	6 000,00\$
319	Autres frais de déplacement	400,00\$

02 19 930 Etude et projets spéciaux

111	Rémunération régulière/plein temps	(6 000,00\$)
-----	------------------------------------	--------------

TRANSFERT BUDGETAIRE #122

02 13 300 Approvisionnements

671	Papeterie et fourniture de bureau	83,00\$
624	Bois	(83,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #125

02 61 100 Direction

411	Frais de génie	(200,00\$)
494	Cotisations et abonnements	200,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #126

02 11 000 Législation

610	Aliments - boisson	(850,00\$)
493	Réceptions	850,00\$



TRANSFERT BUDGETAIRE #127

19 200 000 Communications

550	Entretien et réparations - ameublement	50,00\$
699	Autres biens non durables	50,00\$
671	Papeterie et fourniture de bureau	(100,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #128

02 21 000 Sûreté Municipale

494	Cotisations et abonnements	200,00\$
550	Entretien et réparations - ameublement	(200,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #129

02 61 500 Planification (Urbanisme)

319	Autres frais de déplacement	(50,00\$)
550	Entretien et réparations	50,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #131

02 77 300 Audio-visuel

550	Entretien et réparations	(475,00\$)
649	Pièces et accessoires	475,00\$

02 71 200 Administration - programmes

511	Location de bâtisses	680,00\$
-----	----------------------	----------

02 79 300 Culturels - adultes

539	Entretien et réparations de bâtisses	(680,00\$)
-----	--------------------------------------	-------------

TRANSFERT BUDGETAIRE #132

02 73 300 Aréna Beaudry

681	Electricité	2 632,00\$
-----	-------------	------------

02 73 100 Aréna Baribeau

681	Electricité	(2 632,00\$)
-----	-------------	--------------

TRANSFERT BUDGETAIRE #133

02 73 100 Aréna Baribeau

649	Autres pièces et accessoires	100,00\$
-----	------------------------------	----------

02 73 200 Stade Pierre Lafontaine

639	Autres matières non comestibles	(60,00\$)
660	Articles de nettoyage	200,00\$

FMM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



02 73 300 Aréna Beaudry

539	Autres entretiens/réparations de bâtisses	53,00\$
624	Bois	(53,00\$)

02 73 400 Aréna Campeau

610	Aliments	2 000,00\$
660	Articles de nettoyage	200,00\$
691	Médicaments et fourniture	(100,00\$)
740	Immobilisation/machinerie/outillage	(340,00\$)

02 73 410 Aréna Campeau - cantine

610	Aliments	(2 000,00\$)
-----	----------	--------------

02 75 100 Parcs et aménagements

515	Location/machinerie et outillage	(500,00\$)
524	Entretien parcs et terrains de jeux	(1 830,00\$)
628	Terre végétale et tourbe	120,00\$
635	Peinture	(120,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	500,00\$
651	Vêtements et accessoires	50,00\$
660	Articles de nettoyage	1 780,00\$

IL est entendu que les fonds requis à ces transferts sont disponibles comme l'attestent les certificats du trésorier numéros 74, 218, 319, 321, 478, 479, 480, 617, 765 et 879.

Adoptée unanimement.

CA-81-795

Modification politique de contrôle
budgétaire - factures d'électricité
et de téléphone (501-14-02)

Conseil

ATTENDU QU'en vertu de la politique de contrôle budgétaire, le Service des Finances ne peut acquitter une facture si le solde disponible à l'objet de la dépense est ou peut devenir déficitaire à la suite du paiement;

QUE selon cette politique, un transfert budgétaire doit, dans de tels cas, précéder l'émission du chèque et que cette disposition entraîne des difficultés d'application à l'égard du paiement des comptes d'électricité et de téléphone;

QUE pour corriger cette situation, le directeur du Service des Finances suggère, dans son rapport daté du 1981 11 26, de modifier ladite politique afin qu'il puisse effectuer un transfert budgétaire pour permettre le paiement immédiat de ces comptes;

QUE ce Comité est favorable à cette requête, en autant que ledit transfert soit soumis à l'approbation du Conseil à la première assemblée qui suit;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil de modifier la politique de contrôle budgétaire pour autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer un transfert budgétaire, lorsque la situation le commande, pour permettre le paiement



immédiat des comptes de téléphone et d'électricité; il est entendu que ce transfert doit être soumis à l'approbation du Conseil à l'assemblée qui suit.

Adoptée unanimement.

CA-81-796

Séances du Comité - période des fêtes

ATTENDU QUE le Comité peut, lorsqu'il le juge à propos, en vertu de l'article 1-1 de son règlement de régie interne, décider de ne pas siéger au cours d'une semaine;

QUE les membres du Comité Administratif sont d'avis qu'il y a lieu de réviser, pour la période des fêtes, la planification des séances du Comité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de décréter que les séances du Comité se tiendront, au cours de la période des fêtes, les 1981 12 09, 1981 12 16 et 1982 01 06.

Adoptée unanimement.

CA-81-797

Modification - assurance collective des cols blancs (756-2)

ATTENDU QUE le directeur du Service des Ressources Humaines a négocié, suite à la signature de la convention collective des cols blancs, un amendement au contrat-cadre d'assurance collective émis à l'intention des employés de la Ville et de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau;

QUE cet avenant n'entraîne aucun coût additionnel pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil d'approuver l'avenant numéro 2 du contrat-cadre d'assurance collective numéro 1046, intervenu entre la Ville et la compagnie d'assurance "La Mutuelle Vie des Fonctionnaires du Québec", à l'intention des employés de la municipalité et de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits documents.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau quitte son fauteuil.

Intérêt
général

Conseil



Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



G. Bourbonnais

CA-81-798

Ouverture de soumissions - vêtements
de police (504-1)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues, concernant la fourniture de vêtements de police, à savoir:

10.-	<u>HECTOR LAMONTAGNE INC.:</u>	
	Annexe "C" (aucun chèque de dépôt)-----	9 216,80\$
20.-	<u>MARTIN & LEVESQUE INC.:</u>	
	Annexe "H"-----	14 281,60\$
30.-	<u>CHEMISES DIAMOND INC.:</u>	
	Annexe "D"-----	5 708,45\$
40.-	<u>J.R. GAUNT CANADA INC.:</u>	
	Annexe "F"-----	3 715,50\$
50.-	<u>EQUIPEMENTS DE SECURITE ROBERT INC.:</u>	
	Annexe "B"-----	2 668,10\$
	Annexe "C"-----	7 244,40\$
60.-	<u>VETEMENTS GIOVANNI INC.:</u>	
	Annexe "H"-----	14 697,00\$
70.-	<u>LES ENTREPRISES McEWEN-BROUILLET LIMITEE:</u>	
	Annexe "A"-----	9 250,65\$
	Annexe "E"-----	7 501,00\$
	Annexe "F"-----	3 569,05\$
	Annexe "H"-----	12 633,75\$
80.-	<u>LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.:</u>	
	Annexe "A"-----	8 029,37\$
	Annexe "D"-----	5 994,60\$
	Annexe "H"-----	17 276,00\$
90.-	<u>CHEMISE EMPIRE LIMITEE:</u>	
	Annexe "D"-----	6 351,31\$
100.-	<u>UNIFORMES INTERNATIONAUX LIMITEE:</u>	
	Annexe "E"-----	12 670,00\$
	Annexe "F"-----	150,00\$
	Annexe "G"-----	420,00\$
	Annexe "H"-----	18 240,00\$
110.-	<u>ASSAD INC.:</u>	
	Annexe "B"-----	3 720,30\$
	Annexe "C"-----	8 107,60\$
	Annexe "H"-----	15 156,50\$
120.-	<u>LA CHEMISE PERFECTION (1978) INC.:</u>	
	Annexe "D"-----	5 159,50\$



130.- SAINTHILL LEVINE (DIVISION OF WORKWEAR CORPORATION OF CANADA LIMITED):

Annexe "D"----- 8 073,55\$
Annexe "H"----- 17 111,60\$

QUE les documents relatifs à cette demande de soumissions furent préparés par le directeur du Service des Approvisionnements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de transmettre les soumissions ci-haut énumérées au directeur du Service des Approvisionnements pour analyse et recommandation au Conseil dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée unanimement.

CA-81-799

Engagement - chef d'équipe - Divisions Voirie et Multidisciplinaire (751-2)

ATTENDU QUE le directeur du Service des Ressources Humaines a procédé, aux termes de la résolution numéro C-81-883, à l'affichage des postes de "chef d'équipe" des Divisions Voirie et Multidisciplinaire;

QUE le Comité de Sélection, formé en conformité avec la politique établie à cet égard, préconise l'attribution de ces postes à Messieurs Belleau et Thérien;

QUE suivant le certificat du trésorier numéro 537, accompagnant la susdite résolution, des fonds furent réservés pour couvrir les frais additionnels découlant de ces promotions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil que Messieurs Rolland Belleau et Albert Thérien soient et sont respectivement promus aux postes de "chef d'équipe", aux Divisions Voirie et Multidisciplinaire, aux salaire et conditions prévus pour ces fonctions à la convention collective des cols bleus.

Adoptée unanimement.

CA-81-800

Paiement de réclamations (101-1-05)

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté les rapports et documents pertinents aux réclamations ci-après indiquées et que l'appréciateur de la compagnie d'assurances de la Ville en préconise le paiement;

QUE les deniers requis à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 900 950, comme l'indiquent les certificats du trésorier numéros 216, 220 et 221;

Conseil

Conseil

FM

Formules Municipales Ltée, Fernham, Qué.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser, sur présentation des autorisations de paiement par le responsable du Service des Communications, les sommes ci-dessous mentionnées, en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:

- 1o.- M. CLAUDE OSBORNE,
réclamation du 1981 05 22..... 1 000,00\$
- 2o.- MME EDNA MAISONNEUVE,
réclamation du 1981 08 20..... 227,80\$
Chèques payables à:
- Assurances Provinces-Unies..... 177,80\$
- Mme Edna Maisonneuve..... 50,00\$
- 3o.- M. MIKE DI EILSI,
réclamation du 1981 08 25..... 112,50\$
Chèques payables à:
- Capitale Compagnie d'Assurance... 62,50\$
- Mike Di Eilsi..... 50,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-801

Réception des fêtes - employés municipaux (850-8)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le responsable du Service des Communications à organiser, à l'occasion de la période des fêtes et à l'intention des employés municipaux, une réception le vendredi 1981 12 18 et d'attribuer à cette fin, une somme d'environ 850,00\$ provenant du poste budgétaire 02 11 000 493, dont les appropriations sont suffisantes comme l'indique le certificat du trésorier numéro 219, le tout sujet à l'approbation du transfert budgétaire 126.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau prend son fauteuil.

* A 10:00, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

J. Robert



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la Ville de Gatineau, tenue le 1981 12 09, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau et Daniel Lauzon, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Robert Bélair, Maurice Beauclair, Gilles Bourbonnais et Léonard Joly.

Assiste à titre d'observateur: M. Jean-René Monette.

Monsieur le conseiller Claude Bérard a motivé son absence.

CA-81-802 Travaux - intersections -
route 307 (205-4)

ATTENDU QUE le conseil a transmis une demande au Ministère des Transports du Québec afin que ce dernier procède à la réalisation de certains travaux, dans le but d'améliorer la sécurité de la route 307;

QUE ledit Ministère a soumis à la municipalité, pour approbation, les plans relatifs à des aménagements aux intersections de la route 307 avec les chemins Mont-Cascades et Ste-Elizabeth;

QUE selon le service du Génie de la municipalité, ces plans s'avèrent conformes à la réglementation municipale actuelle et respectent les recommandations contenues à la résolution C-81-92 à l'égard des travaux projetés aux intersections susmentionnées à l'exception toutefois des feux clignotants;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au conseil, d'entériner les plans produits par le Ministère des Transports du Québec concernant l'aménagement des intersections de la route 307 avec les chemins Mont-Cascades et Ste-Elizabeth et de demander audit Ministère d'y prévoir l'installation de feux clignotants, en vue d'améliorer la sécurité à ces endroits.

Adoptée unanimement.

CA-81-803 Ajustement des coûts de raccordement
(201-6)

ATTENDU QUE les tarifs, exigés lors des raccordements privés d'aqueduc et d'égout, n'ont pas été modifiés depuis 2 ans;

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

Conseil



QU'il y a lieu de réviser les tarifs de ces raccorde-
ments, établis par la résolution C-79-983, afin de tenir
compte de l'augmentation du coût des matériaux de construction
et de la main-d'oeuvre;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Gaëtan Cousineau appuyé par monsieur le conseiller Daniel
Lauzon et résolu de recommander au conseil, ce qui suit; à
savoir:

- 1o.- de rescinder à toute fin que de droit, avec effet à
compter du 1982 01 01, la résolution C-79-983;
- 2o.- de décréter que les coûts de construction des raccorde-
ments privés, exécutés par le personnel du service des
Travaux Publics, soient et sont établis comme suit, à
compter du 1982 01 01:

EGOUT

AQUEDUC	5"	8"	12"			
3/4"	1065\$	1075\$	1160\$			
1"	1110\$	1120\$	1215\$			
1-1/2"	1270\$	1280\$	1370\$			
2"	1460\$	1470\$	1560\$			
4"	1685\$	1695\$	1780\$			
6"	1875\$	1885\$	1970\$			
<u>AQUEDUC SEUL:</u>	<u>3/4"</u>	<u>1"</u>	<u>1-1/2"</u>	<u>2"</u>	<u>4"</u>	<u>6"</u>
	915\$	970\$	1120\$	1310\$	1535\$	1725\$
<u>EGOUT SEUL:</u>	<u>5"</u>	<u>8"</u>	<u>12"</u>			
	920\$	930\$	1010\$			
<u>EGOUT MEME TRANCHEE</u>						
	150\$	160\$	245\$			

Il est de plus résolu:

- 1o.- La construction de ponceaux, pour les entrées charre-
tières d'un tuyau de 18" de diamètre, sera de 35,00\$ le
pied linéaire;
- 2o.- Le roc, lorsque rencontré, sera facturé selon le coût
réellement encouru;
- 3o.- A l'exception du roc, les coûts de construction seront
payés avant que ne débutent les travaux;
- 4o.- Les déboursés occasionnés par l'achat des compteurs
d'eau, ainsi que leur installation et leur réparation
seront à la charge de la Ville, à moins que les défec-
tuosités soient imputables au propriétaire du bâtiment;

Formules Municipales 14e, Parham, Qué.





50.- Les travaux de plomberie nécessaires pour l'installation des compteurs d'eau seront défrayés par le propriétaire et devront être effectués à la satisfaction des représentants de la municipalité.

Il est entendu que les coûts, mentionnés ci-dessus, sont basés sur des raccordements dont la longueur moyenne n'excède pas 33 pieds. Ainsi, tout cas en dehors de cette limite sera ajusté en conséquence.

Adoptée unanimement.

CA-81-804

Luminaire - rue Rouen (106-2-02)

Conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au conseil, qu'une demande soit acheminée à la Société d'Hydro-Québec, pour l'installation d'un luminaire mercure, 10 000 lumens, sur un poteau de bois proposé, sur la rue Rouen, dans le secteur Touraine, le tout selon le plan numéro ER-81-21, préparé par le service du Génie.

Adoptée unanimement.

CA-81-805

Transferts budgétaires #123, 124, 130 et 134 (401-4)

Conseil

ATTENDU QUE suite à des requêtes provenant du directeur du service du Génie, à l'égard de la réaffectation de certaines appropriations de leur budget, le directeur du service des Finances a soumis les transferts budgétaires ci-dessous relatés;

QUE ce comité estime, à la vue des documents produits, qu'il y a lieu de donner suite à ces demandes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au conseil, d'autoriser le directeur du service des Finances à procéder aux transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #123

02 34 211 Programme de Pavage

625 Asphalte 9 375,00\$

02 37 800 Ateliers mécaniques - Ateliers

547 Rép. Entretien des radios 2 000,00\$

02 34 300 Enlèvement de la neige

651 Vêtements et accessoires 400,00\$

02 34 500 Circulation et signalisation

498 Traverses à niveau 1 000,00\$

681 Electricité 2 000,00\$



<u>02 35 130 Réseau d'aqueduc</u>		
681	Electricité	6 000,00\$
<u>02 35 140 Réseau d'égout</u>		
681	Electricité	(8 415,00\$)
<u>02 37 300 Ateliers mécaniques - Travaux Publics</u>		
641	Pneus	4 993,00\$
<u>02 37 800 Ateliers mécaniques - Ateliers</u>		
633	Graisse et lubrifiants	2 000,00\$
639	Autres matières non comestibles	1 500,00\$
649	Autres pièces et accessoires	2 000,00\$
<u>02 34 210 Transport routier - Pavage</u>		
515	Location de mach. véh. et outils	(30,00\$)
626	Gravier et concassé	(1 874,00\$)
639	Autres matières non comestibles	(546,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	(623,00\$)
651	Vêtements et accessoires	(1,00\$)
<u>02 34 211 Programme de Pavage</u>		
515	Loc. mach. véh. et outils	(3 016,00\$)
626	Gravier et concassé	(806,00\$)
639	Autres matières non comestibles	(813,00\$)
<u>02 34 220 Trottoirs et bordures</u>		
515	Loc. mach. véh. et outils	(34,00\$)
623	Ciment et béton	(423,00\$)
625	Asphalte	(20,00\$)
626	Gravier et concassé	(36,00\$)
628	Terre végétale et tourbe	(903,00\$)
639	Autres matières non comestibles	(30,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	(118,00\$)
<u>02 34 230 Arrosage, balayage et nettoyage</u>		
628	Terre végétale et tourbe	(937,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	(122,00\$)
<u>02 83 341 Programme de pavage</u>		
625	Asphalte	(7 563,00\$)
639	Autres matières non comestibles	(958,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	(4 000,00\$)
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE #124</u>		
<u>02 33 000 Travaux Publics - Administration</u>		
750	Immobilisation - ameublement	(100,00\$)



02 14 100 Bureau du Greffier

750 Imm. Ameublement 100,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #130

02 22 100 Incendies

649 Pièces et Accessoires (500,00\$)
549 Autre entretien - Mach. & Equip. 500,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #134

02 41 000 Génie - Direction

750 Imm. - Ameublement (300,00\$)

02 42 000 Génie - Projets

319 Autres frais de déplacement 300,00\$

Il est entendu que les fonds requis à ces virements sont disponibles comme l'attestent les certificats du trésorier numéros 925, 926, 578 et 407.

Adoptée unanimement.

CA-81-806

Commission Municipale de Québec -
avis d'audition (403-5 et 103-5-02)

ATTENDU QUE le Club de Golf et Curling Tecumseh Inc. et la Maison Unies-Vers-Femmes ont formulé des demandes à la Commission Municipale de Québec, dans le but de se faire reconnaître comme des organismes sans but lucratif au sens de l'article 204(10) de la loi sur la fiscalité municipale;

QUE ladite Commission procédera à l'audition de ces requêtes, le 1982 01 06, et qu'il serait approprié pour la municipalité de s'y faire représenter par la firme des conseillers juridiques de la Ville;

QUE les sommes requises à cette fin sont disponibles comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 119;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de mandater Me David Robinson, du bureau des conseillers juridiques de la Ville, Kehoe, Blais et Robinson, à représenter la municipalité lors de l'audition, par la Commission Municipale de Québec, des demandes du Club de Golf et Curling Tecumseh Inc. et la Maison Unies-Vers-Femmes, devant avoir lieu le 1982 01 06, au Palais de Justice de Hull.

Adoptée unanimement.



Conseil-

CA-81-807

Lettre d'entente - Syndicat
des Col's Bleus (753-2)

ATTENDU QU'à la suite de la modification de l'organigramme du service des Loisirs et de la Culture, et en particulier à l'implantation de la nouvelle division "Installations", il devient nécessaire de réorganiser la section des arénas et d'y prévoir 4 postes de préposé senior aux arénas;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au conseil, d'entériner le projet de lettre d'entente à intervenir entre la municipalité et le syndicat des Col's Bleus, dont il est fait allusion au rapport du directeur du service des Ressources Humaines du 1981 11 19, lequel est à l'effet d'affecter messieurs Gérard Charbonneau, Raymond Proulx, Robert Ruest et Jean Kyer, aux postes de préposé senior aux arénas.

Il est de plus résolu que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Adoptée unanimement.

CA-81-808

Paielements - réclamations
101-1-05

Conseil

ATTENDU QUE le responsable du service des Communications a présenté les rapports et les documents pertinents aux réclamations ci-après mentionnées et que l'appréciateur de la compagnie d'assurances de la Ville en préconise le paiement;

QUE les sommes requises à cette fin sont disponibles à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 900 950, selon les certificats du trésorier numéros 223 et 224;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de recommander au conseil, d'autoriser le directeur du service des Finances à verser, sur présentation des autorisations de paiement nécessaires par le responsable du service des Communications, les sommes ci-dessous indiquées, en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:

- 1o.- Michel Cabana
réclamation du 1981 08 25
160,00\$
- 2o.- Victor Marengère
réclamation du 1981 08 19
204,00\$
chèques payables à: - Wawanesa Cie Ass. 154,00\$
- Victor Marengère 50,00\$

Adoptée unanimement.



CA-81-809

Fourniture de barricades (452-5)

G. Bourbonnais

ATTENDU QUE le directeur du service des Approvisionnements a soumis un rapport démontrant le manquement de la firme Sécurité Barrièbe Inc. à ses obligations découlant du contrat de location de barricades;

QUE ladite firme, désirant mettre fin à son contrat, a signifié à la municipalité une offre de vente de barricades pour la somme de 15 000,00\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu que le directeur du service des Approvisionnements dépose, lors d'une prochaine séance du Comité Administratif, un rapport explicitant sa recommandation dans ce dossier.

Adoptée unanimement.

CA-81-810

Subvention - dépôt municipal (204-4)

Conseil

ATTENDU QUE la municipalité doit cesser l'exploitation du dépôt la Baie, suite à une décision du Ministère de l'Environnement du Québec, invoquant le niveau de saturation de ce site;

QU'un nouveau site d'enfouissement sanitaire doit être aménagé afin de répondre aux besoins des citoyens de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, de formuler une demande au gouvernement du Québec à l'effet d'accorder à la Ville une subvention pour acquérir et aménager un futur site d'enfouissement sanitaire devant desservir le territoire de Gatineau.

Adoptée unanimement.

CA-81-811

Bell Canada - cours de conduite sur glace (106-4-01)

J. Robert

ATTENDU QUE la compagnie Bell Canada sollicite à nouveau l'autorisation d'utiliser une partie du parc Le Carrefour pour aménager une surface glacée dans le but d'offrir à ses employés un cours de conduite sur glace;

QUE les employés municipaux pourront également y participer gratuitement;

QUE ces cours doivent nécessairement être planifiés de manière à respecter le caractère résidentiel du projet Le Carrefour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser la compagnie Bell Canada à aménager à ses frais, dans le parc Le Carrefour, situé à l'intersection des rues Louis Hémon et des Outaouais, une surface glacée pour la tenue des cours de conduite sur glace, devant avoir lieu du 1982 01 11 au 1982 02 28, en autant que le tout s'effectue en coordination avec le service



Conseil

des Loisirs et de la Culture concernant les aménagements prévus par la ville dans ce parc.

Il est de plus résolu que ladite firme s'engage à dégager la municipalité de toute responsabilité à l'égard de dommages pouvant survenir durant ces cours.

Adoptée unanimement.

CA-81-812

C.T.C.R.O. - modification
de circuit d'autobus (103-4-04)

ATTENDU QUE les membres du Comité Administratif ont pris connaissance d'une lettre du directeur du transport de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, informant la municipalité d'une modification de circuit d'autobus, à l'effet de prolonger le service jusqu'à l'ancien chemin passé la 6e concession;

QUE ce comité est favorable à cette modification, malgré le fait qu'elle entraînera des frais à la Ville pour le minutage et le millage parcouru sur la courte distance située sur le territoire de la municipalité de Val-des-Monts;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au conseil, d'approuver la modification du circuit d'autobus dans le but de le prolonger jusqu'à l'ancien chemin passé la 6e concession, à la condition toutefois que des relevés hebdomadaires soient effectués à cet endroit, en regard de la rentabilité d'un tel service.

Adoptée unanimement.

CA-81-813

Ouverture de soumission -
Informatique (452-4)

ATTENDU QUE les soumissions suivantes furent reçues concernant l'étude des besoins en informatique, à savoir:

- Ducros, Meilleur, Roy & Associés	16 400,00\$
- Somapro Ltée	38 000,00\$
- Robert C. Monot	25 325,00\$
- Systemhouse Ltd.	60 000,00\$
- C.G.I. Inc.	19 600,00\$

QUE le service des Finances a procédé à la confection des documents relatifs à la présente demande de soumission et qu'il est également responsable de la surveillance de ce dossier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de transmettre les soumissions ci-dessus mentionnées au directeur du service des Finances pour examen et rapport au conseil.

Adoptée unanimement.

R. Bélair



CA-81-814

Levée d'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

LEONARD JOLY, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée du Comité Administratif de la ville de Gatineau, tenue le 1981 12 16, à 08:15, à la Mairie et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Gaëtan Cousineau, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Comité et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, Maurice Beauclair, Claude Doucet, Robert Bélair, Léonard Joly et Jean-Charles Laurin.

Assistent à titre d'observateur: MM. Jean-René Monette et Conrad Bouffard.

* A 08:20, Messieurs les conseillers Daniel Lauzon et Louis-Simon Joanisse prennent leur fauteuil.

CA-81-815

Engagement d'experts - modification système de chauffage "La Mairie" (254-2)

ATTENDU QUE les transformations réalisées à l'architecture de la Mairie ont contribué à déséquilibrer les systèmes de climatisation, de chauffage et de distribution électrique;

QUE le bureau des consultants Desmarais & Associés Inc., a produit une estimation des coûts au sujet de l'étude préliminaire requise pour déterminer les aménagements devant être effectués en vue d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 815, des fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 41 000 411 pour couvrir les honoraires découlant de l'exécution de ce mandat;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de recommander au Conseil de retenir les services du cabinet des ingénieurs-conseils Desmarais & Associés Inc., pour la confection de l'étude préliminaire, telle que décrite aux articles 1 à 1.11 de sa proposition datée du 1981 11 23, et qu'une somme maximale de 4 830,00\$ provenant du code budgétaire ci-avant indiqué soit attribuée à cette fin.

* Monsieur le conseiller Claude Bérard inscrit sa dissidence.
Adoptée sur dissidence 3 contre 1.

FMM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

CA-81-816

Réseau submergé - honoraires confection des plans et devis (202-8)

ATTENDU QUE le Conseil a demandé à la Communauté régionale de l'Outaouais de prévoir, lors de l'élaboration des plans et devis relatifs à la réfection du réseau submergé, la réalisation des travaux décrits au rapport préparé par le Service du génie, en date du 1981 09 09, approuvé par la résolution numéro C-81-783;

QUE le Comité technique responsable du programme d'assainissement des eaux usées est favorable à cette requête en autant que la Municipalité s'engage à défrayer la portion des honoraires relatifs à la confection des plans pour ces travaux;

QUE le directeur du Service du génie est d'avis qu'il y a lieu de confirmer cet engagement de crédit et a préparé le certificat du trésorier numéro 408, attestant la disponibilité des fonds requis pour couvrir le paiement de la rétribution des ingénieurs-conseils;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil, d'aviser la Communauté régionale de l'Outaouais que la Municipalité accepte de défrayer les honoraires professionnels des ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis relatifs à la réalisation des travaux supplémentaires détaillés au rapport produit par le directeur du Service du génie, en date du 1981 09 09, intitulé "Raccordement prévu au réseau submergé du secteur Gatineau", et d'approprier à l'exécution de ce mandat, une somme maximale de 2 000,00\$, provenant du poste budgétaire 02 41 000 411, dont les affectations sont suffisantes comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 408.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse inscrit sa dissidence.

Adoptée sur dissidence 3 contre 1.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-817

Aéroparc Industriel de Gatineau -
cession de lot, servitudes et services

ATTENDU QUE la Société d'aménagement de l'Outaouais a terminé les travaux d'installation des services municipaux et la construction des rues Arthur-Fecteau et Place de Templeton ainsi que le tronçon du boulevard Industriel compris entre le chemin du rang III et la rue Arthur-Fecteau;

QUE la Société est maintenant disposée à céder à la Ville lesdites rues, infrastructures d'aqueduc et d'égout et les servitudes requises pour l'entretien des services municipaux posés sur les lots 6C-2, 6C-14 ptie, 6C-19-3 ptie et 6C-19-4 ptie;

QUE le directeur du Service du génie recommande de procéder à ces acquisitions puisque ces travaux ont reçu les acceptations finales des bureaux d'ingénieurs-conseils attitrés à la surveillance de ces ouvrages;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil, d'acquiescer de la Société d'aménagement de l'Outaouais, pour la somme nominale de 1,00\$, le système d'éclairage, servitudes et rues plus amplement décrits

Formules Municipales 114a, Farnham, Qué.

FIN



aux articles 1, 2 et 3 de la présente ainsi que les infrastructures d'aqueduc et d'égout installées sur les rues Arthur-Fecteau, Place de Templeton, sur la partie du boulevard Industriel comprise entre le chemin du rang III et la rue Arthur-Fecteau ainsi que sur le lot 6-2, rang III, canton de Templeton.

1- Acquisition de rues:

- a) rue Arthur-Fecteau
lots 6C-1, 5D-1, 5C-2, 5B-2, 5A-2 et 4C-2, rang III, canton de Templeton.
- b) prolongement du boulevard Industriel
lots 6C-3, 5D-3, 5C-3 et 5D-2, rang III, canton de Templeton.
- c) rue Place de Templeton
lot 5A-9-1, rang II, canton de Templeton.

2- Servitudes:

- a) sur le lot 6C-2, rang III, canton de Templeton montré au plan numéro 23979-1913D, préparé par Claude Durocher, arpenteur-géomètre, en date du 1979 06 28.
- b) sur les parties des lots 6C-14, 6C-19-3 et 6C-19-4, rang II, canton de Templeton apparaissant au plan confectionné par Louis Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 1980 12 16 et portant le numéro 4436L.

3- Système d'éclairage routier:

Installé sur la partie du boulevard Industriel comprise entre le chemin du rang III et la rue Arthur-Fecteau.

Il est de plus résolu d'autoriser son Honneur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et que la dépense découlant de la rédaction de ce contrat, soit imputée au poste budgétaire 02 14 100 730, dont les fonds sont suffisants d'après le certificat du trésorier numéro 118.

Adoptée unanimement.

CA-81-818

Renouvellement - contrat Mainstem
(Contrat D-58 secteur Gatineau)

ATTENDU QUE la compagnie Mainstem Canada Limitée a soumis une proposition en vue de prolonger la convention relative aux systèmes de gestion et de services pour l'entretien d'équipements mobiles;

QUE le directeur du Service des travaux publics indique, dans son rapport daté du 1981 11 26, que l'augmentation de tarifs, se rattachant au renouvellement de cette entente, lui apparaît convenable;

QUE d'après le certificat du trésorier numéro 551, des deniers seront réservés à cette fin à même le budget d'opérations du Service des travaux publics de l'année 1982;

FMI

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil, de reconduire jusqu'au 1982 12 31, au prix mensuel de 1 425,00\$, la convention intervenue le 1980 05 07 entre la Ville et la compagnie "Mainstem Canada/ Limitée", concernant le système de gestion et de services pour l'entretien des équipements mobiles; que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 02 37 100 415, dont les fonds seront disponibles au budget de l'année 1982 comme l'atteste le certificat du trésorier dont il est fait allusion au préambule de la présente.

Il est de plus résolu d'autoriser son Honneur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, le document en découlant.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

CA-81-819

Etat du chemin du rang IV et du ponceau du chemin Prud'Homme (252-8 & 501-9-04)

ATTENDU QUE le directeur-adjoint du Service des travaux publics a déposé, à la demande du Comité, des rapports relatifs aux plaintes soumise par Messieurs H.B. Robinson et Robert Larivière concernant un ponceau traversant le chemin Prud'Homme et l'état du chemin du rang IV;

QUE ces rapports font mention des travaux déjà exécutés pour aplanir les difficultés dénoncées par ces propriétaires ainsi que des correctifs envisagés pour une solution permanente à ces problèmes;

M. Beauclair
G. Raymond
Greffier

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'approuver les rapports élaborés par le Service des travaux publics au sujet des plaintes formulées par les personnes précitées et d'autoriser le Greffier à leur transmettre une copie de ces documents.

Adoptée unanimement.

CA-81-820

Construction de logements H.L.M. - P.A.Q. Champlain/St-Louis (303-4 & 103-6-14)

ATTENDU QUE le programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis prévoit la construction de 12 unités de logements H.L.M. sur les lots 397-3, 398, 399-1, 399-2, 400, 415, 429-3 et 430-1 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

QUE suite à une révision de ces impératifs, la Société d'habitation du Québec propose maintenant la construction, sur lesdits terrains, de quadrex de 3 chambres à coucher en remplacement du projet initialement accepté par les parties;

QUE le Service d'urbanisme juge cette proposition acceptable et signale qu'elle est conforme au règlement de zonage en vigueur dans ce secteur;



Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander au Conseil, d'accepter le projet soumis par la Société d'habitation du Québec concernant la construction de 2 immeubles H.L.M. comprenant chacun 4 logements de 3 chambres sur les lots 397-3, 398, 399-1, 399-2 et 400, au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, ainsi qu'une habitation H.L.M. de 4 appartements de 3 chambres sur les lots 415, 429-3 et 430-1 du même cadastre.

Adoptée unanimement.

CA-81-821

Démolition d'un hangar - P.A.Q.
Archambault/Gréber (303-5)

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'améliorations de quartier Archambault/Gréber, le Service d'urbanisme a produit un rapport justifiant le versement d'une subvention pour la démolition d'un hangar au 5 de la rue Legault, Gatineau, Québec;

QUE ces travaux furent approuvés par le Comité de coordination des programmes d'améliorations de quartiers lors de la réunion tenue le 1981 11 16;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil, d'autoriser le directeur du Service des finances à verser, sur présentation d'une autorisation de paiement par le directeur du Service d'urbanisme, la somme de 359,00\$ à la compagnie "Les Placements VRAL Limitée", représentant les frais encourus pour la démolition du hangar situé au 5 de la rue Legault, Gatineau, Québec, et des travaux connexes s'y rattachant.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 064 1990 521, dont les appropriations sont suffisantes comme l'atteste le certificat du trésorier numéro 322.

Adoptée unanimement.

CA-81-822

C.P.T.A.Q. - aliénation du lot 15 ptie,
rang IV (308-3)

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a rédigé, en conformité avec l'article 29 de la Loi sur la protection du territoire agricole, sanctionnée le 1978 12 22, un rapport concernant l'aliénation et l'utilisation d'une partie du lot 15, rang IV, canton de Templeton, à une fin non agricole;

QUE ce Comité a pris connaissance des documents pertinents à cette demande et en préconise l'acceptation pour les motifs évoqués au rapport dont il est fait allusion à l'alinéa précédent et puisque ces travaux ont pour effet d'améliorer la condition et le drainage du chemin du rang IV;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de donner son assentiment au projet relatif à l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole de la partie du lot 15, rang IV, canton de Templeton, longeant le côté nord du chemin du rang IV.

Adoptée unanimement.



CA-81-823

Renouvellement de contrat - M. Jacques Bertrand (751-8)

ATTENDU QUE le contrat d'engagement de Monsieur Jacques Bertrand, à titre de "Chargé de restauration", est échu depuis le 1981 08 08, et que le directeur du Service des ressources humaines a produit un rapport, accompagné des documents connexes, expliquant sommairement la nouvelle description de tâches du poste précité ainsi que la révision du salaire de son titulaire;

QUE selon le certificat du trésorier numéro 323, des deniers sont disponibles pour couvrir la dépense résultant du prolongement de ce contrat, à même les affectations des codes budgétaires 064 1820 112, 064 1150 112 et 064 2050 112;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, et résolu de recommander au Conseil, d'approuver la description des tâches du poste de "Chargé de restauration", ainsi que les conditions et le salaire apparaissant au contrat à intervenir entre la Ville et Monsieur Jacques Bertrand, pour la période du 1981 08 08 au 1982 08 06; que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat d'engagement préparé par le directeur du Service des ressources humaines.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

CA-81-824

Transferts budgétaires nos. 135, 137, 138, 139, 140 et 141 (401-4)

ATTENDU QUE suite à des demandes formulées par des directeurs de service, concernant la redistribution de certaines appropriations de leur budget d'opérations, le directeur du Service des finances a présenté les transferts budgétaires ci-dessous détaillés;

QUE ce Comité a procédé à l'analyse et à l'examen des documents se rattachant à chacune de ces demandes et en préconise l'acceptation;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil, d'autoriser le directeur du Service des finances à procéder aux transferts budgétaires suivants, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 135

02 19 200 Communications

331	Téléphone et Bell Boy	5 000,00\$
321	Frais de poste et transport	(4 000,00\$)
671	Papeterie et fourniture de bureau	(1 150,00\$)
343	Films et photographie	150,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 137

02 34 211 Programme de pavage

625	Asphalte	300,00\$
-----	----------	----------

02 34 230 Arrosage, balayage et nettoyage

628	Terre végétale et tourbe	725,00\$
-----	--------------------------	----------



<u>02 35 130 Réseau d'aqueduc</u>	
681 Electricité	4 000,00\$
<u>02 36 770 Edifice public - bibliothèque</u>	
681 Electricité	1 000,00\$
<u>02 37 200 Ateliers mécaniques - police</u>	
548 Franchise pour accidents	3 000,00\$
<u>02 37 300 Ateliers mécaniques - travaux publics</u>	
633 Graisse et lubrifiants	100,00\$
<u>02 83 342 Programme de construction - trottoirs</u>	
711 Immobilisation - travaux de voirie	(3 633,00\$)
<u>02 33 000 Travaux publics - administration</u>	
494 Cotisations et abonnements	180,00\$
<u>02 34 300 Enlèvement de la neige</u>	
111 Rémunération régulière - plein temps	(5 672,00\$)
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 138</u>	
<u>02 73 200 Aréna Pierre Lafontaine</u>	
681 Electricité	(4 200,00\$)
682 Gaz	4 200,00\$
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 139</u>	
<u>02 11 000 Législation</u>	
493 Réceptions	700,00\$
610 Aliments et boissons	500,00\$
319 Autres frais de déplacement	(1 200,00\$)
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 140</u>	
<u>02 33 000 Travaux publics - Administration</u>	
132 Rémunération régulière - autres employés (1,690)	(55,00\$)
311 Congrès	(290,00\$)
319 Autres frais de déplacement	(800,00\$)
514 Location de barricades	(1 000,00\$)
671 Papeterie et fournitures de bureau	1 000,00\$
691 Médicaments et fournitures	(100,00\$)
750 Immobilisation - ameublement	(100,00\$)
<u>02 34 210 Transport routier - pavage</u>	
625 Asphalte	7 300,00\$
<u>02 34 220 Trottoirs et bordures</u>	
642 Garde-fous	(500,00\$)

FM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



<u>02 34 240 Chemins de gravier</u>		
515	Location machinerie, véhicules et outils	(200,00\$)
521	Entretien - travaux de voirie	(4 900,00\$)
626	Gravier et concassé	3 000,00\$
639	Autres matières non comestibles	(2 000,00\$)
<u>02 34 242 Programme d'amélioration - chemins ruraux</u>		
515	Location machinerie, véhicule et outils	(800,00\$)
626	Gravier et concassé	(2 000,00\$)
<u>02 34 300 Enlèvement de la neige</u>		
111	Rémunération régulière - plein temps (2,080)	(29 955,00\$)
<u>02 34 500 Circulation et signalisation</u>		
521	Entretien - travaux de voirie	(3 000,00\$)
525	Lignage de rue	(100,00\$)
<u>02 35 130 Réseau d'aqueduc</u>		
329	Autres frais de poste et de transport	(500,00\$)
522	Entretien - travaux d'aqueduc et d'égout	(9 000,00\$)
626	Gravier et concassé	(2 000,00\$)
639	Autres matières non comestibles	(2 000,00\$)
681	Electricité	4 000,00\$
<u>02 35 140 Réseau d'égout</u>		
626	Gravier et concassé	(2 000,00\$)
681	Electricité	(4 000,00\$)
<u>02 35 150 Bornes-fontaines</u>		
649	Autres pièces et accessoires	(1 000,00\$)
<u>02 36 200 Edifices publics</u>		
515	Location machinerie, véhicules et outils	(1 000,00\$)
<u>02 37 300 Ateliers mécaniques - travaux publics</u>		
548	Franchise pour accidents	(2 000,00\$)
549	Autre entretien machinerie et équipement	5 000,00\$
649	Autres pièces et accessoires	20 000,00\$
<u>02 37 800 Ateliers mécaniques - ateliers</u>		
631	Essence et diesel	29 000,00\$
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 141</u>		
<u>02 19 930 Etudes et projets spéciaux</u>		
111	Rémunération régulière - plein temps	(3 000,00\$)
<u>02 83 346 Travaux chemin du Barrage</u>		
711	Immobilisation - chemin du Barrage	3 000,00\$
Il est entendu que les fonds requis à ces virements sont disponibles comme l'attestent les certificats du trésorier numéros 552, 817, 880, 928, 931 et 955.		
Adoptée unanimement.		



CA-81-825

Budget supplémentaire numéro 6 (401-7)

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances a présenté, pour approbation, le budget supplémentaire ci-après mentionné, pour couvrir le paiement des factures d'électricité des aréna Beaudry, Baribeau et Campeau;

QUE ce Comité a procédé à l'analyse des documents produits et considère qu'il y a lieu de donner suite à cette demande;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de recommander au Conseil d'approuver le budget supplémentaire ci-dessous détaillé et d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les écritures comptables en découlant, à savoir:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE NUMERO 6

02 73 100 Aréna Baribeau

681 Electricité 3 900,00\$

02 73 300 Aréna Beaudry

681 Electricité 9 850,00\$

02 73 400 Aréna Campeau

681 Electricité 6 000,00\$

01 52 000 Amendes 19 750,00\$

Adoptée unanimement.

CA-81-826

Appropriations de soldes budgétaires -
fonds de réserve (401-8)

ATTENDU QUE des appropriations furent inscrites au budget d'opérations de la Municipalité en 1981 pour d'une part, aider le secteur culturel et en second lieu, exécuter des travaux de terrassement, d'achat et d'installation d'équipements de jeux, l'aménagement de clôtures et plantation d'arbres dans divers parcs de la Municipalité;

QUE ces projets n'ont pu se matérialiser au cours du présent exercice financier et ce Comité considère qu'il serait judicieux de réserver les soldes disponibles afin de pouvoir effectuer ces dépenses en 1982;

QUE le directeur du Service des finances recommande, dans les circonstances, de créer par voie de résolution un fonds de réserve à même les crédits disponibles aux postes budgétaires 02 83 000 et 02 79 100;

Conseil

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil de créer un fonds de réserve à même les soldes disponibles, au 1981 12 31, aux postes budgétaires 02 83 000 et 02 79 100 pour la réalisation des projets dont il est fait allusion au préambule de la présente.

Adoptée unanimement.

FM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



J. Gervais

CA-81-827

Facture du procureur patronal -
arbitrage "Association des policiers
(753-5)

ATTENDU QUE le Conseil a retenu, en vertu de sa résolution C-81-295, les services de Me Claude Lavery, de l'étude des avocats Lavery & O'Brien, à titre de procureur patronal pour représenter la Ville lors de l'arbitrage avec l'Association des policiers de Gatineau;

QUE la facture soumise excède les sommes prévues à cette fin et ce Comité est d'avis qu'il y a lieu d'obtenir les commentaires du directeur du Service des ressources humaines avant de se prononcer sur le paiement de ce compte;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de mandater le directeur du Service des ressources humaines à procéder à l'analyse de la facture soumise par le bureau des avocats Lavery & O'Brien, concernant le renouvellement de la convention collective des policiers et de soumettre ses recommandations ainsi qu'un rapport détaillé concernant la sentence arbitrale rendue dans ce dossier.

Adoptée unanimement.

* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

CA-81-828

Bureau d'Ajustement Général
Interprovincial Ltée - offre de
services (101-1-07)

ATTENDU QUE le Bureau d'Ajustement Général Interprovincial Ltée, experts en sinistres, dont la maison d'affaires est sise au 811, boulevard St-René Ouest, Gatineau, Québec, sollicite le renouvellement de son mandat à titre d'estimateur et d'appréciateur des avis de réclamation de moins de 1 000,00\$;

QUE l'expérience des dernières années a permis à ce Comité d'observer le professionnalisme et les compétences de ce bureau dans l'évaluation des dommages réclamés contre la Municipalité à la suite de poursuites;

J. Robert

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de recommander au Conseil, d'autoriser le responsable du Service des communications à retenir, lorsque requis, les services du Bureau d'Ajustement Général Interprovincial Ltée, pour l'analyse et l'évaluation des avis de réclamation contre la Municipalité.

Adoptée unanimement.

CA-81-829

Rapport - arrêt multi-sens rue
Notre-Dame (600-4)

ATTENDU QUE le Service de la police a procédé, à la demande de ce Comité, à l'analyse de la requête formulée par la Corporation d'Aménagement de la rue Notre-Dame, relative à l'installation d'enseignes d'arrêt sur ladite rue, à la hauteur de la 3e Avenue;



QUE ce service juge préférable de maintenir, pour le moment, le statu quo, puisqu'une traverse à piétons doit être aménagée à cette intersection et que des arrêts pourraient plutôt contribuer à alourdir la circulation au lieu de constituer une mesure de sécurité pour les automobilistes et les piétons;

G.
Lefrançois
Greffe

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'approuver les conclusions du rapport précité, rédigé par le Service de la police, en date du 1981 12 01, et d'autoriser le Greffier à aviser ladite corporation de cette décision.

Adoptée unanimement.

* A 11:15, l'assemblée est levée.

JOHN R. LUCK, PRESIDENT

JEAN-CHARLES LAURIN, SECRETAIRE

FMI

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

